CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

OSER au quotidien

PROCÈS-VERBAL

62e CONGRÈS CSN

12 au 17 mai 2008 • Centre des congrès de Québec

Procès-verbal

62e Congrès
12 au 17 mai 2008

CSN

TABLE DES MATIÈRES

Premier jour
Le lundi 12 mai 2008

Minute de silence 11

Mot de bienvenue de la présidente du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches 11

Intervention du président de la FTQ, Michel Arsenault 13

Présentation des membres du comité exécutif de la CSN 15

Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès 15

Nomination de la secrétaire d'appui 15

Adoption de l'ordre du jour du 62e Congrès 15

Rapport du comité exécutif 17

Rapport préliminaire du comité des lettres de créance 34

Intervention du Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard 35

Présentation des invité-es internationaux et des invité-es spéciaux 39

Présentation du président et de la secrétaire d'élections 39

Présentation des activités du congrès 39

Adoption du procès-verbal du 62e Congrès de la CSN 39

Présentation des propositions et référence aux ateliers 39

Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN 40

Deuxième jour
Le mardi 13 mai 2008

Intervention de François Chérèque, secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) 45

Deuxième rapport du comité des lettres de créance 48

Question de privilège sur les statuts et règlements 48

Appel de la décision du bureau confédéral sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) 48

Débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) 48

Troisième et quatrième rapports du comité des lettres de créance 49

Reprise du débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) 49

Intervention de Carlos Arturo Rodriguez Diaz, président de la Centrale unitaire des travailleurs de Colombie (CUT) 49

Panel sur l'environnement et le développement durable 51

Troisième jour
Le mercredi 14 mai 2008

Mot du président et de la secrétaire des élections 55

Cinquième rapport du comité des lettres de créance 55

Reprise du débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) 55

Résultat du vote à scrutin secret sur la proposition du comité précongrès sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) 56
Contributions de la CSN au débat public : le dossier de la santé 56
Rapport du comité national des jeunes 56
Statuts et règlements de la CSN (suite) 56
Rétrospective des luttes syndicales 2005–2008 57

Quatrième jour
Le jeudi 15 mai 2008

Septième et dernier rapport du comité des lettres de créance 73
Réaménagement de l'ordre du jour 73
Intervention de Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale 73
Propositions du comité exécutif 77
Rapport sur les états financiers 2005–2008 78
Mise en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN 78
Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif 79
Rapport du comité confédéral de santé et sécurité 81
Rapport du comité national de la condition féminine 81
Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif 81
Proposition sur la création d'un comité pour l'égalité des LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres) 82

Cinquième jour
Le vendredi 16 mai 2008

Contribution de la CSN au débat public : le Québec d'aujourd'hui, quelques pistes de réflexion 85
Cégep Lionel-Groulx 85
Rapport sur les prévisions budgétaires 2008–2011 85
Rapport du comité sur les questions de privilège 86
Rapport du comité des relations interculturelles 92
Propositions des organisations affiliées 92

Sixième jour
Le samedi 17 mai 2008

Lancement de la page Web du comité pour l'égalité des LGBT 97
Poursuite des travaux sur les prévisions budgétaires 97
Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif 98
Installation des membres du comité exécutif de la CSN 101
Signature des effets bancaires 101
Proposition de référence 101
Bref bilan du congrès vert 101
Mot de clôture de la présidente 102
Clôture du congrès 104

Annexe I – Propositions adoptées par le 62e Congrès de la CSN 105
Annexe II – Rapport des lettres de créance 117
Annexe III – Rapport sur les finances 151
Annexe IV – Renseignements utiles 229
Liste des documents distribués au 62e Congrès 231
Caractéristiques des délégué-es 232
Participation au congrès de mai 2008 233
Extrait du bilan du congrès vert 234
Dates et lieux des congrès, présidents et présidente de la CTCC–CSN 235

Premier jour
Le lundi 12 mai 2008

PREMIÈRE SÉANCE

OUVERTURE À 13 HEURES

Minute de silence

La présidente invite les délégué-es à garder une minute de silence à la mémoire de celles et de ceux qui ont lutté dans l'histoire pour la cause des travailleuses et des travailleurs.

Elle rappelle également le décès, au cours des trois dernières années, des personnes suivantes :

LES PERSONNES ÉLUES ET MILITANTES

Lucie Lamontagne, Gisèle Cartier, Normand Beaufort, Dominique Goulet, Roger Vachon, Rosanne Tétreault, Lionel Faucher et Dollar Généreux.

LES SALARIÉ-ES ET LES RETRAITÉ-ES

Pierre Leduc, Noël Lacas, Céline Martin, Gerry Taylor, Bernard Bélanger, Pierre Gervais, Roger Desgroseillers, Claude Couture, Luc Viviers, Gilles Gagnon, Guy Lévesque, Jacques Lemieux, Gérard Beaulieu, Roger Lasalle, Madeleine Tremblay, Claude Thivierge, Fernand Brière, Françoise Como, Claude Latourelle, Alain Harvey, Robert Roussy, Ginette Harrison.

UNE AMIE DE LA CSN

Ednalva Bezarra de Lima, comité exécutif CUT Brésil et militante féministe.

AUTRES PERSONNALITÉS QUÉBÉCOISES

Émile Boudreau, conseiller syndical à la FTQ, figure marquante du syndicalisme québécois. Rodrigue Blouin, professeur en relations de travail à l'Université Laval à Québec.

Et toutes celles et tous ceux que nous pourrions oublier.

Ouverture du congrès

La présidente déclare officiellement ouvert le 62e Congrès de la CSN à 13 h 20.

Mot de bienvenue de la présidente du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches, à s'adresser aux congressistes.

« Madame la Présidente de la CSN,

Membres du comité exécutif de la CSN,

Camarades délégué-es,

Camarades salarié-es,

Invité-es,

C'est pour moi un immense plaisir, en tant que présidente du conseil central de la région hôte, de procéder à l'ouverture du 62e Congrès de la CSN et de vous souhaiter, en mon nom et en celui du comité exécutif du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches, la plus chaleureuse des bienvenues ainsi qu'un excellent séjour dans notre merveilleuse région qui d'ailleurs amorce ses festivités pour souligner le 400e anniversaire de la ville de Québec, berceau de la francophonie en Amérique du Nord et de la nation québécoise.

Le vaste territoire du conseil central est composé de deux régions administratives qui s'étendent au sud à partir des MRC de l'Amiante et de la Beauce, allant jusqu'à la MRC de l'Islet à l'est, en passant par le littoral et Montmagny et, au nord, de la MRC de Portneuf à celle de Charlevoix-Est, incluant la grande agglomération de Québec. On y retrouve 275 syndicats regroupant plus de 38 000 membres qui œuvrent dans toutes les sphères de l'activité économique territoriale.

Cela nous permet d'avoir une lecture élargie des différentes réalités sociales, professionnelles et économiques par la diversité de ses régions et des communautés locales qui les composent.

D'autre part, les deux régions administratives jouissent d'un taux de chômage en bas de la moyenne québécoise, mais la qualité des emplois et des conditions de travail s'y rattachant est très inégale.

Le secteur manufacturier, où nous retrouvons un bon taux de présence syndicale et généralement de meilleures conditions de travail, est en crise. Notamment en raison de la délocalisation des emplois et de la concurrence sans merci qu'exercent les pays asiatiques où la main-d'œuvre est littéralement exploitée. Et, enfin, à cause du

ralentissement, voire la crise économique aux États-Unis où nos entreprises manufacturières exportent beaucoup.

Nos deux régions n'échappent pas non plus à la crise particulière que vit le secteur forestier qui représente une activité économique importante et même capitale pour plusieurs villes et villages de notre territoire. Seulement pour la CSN, nous recensons près de 1 500 emplois perdus définitivement ou temporairement au cours des trois dernières années si nous y incluons l'industrie des portes et fenêtres et celle du meuble.

C'est une catastrophe pour des milliers de familles et leur communauté. Le laisser-faire du très conservateur gouvernement fédéral laissera des séquelles permanentes au nom du libre marché toujours à la recherche de meilleurs profits financiers, mais au détriment des populations et de leurs aspirations à travailler dans la dignité et le respect.

Une autre situation soulève nos inquiétudes et c'est celle des médias où les sources sont traitées de façon de plus en plus centralisée, sous prétexte de l'expansion des plateformes de diffusion et des nouvelles technologies. La diversité de l'information et les contenus, tant locaux que régionaux, en sont directement affectés, voire éliminés, pour faire place à de la nouvelle uniformisée à la saveur des grands marchés. Le conflit de travail qui dure depuis plus d'un an au *Journal de Québec* et la fermeture annoncée des salles de nouvelles à TQS en sont des manifestations éloquentes.

Pour le conseil central, un congrès de la CSN est toujours un événement important de la vie syndicale québécoise. Les orientations qui s'en dégagent et les propositions qui y sont mises en avant marquent le pas pour plusieurs changements dans notre société, que nous voulons toujours plus démocratique et respectueuse de la population, en particulier des travailleuses et des travailleurs qui en forment la partie la plus importante.

À cet effet, le 62e Congrès de la CSN n'y manquera pas, car les propositions qui feront partie de nos discussions au cours des prochains jours s'inscrivent nettement au cœur des préoccupations et des défis qu'auront à relever les syndicats. Ils font déjà partie de notre quotidien à plusieurs chapitres. Les collectiviser comme nous nous préparons à le faire ne fera que renforcer l'action et nos luttes pour la reconnaissance et l'application de nos revendications.

Le 62e Congrès de la CSN est également un moment privilégié pour souligner les luttes des syndicats affiliés, en cours ou qui se sont déroulées pendant les trois dernières années. Nous les saluons avec admiration et leur transmettons toute notre solidarité.

Enfin, comment conclure ce mot d'ouverture sans revenir sur le moment historique que vit la ville de Québec en 2008 et qui mérite d'être souligné à plus d'un égard.

Malgré ce qu'affirme le maire de la ville de Québec, ce qui se passe est plus qu'une fête ou une vulgaire foire. Au-delà des festivités qui ne manqueront pas d'intéresser la population et les visiteurs, il y a la reconnaissance de la culture d'un peuple qui, à travers les siècles et l'adversité, a résisté à l'assimilation en se développant et en se distinguant aux quatre coins du monde.

Cette culture de la distinction qui a su développer ses propres mécanismes de survivance s'est d'abord bâtie sur la valorisation de la communauté, de l'esprit d'entraide et du soutien, apportant au sens collectif une signification particulière. Cela est vrai pour la langue, pour nos institutions, mais également pour notre vision du bien commun qui a doté le Québec d'outils originaux présentement mis en péril par une mondialisation qui n'a que faire des différences et a en sainte horreur l'affirmation des peuples.

Cela a sûrement donné au Québec un taux de syndicalisation supérieur à l'ensemble de l'Amérique du Nord, de même qu'un mouvement coopératif et associatif incomparable pour sa force et sa présence. Nous sommes loin des valeurs glorifiant l'individualisme et l'argent que prônent plusieurs mouvements de droite, qui sont malheureusement trop présents dans nos enceintes du pouvoir à Québec et à Ottawa.

L'affirmation du Québec dérange plusieurs politiciens et on ne veut surtout pas que ces fêtes du 400e soient une occasion pour raviver dans nos cœurs une flamme plutôt faible par les temps qui courent. Ces derniers veulent davantage fêter le folklore pour mieux cacher la réalité, allant même jusqu'à déformer l'histoire.

Quand le premier ministre, Stephen Harper, envoie la gouverneure générale du Canada faire le lancement des festivités du 400e en France et qu'il déclare que celle-ci est une descendante de

Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec et premier gouverneur de la Nouvelle-France, il y a là quelque chose qu'il faut dénoncer haut et fort. À moins que les manuels d'histoire ne soient réécrits, la gouverneure générale est une représentante de la reine d'Angleterre au Canada, pays dont l'existence a débuté en 1867 sous la domination de l'Angleterre. Donc, en ce qui concerne le Canada, nous en reparlerons en 2267.

Nous pouvons également nous questionner sur le virage qu'effectue le président Nicolas Sarkozy dans la position de la France face au Québec et au Canada. Il est lui-même issu de cette droite qui voue un culte à la mondialisation et aussi un grand ami du puissant homme d'affaires Paul Desmarais, de *Power Corporation*, qui a toujours combattu avec acharnement l'affirmation nationale du Québec.

La fête de la ville de Québec, c'est la fête de tout le Québec. Et nous devons en être fiers.

Pendant votre séjour, profitez des attraits que vous offre la belle ville de Québec. Ce joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO renferme une histoire qui est la nôtre et qui fait partie de notre patrimoine commun érigé par la fierté d'un peuple.

Un peuple qui tient à préserver sa culture et ses valeurs, tout en étant ouvert sur le monde, et qui est membre à part entière de la communauté internationale.

Pour le Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches, ça aussi c'est *Oser au quotidien*.

Bonnes délibérations ! Vive les travailleuses et les travailleurs ! Vive la CSN ! »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif de la CSN, remercie la camarade Ann Gingras pour son message de bienvenue.

Intervention du président de la FTQ, Michel Arsenault

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue au président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Michel Arsenault, et le présente en ces termes :

Michel Arsenault est, depuis novembre 2007, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Monsieur Arsenault est également président du conseil d'administration et du comité exécutif du Fonds de solidarité FTQ. Il siège aussi au comité exécutif du Congrès du travail du Canada (CTC), la centrale syndicale canadienne à laquelle la FTQ est associée, et au conseil exécutif de la Confédération syndicale internationale (CSI), une importante organisation syndicale internationale.

Elle invite ensuite monsieur Arsenault à s'adresser aux congressistes.

« Merci Claudette pour l'invitation.

Madame la Présidente,

Messieurs, Mesdames du comité exécutif,

Chers délégué-es de la CSN,

Vous savez, la CSN et la FTQ, à travers notre histoire, on a eu bien sûr des points divergents, on a également des points convergents et aujourd'hui, je vais m'appliquer à vous parler des points convergents qu'on a ensemble. Historiquement, j'ai lu qu'en 1949, lors de la grève de l'amiante, on avait à ce moment-là une coalition entre nos ancêtres, soit la FIOUQ et le CTC.

En 1957, moi je suis originaire, non je ne suis pas originaire, mais j'ai grandi dans la ville minière de Murdochville et je me souviens très bien de la marche que l'ensemble du monde ouvrier avait faite dans la ville de Murdochville au mois d'août 1957. La CSN avait été présente, de façon fort majoritaire. Tout cela avait été organisé à l'époque par Gérard Picard et également Michel Chartrand.

À la QIT, à Sorel, les gens sont syndiqués CSN, à Havre-Saint-Pierre, c'est syndiqué Métallos et on s'est mis ensemble pour pondre un système d'évaluation conjoint dans les années 1960, si mes informations sont exactes… Roger. On a également vu Louis Laberge et Marcel Pepin faire de la prison ensemble. J'espère, Claudette, que ça ne nous arrivera pas.

Surtout qu'il n'y a pas de prison mixte. Disons que si jamais ça arrive, on sera plus séparés que Marcel et Louis l'ont été.

On a des gens qui, comme vous le savez, siègent à des comités sectoriels ensemble, des gens qui siègent également à des associations sectorielles de santé-sécurité. Au conseil d'administration de la CSST, j'ai l'honneur et le bonheur de siéger avec madame Andrée Bouchard de la CSN qui connaît par cœur tous les rouages de la CSST et qui est une aide pour l'ensemble du monde ouvrier, également Roger Valois qui, lui aussi, connaît les rouages de la CSST et est définitivement une aide autant pour les travailleurs de la FTQ que pour les travailleurs de la CSN.

J'ai rencontré, pour la première fois, votre présidente à Washington, au mois de décembre dernier, une semaine après mon élection, et on s'est assis ensemble pour un lunch. On s'est aperçu immédiatement qu'il y avait des atomes crochus entre nous, surtout concernant notre système de santé.

Vous savez, je suis du secteur privé, mais en même temps, je suis profondément inquiet pour notre système de santé au Québec, le glissement vers la privatisation du Dr Couillard m'inquiète au plus haut point et j'ai senti de votre présidente la même préoccupation.

C'est là qu'on a décidé ensemble d'organiser la marche du 3 mai dernier qui a été un vif succès et, cette fois-ci, ça n'a pas seulement été une marche syndicale, l'ensemble de la société civile québécoise nous a également accompagnés dans cette marche-là et moi je tiens à vous dire qu'à la FTQ, ce n'est pas fini la bataille pour conserver notre système de santé, le conserver universel, le conserver dans les mains du public et gratuit, chaque fois qu'on en a besoin.

On n'a qu'à lire l'actualité du mois dernier. Je trouve cela fort inquiétant, fort insultant également, que des gens de l'Ontario et de la Colombie-Britannique viennent se faire soigner ici et passent avant des Québécois et des Québécoises sur des listes qui ont besoin de chirurgie.

Moi, je crois qu'ensemble on va être capables de faire reculer le Québec là-dessus et on a ce devoir-là, on est dans le même bateau, la CSN et la FTQ, en ce qui regarde la santé au Québec.

Pour les problèmes du Québec aussi, on est dans le même bateau. Je pense à Olymel, entre autres, qui joue une usine contre l'autre. Je pense à Quebecor qui a provoqué un lock-out qui dure ici, à Québec, depuis un an, en préparation de leur négociation pour le *Journal de Montréal*.

Je pense à la rationalisation des grandes papetières du Québec, lorsqu'on a vu le dirigeant de Domtar, le mois passé, se payer un salaire annuel de 4 millions de dollars ; je pense au secteur manufacturier, 41 000 emplois perdus au Québec l'an passé ; je pense à Remstar, leur attitude avec les gens des communications de TQS ; je pense au ministre Couillard aussi, comme je le disais, qui est en train de faire glisser notre système de santé vers le privé. Je crois que la FTQ et la CSN, de part et d'autre, on se bat pour plus de justice économique et de justice sociale.

Faut pas perdre de vue, non plus, la situation du Québec. On est, ici, 40 % de syndiqués, comparativement à 31 % au Canada anglais, 7,5 % seulement de syndiqués aux États-Unis et dans la construction, par exemple, ici, 100 % des travailleurs de la construction sont syndiqués, au Canada anglais, 15 % seulement.

Claudette l'a dit tout à l'heure. Comme représentant, j'ai vécu cinq ans en Ontario, j'y ai vécu à l'époque de l'arrivée du gouvernement Harris et on ne peut pas se permettre ça au Québec. On ne peut pas se permettre des firmes *d'union buster* qui empêchent, entre autres, la syndicalisation des travailleurs et des travailleuses.

Vous savez, le syndicat des Métallos, dont je suis issu en Ontario, ne gagne seulement que 3 votes sur 10 lorsque vient le temps d'obtenir une accréditation syndicale et on ne dépose jamais en bas de 75 % des cartes signées du groupe visé, parce que les employeurs ont la liberté d'engager des *union buster* pour briser les syndicats.

C'est la même chose aux États-Unis aussi, on doit combattre ces lois-là, combattre également les politiciens qui veulent voir ces lois-là au Québec.

J'ai, en terminant, parcouru le cahier des propositions de votre centrale. Je suis impressionné, impressionné par vos préoccupations qui sont en phase avec celles de la société québécoise.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter un bon congrès. Je voudrais peut-être, en terminant. À la FTQ, j'ai toujours cette habitude-là : c'est en terminant, terminant.

Je voudrais vous dire que moi, je ne suis le nouveau président de la FTQ que depuis cinq mois, ça fait 30 ans que je pratique le syndicalisme et j'ai eu la chance d'être payé pour le faire. Pendant 30 ans, j'ai eu une rémunération.

Je suis conscient, comme chez vous, que pour la majorité des gens dans cette salle-ci, vous le faites par conviction, vous répandez le message syndical dans vos familles, vos lieux de travail. C'est vous qui faites la différence, c'est vous qui faites en sorte qu'on est une société syndiquée à 40 %.

C'est vous qui faites en sorte qu'il y a bien des politiciens qui nous craignent, qui nous respectent et qui acceptent de parler avec nous autres, parce qu'au Québec, on a au moins dix ou douze mille militants syndicaux comme vous, à la CSN, à la FTQ et dans d'autres centrales, qui font ça par conviction, merci beaucoup.

Merci, puis continuez de parler en bien de votre centrale, continuez également à parler en bien de la cause syndicale. Bon congrès ! »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau remercie, au nom des congressistes et du comité exécutif de la CSN, Michel Arsenault pour le message qu'il a livré.

Présentation des membres du comité exécutif de la CSN

La secrétaire générale, Lise Poulin, présente aux délégué-es les membres du comité exécutif de la CSN : Denise Boucher, 3e vice-présidente; Pierre Patry, trésorier; Louis Roy, 1er vice-président; Roger Valois, 2e vice-président; la présidente, Claudette Carbonneau.

Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès

La secrétaire générale, Lise Poulin, donne aux congressistes des informations d'ordre général sur le fonctionnement et la procédure du congrès et sur les élections. Elle les informe également du fonctionnement des ateliers et des procédures quant aux propositions qui y seront discutées et soumises par la suite en séance plénière.

Nomination de la secrétaire d'appui

Proposition no 1

Lise Poulin propose, appuyée par Pierre Ouellet, *que Louise Gareau agisse comme secrétaire du congrès, en appui à la secrétaire générale.* **Adopté**

Adoption de l'ordre du jour du 62e Congrès

La secrétaire générale, Lise Poulin, présente aux congressistes l'ordre du jour du 62e Congrès :

Lundi 12 mai

8 h à 18 h	Inscriptions
10 h	Session d'accueil pour les nouvelles et les nouveaux délégué-es Session d'accueil pour les invité-es internationaux
13 h	Séance plénière • Ouverture officielle du 62e Congrès de la CSN par la présidente, madame Claudette Carbonneau • Mot de bienvenue de la présidente du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches, madame Ann Gingras • Intervention de monsieur Michel Arsenault, président de la FTQ • Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès par la secrétaire générale de la CSN • Rapport préliminaire du comité des lettres de créance et premier rapport du comité des lettres de créance • Nomination de la secrétaire d'appui du congrès • Adoption de l'ordre du jour du 62e Congrès de la CSN • Présentation du rapport du comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux
15 h 30	Pause-santé
16 h	Retour en séance plénière • Intervention de monsieur Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour le Québec et le Labrador • Présentation des personnes qui agiront comme président et secrétaire des élections au comité exécutif de la CSN • Présentation des activités du congrès • Adoption du procès-verbal du 61e Congrès de la CSN • Présentation des propositions et référence aux ateliers

- Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN

18 h Ajournement

Mardi 13 mai

8 h Inscriptions

9 h Séance plénière
- Intervention de monsieur François Chérèque, secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Deuxième rapport du comité des lettres de créance

9 h 30
- Appel de la décision du bureau confédéral sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)
- Propositions des organisations affiliées

11 h Pause-santé

11 h 30 Retour en séance plénière

12 h 30 Pause-dîner

14 h 30 Séance plénière
- Troisième rapport du comité des lettres de créance
- Rapport du comité confédéral de santé et sécurité

15 h Rapport sur les finances
- États financiers 2005–2008
- Rapport du comité de surveillance

16 h 30 Pause-santé

17 h Retour en séance plénière
- Panel sur l'environnement et le développement durable : messieurs Steven Guilbeault (Équiterre) et Thierry Demuysère (RISE-Belgique), madame Isabelle Ménard (Service des relations du travail de la CSN)

18 h 30 Ajournement

Mercredi 14 mai

8 h Inscriptions

9 h Séance plénière
- Quatrième rapport du comité des lettres de créance
- Contributions de la CSN au débat public : le dossier de la santé – intervention de monsieur Damien Contandriopoulos, chercheur au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal

9 h 30 Présentation des propositions du rapport du comité exécutif
- Introduction aux ateliers

9 h 45 Ateliers

11 h Pause-santé

11 h 15 Retour en ateliers

12 h 30 Pause-dîner

14 h 30 Séance plénière
- Cinquième rapport du comité des lettres de créance
- Rapport du comité national des jeunes
- Présentation des propositions du rapport du comité exécutif
  – Introduction aux ateliers

15 h Ateliers

17 h Fin des inscriptions officielles

17 h 30 Retour en séance plénière
- Présentation des syndicats en conflit et rétrospective des luttes syndicales CSN 2005–2008

18 h 30 Ajournement

Jeudi 15 mai

9 h Séance plénière
- Sixième et dernier rapport du comité des lettres de créance
- Intervention de monsieur Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI)
- Présentation des propositions du rapport du comité exécutif
  – Introduction aux ateliers

9 h 45 Ateliers

11 h Pause-santé

11 h 15 Retour en ateliers

12 h Fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN

12 h 30 Pause-dîner

14 h 30 Séance plénière
- Mise en candidature au comité exécutif de la CSN

14 h 45	Premier rapport-synthèse des ateliers
16 h 30	Pause-santé
17 h	Retour en séance plénière • Rapport du comité national de la condition féminine • Suite du rapport-synthèse des ateliers
18 h 15	Proposition sur la création du comité pour l'égalité des LGBT
18 h 30	Ajournement

Vendredi 16 mai

9 h	Séance plénière • Contributions de la CSN au débat public : le Québec aujourd'hui, quelques pistes de réflexion – intervention de monsieur Jean-François Lisée, directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM)
9 h 30	Rapport sur les finances • Prévisions budgétaires 2008–2011
11 h	Pause-santé
11 h 30	Retour en séance plénière • Rapport du comité des questions de privilège
12 h 30	Pause-dîner • Élections au comité exécutif (1er tour)
14 h 30	Séance plénière • Deuxième et troisième rapport-synthèse des ateliers • Rapport du président des élections
16 h 30	Pause-santé
17 h	Retour en séance plénière • Rapport du comité des relations interculturelles • Rapport-synthèse des ateliers (suite)
18 h	Ajournement • Élections au comité exécutif (2e tour, s'il y a lieu)
20 h 30	Soirée de solidarité

Samedi 17 mai

9 h	Séance plénière • Lancement de la page Web du comité pour l'égalité des LGBT • Rapport sur les finances (suite) • Rapport-synthèse des ateliers (suite) • Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN (suite)
11 h 30	Installation des membres du comité exécutif de la CSN
11 h 45	Mot de clôture
12 h	Clôture du congrès

Proposition no 2
Nicole Blouin propose, appuyée de Louise Néron, *que le 62e Congrès adopte l'ordre du jour tel qu'il est présenté*. **Adopté tel qu'amendé**

Amendement 1
Jacques Forgues propose, appuyé par Richard Goyette, *que le point « suite des propositions relatives aux statuts et règlements » prévu le samedi 17 mai 2008 soit déplacé au jeudi 15 mai 2008 entre le « rapport du comité national de la condition féminine » et le point « suite du rapport-synthèse des ateliers »*. **Adopté**

Rapport du comité exécutif

La secrétaire générale, Lise Poulin, invite la présidente Claudette Carbonneau, à livrer aux congressistes le rapport du comité exécutif, *Oser au quotidien*.

UN CONGRÈS D'ENGAGEMENTS

C'est un privilège pour moi d'ouvrir le 62e Congrès de la Confédération des syndicats nationaux. C'est un privilège d'ouvrir ce congrès à l'occasion du 400e anniversaire de la ville de Québec, un anniversaire qui rappelle la lutte des derniers siècles pour la survie du français en terre d'Amérique, une lutte qui appelle toujours notre vigilance politique et syndicale.

Ce 400e anniversaire a une autre signification pour les peuples des Premières Nations d'Amérique ; il rappelle le début d'une autre histoire porteuse de drames et de luttes acharnées pour la reconnaissance de droits ancestraux et territoriaux, contre la discrimination et pour une vie décente. C'est pour rappeler cette histoire, qui place la nôtre dans une plus juste perspective, que la CSN est particulièrement heureuse d'accueillir à l'ouverture de ce congrès le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour le Québec et le Labrador, monsieur Ghislain Picard.

Saluons le 100e anniversaire en 2007 de certaines de nos organisations, une étape assez

extraordinaire. La Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt et le Conseil central du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont tous deux dépassé l'âge vénérable de 100 ans. Ces organisations ont été les précurseurs de ce qu'est la CSN.

Je tiens à saluer chaleureusement les nouvelles et les nouveaux délégué-es à ce congrès. Un premier congrès, c'est toujours impressionnant, mais je vous invite à oser prendre le micro, à partager vos expériences, vos points de vue et vos questionnements. Ce mouvement vous appartient, vous êtes chez vous à la CSN.

Durant le dernier mandat, des centaines de syndicats sont venus renforcer notre mouvement. Je ne peux tous les nommer, mais à tous je souhaite la plus cordiale des bienvenues. Ces bouffées d'air frais viennent de partout. Je pense par exemple aux 34 CPE qui confirment, par leur adhésion, notre leadership dans ce secteur. Je pense à des secteurs nouveaux et porteurs, comme celui de l'éolienne avec l'arrivée de Gurit en Estrie et celle de L.M. Glassfiber en Gaspésie.

Je suis particulièrement fière de cette CSN qui tend la main à des travailleuses et des travailleurs non organisés, comme ceux de la station de ski Stoneham à Québec et ceux du collège Villa-Maria à Montréal.

Enfin, je salue haut et fort des syndicats comme les 2 200 agentes et agents de la paix en services correctionnels du Québec, les professeur-es du cégep de Valleyfield et les salarié-es de la station de ski Mont-Sainte-Anne de la région de Québec qui ont décidé d'élargir leur solidarité après un détour dans des syndicats indépendants.

Ensemble, nous serons plus forts, ensemble nous sommes déterminés à faire le nécessaire pour répondre aux aspirations de toutes et de tous.

Le comité exécutif tient aussi à souligner l'engagement et les luttes menées par les syndicats, les militantes et les militants de la CSN au cours des trois dernières années.

Une vaste majorité de membres de la CSN ont renouvelé leur convention collective et certains syndicats ont dû exercer leur droit de grève. Dans les hôtels, la construction, le secteur public, pour combien d'autres encore, l'activité syndicale a été intense.

Ces luttes n'ont pas toutes donné les fruits espérés. Dans le secteur public, la loi 43 est venue mettre abruptement fin aux négociations et décréter les conditions de travail. Les menaces d'interventions législatives pour entraver le droit à la libre négociation et le droit de grève ont été trop nombreuses comme on a pu le voir chez les employé-es d'entretien de la Société de transport de Montréal et même dans un conflit du secteur privé, celui du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Dans l'ensemble du Canada, le nombre de grèves a chuté de façon importante passant de 1 000 en moyenne par an, en 1980, à moins de 150, aujourd'hui. Ce phénomène est questionnant et ne peut être ramené au caractère plus ou moins revendicateur du mouvement syndical. Il faut pousser beaucoup plus loin l'analyse.

Un congrès de la CSN en 2008

Nous sommes réunis ici, cette semaine, pour faire le point sur les objectifs que nous poursuivons, sur les stratégies ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour consolider et relancer notre action. C'est le sens de ce 62e Congrès.

Cet exercice exige une bonne lecture de la conjoncture, des événements, des forces en présence. Nous devons comprendre les tendances de fond qui traversent notre société, comprendre les changements qui déterminent notre capacité d'agir dans les milieux de travail et dans la société. Ces changements, parfois nous les initions, parfois nous les subissons. Ils trouvent leur source ici ou ailleurs dans le monde. Qui nierait, aujourd'hui, l'importance des entreprises brésiliennes dans le secteur de la forêt ou l'impact du développement de la Chine sur notre économie ?

Tout n'est pas à notre portée, c'est vrai, mais rien ne nous échappe complètement. C'est un des messages importants que nous devons sans cesse marteler. Il n'y a pas d'enjeux sur lesquels nous ne puissions agir. Aussi difficile que cela puisse être, nous arrivons à influencer le cours des choses dans nos milieux de travail, dans la société. Nous agissons sur notre présent et nous contribuons à définir l'avenir. C'est pourquoi il faut oser au quotidien.

Il faut oser un nouvel engagement qui cherche à construire des liens entre les travailleuses et les travailleurs et à consolider la démocratie. Il faut oser développer non seulement un discours, mais aussi une pratique syndicale et sociale qui, au quotidien, construit la solidarité dans nos syndicats comme dans la société.

LE SYNDICALISME AUJOURD'HUI

Le syndicalisme réussit de grandes choses

Ces dernières années, nous avons agi sur nombre d'enjeux importants pour nos membres, mais aussi pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, pour la qualité de la vie démocratique. L'action syndicale est importante et pertinente. Sans elle, des injustices et des conditions de travail inacceptables continuent de perdurer.

L'action syndicale, l'audace, la ténacité et la détermination ont conduit à l'accord historique de 2006 sur l'équité salariale dans le secteur public. Après 20 ans de luttes, nous avons fait reculer la discrimination à coups de mobilisations, de débats publics, de travaux et de négociations. Nous avons dû compter pour y arriver sur une lutte plus large, celle pour l'obtention d'une loi sur l'équité salariale.

De la même façon, la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), en janvier 2006, constitue une avancée sociale spectaculaire. Nous nous sommes battus, depuis des années, avec les groupes de femmes, pour un véritable régime de congés parentaux. De grands résultats ont été obtenus. Plus de 100 000 mères et pères bénéficient de ce régime chaque année, et jamais ces derniers n'ont été aussi impliqués. C'est un plus pour les jeunes générations.

À l'été 2005, le secteur de l'hôtellerie a mené une sixième négociation coordonnée couronnée, une fois de plus, de succès et d'avancées concrètes pour les membres. Ces syndicats sont à nouveau en négociation, en ce moment même, et nous leur transmettons toute la solidarité du congrès.

Les fruits de l'action syndicale sont nombreux. Qu'il suffise de rappeler les gains spectaculaires obtenus par les agentes et les agents correctionnels du Canada à leur première convention collective avec la CSN, la négociation menée par le cartel CSN–CSD–International dans le secteur de la construction, en passant par l'équité salariale et la mise en place d'un régime de retraite dans les CPE, sans oublier la reconnaissance professionnelle des paramédics à l'occasion de la négociation dans le secteur préhospitalier.

À l'été 2007, la Cour suprême du Canada, dans l'affaire de *Health Services* en Colombie-Britannique, a rendu une décision d'une grande importance pour les droits syndicaux. La CSN a obtenu d'être entendue dans cette cause portée par un autre syndicat canadien puisqu'en Colombie-Britannique comme au Québec, l'État a souvent la malencontreuse habitude de s'ingérer de façon autoritaire dans les conventions collectives du secteur public. La Cour vient de faire un virage majeur, revenant sur ses propres jugements pour enfin statuer que le droit d'association comprend également le droit de négocier collectivement. Cette décision illustre l'importance de l'adhésion du Canada aux conventions internationales du travail, puisque leur signature a servi d'assise au jugement de la Cour suprême.

L'invalidation de la loi 30 découle directement de cette décision. Nous pouvons espérer d'autres décisions favorables sur des législations qui ont entravé directement la liberté d'association et le droit à la négociation collective, comme celles qui ont retiré les accréditations des ressources de type familial dans la santé et des responsables des services de garde en milieu familial ou encore qui ont décrété les conditions de travail dans le secteur public.

Ces législations auront été les éléments précurseurs de la tournée *Agir ensemble pour le Québec* sur les méfaits du néolibéralisme, tournée qui s'est terminée par une participation active de la CSN au Forum social québécois, tenu à l'été 2007, et qui a réuni, sur le thème *Un autre Québec est en marche*, pas moins de 5 000 participantes et participants de tous âges et de toutes origines : travailleuses et travailleurs, syndicalistes, féministes, écologistes, étudiants, acteurs de l'économie sociale. Ces militantes et ces militants s'interrogent sur les voies que prend notre société. Ils veulent débattre et réfléchir sur d'autres façons de faire.

Cette rencontre, tenue dans la foulée du Forum social mondial, fut un succès incontestable. Elle fait voir la diversité des militances et une effervescence autour d'idées et de pratiques autres que celles que nous proposent le capitalisme et le néolibéralisme ambiants. De plus, plusieurs conseils centraux sont engagés dans l'organisation de forums régionaux. Il faut encourager ce mouvement.

Un moment charnière

Il est indéniable que la démocratie a progressé au Québec. La vie démocratique dépasse le droit d'élire nos représentantes et nos représentants. Elle se mesure, entre autres, au partage de la richesse dans la société, au droit d'accéder à l'éducation et à des services de santé, à la liberté d'expression et d'association, pour n'en citer que quelques facettes. À tous ces égards, le Québec a fortement progressé depuis la Révolution tranquille et le mouvement syndical a été un des acteurs clés de cette évolution.

Le taux de syndicalisation du Québec se maintient autour de 40 %. Au début de 2008, le chômage atteint chez nous le plus bas niveau que nous ayons connu depuis des décennies. Le taux d'emploi bat des records. Jamais une proportion aussi élevée de Québécoises et de Québécois n'ont été au travail.

Malgré ces succès et ces conditions favorables, nous affirmons être à un moment charnière. Si nous réussissons de belles choses, nous rencontrons aussi des obstacles importants dans notre action syndicale. Au vu des relations de travail et des difficultés de la vie syndicale, nous risquons, si nous n'y prenons garde, un effritement de l'action syndicale. Au vu des politiques sociales, en particulier en éducation et en santé, au vu de l'affaissement de certains secteurs économiques et des difficultés que rencontrent certaines régions, nous risquons un effritement de la démocratie.

Qui aurait cru qu'à peine quarante ans après avoir acquis le droit à des soins de santé universels, la société québécoise se retrouverait devant de telles pressions pour privatiser ? Qui aurait pensé que le gouvernement Harper puisse, en si peu de temps, se tourner contre Kyoto, se prononcer pour le retour de la censure dans la culture, contre l'abolition de la peine de mort dans le monde, pour l'écoute électronique des citoyennes et des citoyens et contre un accord international sur le droit à l'eau ?

Les relations de travail dans le secteur public

Rappelons qu'en 2005, la négociation du secteur public s'est terminée par l'imposition du cadre financier du gouvernement et par la perte du droit de négocier. Une fois de plus, la crédibilité du processus de négociation est gravement mise à mal avec tous les risques que cela présente pour l'action syndicale.

Dans le secteur public, nous avons une série de rendez-vous tous plus importants les uns que les autres, à commencer par celui que nous avons ensemble cette semaine.

Chacune des étapes a son importance pour regagner le droit de négocier. Nous avons d'abord des discussions à mener autant sur le cadre des négociations du secteur public que sur les dispositions législatives pour définir les unités de négociation dans la santé et les services sociaux, à la suite de l'invalidation de la loi 30 par les tribunaux.

Une campagne de changement d'allégeance aura lieu à l'été 2009 et nous avons toutes et tous la responsabilité de définir les conditions qui soient les plus favorables pour nous en sortions gagnants. Enfin, la négociation elle-même devra s'engager avant l'expiration des conventions collectives en mars 2010.

Le contexte est différent de la dernière ronde de négociations au moins à deux égards. En premier lieu, le jugement de la Cour suprême sur les droits fondamentaux du travail réduit les marges de manœuvre d'un gouvernement qui voudrait imposer d'autorité sa vision des choses. En deuxième lieu, le contexte des alliances syndicales est transformé.

Le Secrétariat intersyndical du secteur public (SISP) est en place sans que nous sachions quelles sont ses intentions au chapitre des alliances. Cette question est stratégique. Historiquement, nous avons cherché à constituer des alliances qui donnent un maximum de chances de réussite. C'est toujours dans cette perspective que nous évaluerons la situation avec nos fédérations.

Le véritable enjeu dans le secteur public, c'est de regagner le droit à la négociation collective sur l'ensemble des matières, salariales et non salariales. La dernière chose à faire serait de s'y présenter sur le pilote automatique. Il faut réussir cette négociation pour affronter les problèmes importants de rémunération et de conditions de travail auxquels font face les travailleuses et les travailleurs.

La négociation collective dans le secteur privé

Dans le contexte de la mondialisation, les stratégies des entreprises ont changé. La flexibilité constitue le mot clé pour elles : flexibilité dans l'organisation géographique de la production, dans l'organisation du travail, dans les coûts de

main-d'œuvre ainsi qu'en matière d'emploi et de statuts d'emploi.

Les entreprises se réorganisent autour de leurs fonctions centrales tout en déléguant une série d'activités à des sous-traitants, des fournisseurs, des travailleurs indépendants. L'entreprise conforte son pouvoir et les travailleuses et les travailleurs deviennent plus vulnérables. Dans ce contexte, une majorité de nos syndicats du secteur privé estiment que la structure actuelle de négociation, entreprise par entreprise, ne permet pas le développement d'un rapport de force suffisant pour assurer l'atteinte de leurs objectifs.

Beaucoup d'employeurs ont développé des stratégies assez subtiles pour éviter que leurs salarié-es ne se regroupent en syndicats. De grandes entreprises y parviennent de façon durable. Alcan possède une usine non syndiquée au Saguenay depuis près de 30 ans ! L'aluminerie Alouette à Sept-Îles ou certaines usines de Bombardier font la même chose.

Dans le secteur manufacturier, une série de facteurs pèsent lourd sur l'emploi et sur la capacité de négocier les conditions de travail. Depuis 2002, un emploi sur cinq est disparu dans ce secteur au Québec, un total de 140 000 emplois éliminés et l'hémorragie n'est pas terminée. La concurrence de pays émergents, l'insuffisance chronique d'investissements, la montée du dollar canadien, des problèmes de vision stratégique et de gestion adéquate des ressources ont mené à des fermetures, à des mises à pied et à des délocalisations.

Nous connaissons les drames qui frappent des milliers de travailleurs dont l'emploi dépend de la forêt. Le secteur porcin est un autre exemple où différents facteurs s'additionnent pour jeter l'ensemble de l'industrie dans une crise profonde.

Même dans les secteurs qui ne vivent pas la pression de la délocalisation, comme le transport, l'hôtellerie, les services aux personnes âgées, etc., la fragmentation du travail parmi les sous-traitants et les fournisseurs diminue le pouvoir des salarié-es. Dans tous les milieux, on fait aussi état de l'intensification du travail, qui exerce des contraintes grandissantes sur les salarié-es.

À cette panoplie de stratégies s'ajoute le refus du dialogue social. Quebecor constitue un bon exemple de cette vision répressive des relations de travail : refus de la légitimité syndicale, définition d'une stratégie d'affaires à laquelle les salarié-es devraient se plier, tentative d'imposer sa volonté par la force. À preuve, la fermeture de l'imprimerie de Quebecor World à Magog et une série de lock-out, dont ceux de Vidéotron et du *Journal de Québec*. Qui sera le prochain à subir le mépris de monsieur Péladeau ?

Les relations de travail ont changé. Un relevé récent des « pratiques innovatrices » en milieu de travail, tiré de différentes conventions collectives au Canada, recense les thèmes suivants : « prime salariale calculée sur le prix du nickel », « participation aux profits », « programme incitatif à court terme », « prime de productivité », « rémunération au mérite »… Des thèmes qui sont tous liés au domaine de la flexibilité et de l'intensification du travail, mais guère à ceux de la sécurité de l'emploi ou du revenu. Dans un contexte économique difficile, plusieurs de nos syndicats ont dû composer avec de telles approches.

Le syndicalisme

La transformation de l'économie commence à peser sur notre représentativité. Le déplacement des emplois de secteurs traditionnellement syndiqués vers des secteurs à plus faible tradition syndicale pose tout un défi. Le secteur du commerce compte maintenant 100 000 emplois de plus que le secteur manufacturier, qui était, jusqu'en 2005, le plus grand secteur d'activité au Québec. Or le secteur manufacturier est deux fois plus syndiqué que le secteur du commerce. Plus encore, comptant plus de 800 000 emplois, les services financiers, professionnels et les services aux entreprises sont en croissance et bien peu syndiqués.

La syndicalisation est demeurée au même niveau au Québec ces dernières années, alors qu'elle a diminué de moitié dans le monde au cours des 30 dernières années. Les syndicats ont perdu le tiers de leurs adhérents dans les pays développés au cours de la même période, 40 % au Japon, plus de 50 % aux États-Unis. Les transformations des économies, des emplois, des rapports de force y sont pour quelque chose. Nous ne sommes pas à l'abri de ces tendances.

Nous sommes préoccupés de la vie syndicale depuis plusieurs années. Nous composons avec une culture ambiante de responsabilité individuelle et de chacun pour soi dans laquelle le syndicat n'est pas perçu comme un mouvement

dont on fait partie, mais comme un service. Le défi de la vie syndicale devient plus grand avec le changement de génération qui s'amorce.

Un nombre croissant de jeunes arrive dans les milieux de travail avec des besoins, des visions différentes, ils sont en général plus scolarisés et plus confiants dans leurs moyens. On les dit souvent plus individualistes et pourtant nombre d'entre eux s'engagent dans de multiples causes, trouveront-ils dans le syndicalisme ce qu'ils recherchent ?

Pour les jeunes, l'idée d'investir le syndicalisme, de le modeler à leur image, à leur vision des choses, n'est pas acquise. Des études montrent que les jeunes participent moins à la vie syndicale parce qu'ils ne croient pas que le syndicat s'occupe de leurs préoccupations. Pire, ils croient que le syndicalisme est un obstacle à leur volonté d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. Les jeunes cherchent alors à négocier eux-mêmes leurs conditions de travail et exercent un rapport de force individuel.

La société industrielle qui a vu grandir le syndicalisme a changé profondément. La classe ouvrière n'est plus ce qu'elle était. Bien lointaine l'époque des 5 000 ouvriers dans les chantiers maritimes de Sorel ou des 3 000 travailleurs de l'usine GM de Boisbriand. Les ouvriers dans la fabrication comptent maintenant pour à peine plus de 14 % de l'emploi total. Il y a une grande diversification des types d'emplois, des statuts, des parcours professionnels ainsi que des revenus. Le niveau de formation moyen des nouveaux salarié-es sur le marché du travail est beaucoup plus élevé qu'autrefois. L'identité ouvrière et la solidarité qui pouvaient en découler ne seront plus jamais les mêmes.

La capacité d'accueillir toutes les catégories de travailleuses et de travailleurs devient un élément essentiel du rapport de force. Dans une société de plus en plus diversifiée, le critère de représentativité des organisations revêt une importance capitale.

La reconnaissance des droits individuels, le droit d'expression, les droits sociaux et politiques constituent une absolue nécessité dans la société. Ils permettent aux individus de penser et d'agir eux-mêmes, de s'autodéterminer. Lorsque nous nous battons pour le droit à l'éducation et à la liberté de presse, nous nous battons pour que les individus puissent accéder à la connaissance, décider et agir dans la société. Pour préserver la démocratie, ces droits doivent être défendus. À cet égard, nous soulignons cette année le 60e anniversaire de l'adoption par l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un jalon essentiel pour la reconnaissance des droits humains.

Cette reconnaissance de l'individualité est une voie nécessaire pour la solidarité sociale, mais elle peut aussi être une voie vers le renforcement de l'individualisme. Dans nos sociétés, le chacun-pour-soi est puissant, cultivé par les valeurs néolibérales de poursuite d'intérêts privés, de consommation et de non-reconnaissance des responsabilités et des devoirs envers la société et l'humanité.

Notre action syndicale, au quotidien, doit chercher à créer des liens. Les actions individuelles et collectives n'ont pas à s'opposer. Elles doivent se compléter, voire se renforcer. Dans les enjeux environnementaux, par exemple, l'action individuelle doit être cohérente avec les revendications collectives.

Notre action syndicale doit aussi faire le choix d'une solidarité sans cesse élargie. Faire ce choix est souvent exigeant. Cela veut dire tenir compte des besoins et des aspirations de l'ensemble des membres, jeunes, immigrants, précaires, femmes et hommes. Prendre des décisions souvent difficiles. Engager des combats pour contrer la discrimination sous toutes ses formes, pour que tous aient les mêmes droits et accès aux mêmes conditions. C'est un combat contre les employeurs et contre toutes les formes d'exploitation. C'est d'abord un combat que nous devons décider de mener.

Si nous ne parvenons pas à accroître la présence syndicale dans les services privés, à consolider l'adhésion à l'action syndicale comme moyen de changer la société, le syndicalisme au Québec perdra du terrain.

Made in monde

Les stratégies patronales *made in monde* précarisent les travailleuses et les travailleurs. Les grandes entreprises multinationales et les États qui leur ouvrent la route rendent les travailleurs plus vulnérables. Les écarts de revenus s'accroissent de façon importante. Les salaires sont déconnectés de l'évolution de la productivité des entreprises. La part du revenu national qui va aux salarié-es régresse. La rémunération du capital gagne du terrain.

Le capitalisme connaît une nouvelle expansion avec la montée des économies émergentes.

Tous les jours, le Québec en ressent les contrecoups. En dix ans, les exportations de produits finis de la Chine se sont multipliées par huit et ses importations de matières premières et d'énergie ont littéralement explosé. La Chine consomme maintenant 25 % de la production mondiale d'aluminium, de cuivre, d'acier inoxydable et 35 % de la production totale d'acier. Cette poussée explique la croissance des prix de la plupart des matières premières et, du même coup, la forte relance du secteur minier au Québec et au Canada.

D'autres pays ne sont pas en reste et cherchent à tirer leur épingle du jeu. On considère déjà l'Inde comme un géant des technologies de l'information, des centaines de milliers d'emplois dans les services informatiques y sont créés ou transférés.

Le Brésil devient le grenier du monde avec des exportations agricoles deux fois plus élevées que celles du Canada. L'exploitation de forêts d'eucalyptus permet de produire une pâte à un prix si compétitif que des usines du Québec en achètent pour l'incorporer dans leurs produits. Avec cette poussée économique, le Brésil possède pour la première fois de son histoire des actifs financiers plus importants que sa dette extérieure, un virage extraordinaire par rapport à la situation qui prévalait il y a 20 ans.

De nombreux pays et un grand nombre de leurs citoyennes et citoyens profitent de cette évolution, mais celle-ci pose aussi de nombreux défis. Le capitalisme parvient de toute évidence à produire beaucoup de richesses, mais il est incapable de les redistribuer convenablement. Toutes les sociétés voient les écarts de revenus s'accentuer, ici comme dans les pays émergents.

Le capitalisme est inapte à assurer un développement un tant soit peu ordonné des ressources. L'état actuel de la planète montre qu'une activité économique débridée mène à une catastrophe environnementale. De même, cela est illustré tragiquement par la crise alimentaire qui éclate dans plusieurs régions du monde, notamment en Haïti. À ces réalités s'ajoutent les problèmes de santé publique, de santé au travail, de respect des droits humains et des droits fondamentaux au travail.

À propos de la gouvernance mondiale

La CSN se préoccupe des enjeux de gouvernance mondiale, en particulier avec le suivi des négociations commerciales. Notre économie repose en bonne partie sur l'exportation. Dans ce contexte, les accords commerciaux façonnent plus qu'ailleurs notre société, pour le meilleur et pour le pire. En matière de négociation commerciale, la transparence est un enjeu démocratique de première importance.

Le développement d'une gouvernance mondiale pose des défis à la souveraineté des États. Les différentes institutions reliées au commerce et au développement gèrent des règles qui dépassent chacun des pays membres. Les pressions sont fortes pour amenuiser la capacité d'intervention des États. Les dispositions de l'ALENA qui permettent aux entreprises de poursuivre les États vont dans cette direction.

Avec la montée de la Chine, de l'Inde, du Brésil et d'autres encore, la gouvernance du monde passe désormais par plusieurs pôles. Cette diversité d'intérêts génère son lot de conflits armés et de tensions internationales. Plusieurs institutions, contrôlées surtout par les États-Unis ou l'Europe, sont déstabilisées. Ainsi, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'arrive plus à mener à bon port les négociations commerciales multilatérales. Les négociations directes entre les pays se multiplient.

Au Canada, les accords régionaux sur le commerce ont donné plus de pouvoir aux entreprises. Les négociations opaques menées dans le cadre du Partenariat pour la prospérité et la sécurité (PSP) vont dans cette direction. Des chefs d'entreprise sont appelés à participer à des négociations internationales sans que les parlements, encore moins les citoyennes et les citoyens, ne connaissent le contenu des discussions. Il s'agit là d'un recul démocratique inacceptable.

Le gouvernement du Québec souhaite que s'ouvrent des négociations de libre-échange avec l'Europe. Des accords bilatéraux sont en négociation entre le Canada et d'autres pays tels le Chili, la Colombie et la Corée du Sud sans que nous disposions d'études d'impact sur l'emploi. Dans le cas de la Colombie, les droits fondamentaux sont bafoués et des syndicalistes sont fréquemment assassinés. Cette négociation doit être suspendue tant que des garanties ne sont pas obtenues sur les droits humains.

Plus près de nous, un accord de libre commerce signé entre la Colombie-Britannique et l'Alberta permet aux entreprises de poursuivre le gouvernement de ces provinces, si elles jugent une réglementation non conforme à cet accord. Le

Québec et l'Ontario se préparent à négocier un accord sur le commerce qu'il nous faut baliser. Il est essentiel de préserver les pouvoirs de l'État et de soustraire les services publics comme certaines lois sociales à ces négociations. Les désaccords doivent se négocier d'État à État, sinon il y a un glissement démocratique inacceptable.

L'action syndicale internationale

L'action syndicale internationale est sur une trajectoire de renforcement grâce à la création de la Confédération syndicale internationale (CSI) et de ses organisations régionales. De nouveaux moyens d'action ont gagné en importance au cours des années, en particulier les accords-cadres signés avec plus de 50 grandes sociétés multinationales. Une des grandes évidences de la mondialisation, c'est bien l'exigence de resserrer les liens syndicaux à tous les paliers et d'élargir l'action syndicale au plan international.

La CSN est active à différents niveaux. Elle est affiliée à la Confédération syndicale partout dans le monde, comme à la Confédération syndicale des Amériques (CSA), la « régionale » internationale de l'ensemble des Amériques.

La question des partenariats public-privé (PPP) illustre parfaitement la nécessité de tirer avantage de l'expérience de syndicats d'autres pays et de contribuer à mettre en avant notre vision syndicale dans les débats internationaux.

La CSN invite ses fédérations à intensifier leur action internationale et à s'affilier aux fédérations professionnelles internationales. Certaines de nos fédérations le sont et les autres comprennent l'importance de partager l'analyse des problèmes et les stratégies ; elles développent alors des activités syndicales bilatérales.

Nos revendications et nos actions pour l'emploi, les droits syndicaux et la protection sociale s'inscrivent directement dans la campagne *Un travail décent pour une vie décente* de la CSI. Cette campagne se déploie sur tous les continents. Nous souhaitons participer activement avec la FTQ et la CSD à la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre prochain.

De son côté, la CSN a remodelé Alliance syndicats et tiers-monde pour en faire un outil de solidarité syndicale internationale plus efficace. Grâce aux ressources de ce fonds, nous mettons en place des projets de soutien au développement de l'action syndicale dans le monde, dans des pays où les moyens sont très limités. Il faut accentuer l'adhésion à ce projet dans nos syndicats.

La financiarisation de l'économie

L'économie se transforme également. Le capitalisme financier accroît son emprise sur les sociétés nationales et multinationales. Ces entreprises sont de plus en plus souvent dirigées par des gens pour lesquels le niveau des cours boursiers l'emporte sur la vision stratégique du développement de l'entreprise. L'emploi et la qualité de ceux-ci risquent d'en souffrir.

Ce capitalisme de plus en plus spéculatif se comporte en vautour. Il accentue les problèmes de développement et de répartition de la richesse. Il contribue à une plus grande précarisation de l'emploi. Plusieurs entreprises canadiennes et québécoises ont ainsi été la cible de fonds d'investissement. C'est le cas de Bell Canada (BCE), de Van Houtte et d'Intrawest, la société qui contrôle la station Mont-Tremblant. Dans le cas de BCE, les acheteurs entendent l'endetter de plus de 30 milliards de dollars pour financer leur achat. Avec un pareil endettement, BCE sera beaucoup plus vulnérable si ses affaires deviennent moins florissantes.

La crise financière provoquée par les hypothèques à haut risque aux États-Unis montre que beaucoup de financiers sont prêts à prendre tous les risques pourvu qu'ils puissent ensuite les refiler à d'autres. Cette crise est profonde, à tel point que plusieurs analystes et banques centrales croient que les immenses pertes financières devront être prises en charge par les États. Cette crise nous montre bien le gouffre dans lequel les politiques néolibérales, dans ce cas-ci la faiblesse de la réglementation de l'industrie de la finance, peuvent nous entraîner.

Le développement du laisser-faire

Le grand capital et ses ténors, comme l'Institut Fraser ou l'Institut économique de Montréal, œuvrent sans relâche pour que les politiques économiques et sociales soient traitées à travers le prisme néolibéral. Plusieurs médias contrôlés par de grandes entreprises relaient abondamment cette vision. À les entendre, un équilibre naturel s'établira dans l'économie si on laisse parfaitement libres les forces du marché. L'intervention de l'État doit être limitée et les forces économiques doivent bénéficier d'une priorité absolue. Le profit est sacré, seules les pertes sont à partager.

Ils plaident pour le retrait de l'État de ses responsabilités sociales et économiques, pour la flexibilité du marché du travail, la déréglementation, l'ouverture à la concurrence de tous les domaines de l'activité humaine. Il s'agit de marchandiser le monde. Cette vision a gagné beaucoup de terrain au Québec et au Canada avec les gouvernements Charest et Harper.

Si les marges de manœuvre des États se trouvent souvent réduites ou modifiées du fait des accords internationaux sur le commerce, il demeure que tous les États, même les plus néolibéraux, interviennent dans le développement économique. La nature de cette intervention varie cependant au gré des orientations politiques.

En fait, les pays qui réussissent le mieux à améliorer leur situation économique et celle de leur population le font par une intervention de l'État qui valorise des politiques industrielles, des investissements publics importants dans la santé, l'éducation, les infrastructures, la recherche et l'innovation.

La vision néolibérale est une vision qui fait reculer la démocratie, parce qu'elle est porteuse d'inégalités, d'exclusions et d'injustice dans les milieux de travail comme dans la société.

Recréer des liens

Pour agir sur ces enjeux, nous n'avons pas de recette miracle, mais des principes et des valeurs qui nous guident. Nous faisons le choix d'une société qui agit sur son avenir. Nous faisons le choix de conjuguer l'économie, l'environnement et le social. Nous faisons le choix d'élargir la démocratie et les solidarités.

Nous faisons le choix d'une implication active, soutenue et responsable. Ces choix dépassent le simple slogan. Ils exigent action, vision et engagement.

Nous devons travailler à préserver et à reconstruire des liens partout où nous pouvons agir. Reconstruire des liens veut aussi dire les repenser en tenant compte des enjeux d'aujourd'hui : de la précarité, des jeunes, des immigrantes et des immigrants, des sensibilités environnementales, d'une vision du travail et du syndicalisme en constante évolution.

Le monde ne change pas d'un seul coup, il change tous les jours. Nous avons des espaces, des lieux où notre action compte. Nous devons développer des pratiques qui changent les choses, qui changent la vie et qui démontrent qu'une autre vision de la société est possible. C'est cela, oser au quotidien.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est bien sûr de mandater la CSN pour agir, mais nous demandons un engagement de tous les syndicats, de toutes les fédérations et de tous les conseils centraux pour avancer concrètement sur des enjeux qui sont importants pour l'emploi, pour la vie syndicale, pour la solidarité, pour l'avenir de la planète, bref pour toute la société. Notre avenir dépend de beaucoup de choses, mais il dépend aussi de nous.

OSER AU QUOTIDIEN

L'emploi et le travail

La précarité du travail : agir contre la discrimination

Un trop grand nombre de salarié-es subissent encore les conséquences de la flexibilité du marché du travail. Plus du tiers des salarié-es occupent un emploi atypique, à temps partiel, temporaire ou autonome.

Les réalités de l'emploi atypique sont multiples, les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par le travail à temps partiel, alors que le travail autonome est surtout le fait des hommes. L'emploi à temps partiel s'est stabilisé à près d'un emploi sur cinq, alors que l'emploi temporaire progresse de façon importante.

Il est essentiel que ces enjeux fassent l'objet d'une intensification de l'action syndicale par les conventions collectives.

Trop de conventions collectives prévoient des traitements différents sur la seule base du nombre d'heures travaillées dans une semaine : application différente de l'ancienneté, congés payés et avantages sociaux moins avantageux, disparités salariales, horaires plus difficiles, etc. L'interdiction des clauses « orphelin » est loin d'avoir éliminé les formes de discrimination dont les femmes et les jeunes sont les premières victimes. Oui, l'encadrement légal du travail atypique est nettement déficient.

La CSN a tous les mandats nécessaires pour revendiquer des changements aux lois et elle continuera de le faire. En ces matières, comme dans bien d'autres, ce sont souvent les avancées sur le terrain qui forcent la porte du législateur. C'est pourquoi nous devons agir.

Nous devons combattre la discrimination dans les milieux de travail. La solidarité ne peut se construire autour de droits et de conditions de

travail différentes pour des salarié-es qui font le même travail. Nous vous proposons que l'enjeu de la précarité des emplois, et en particulier la lutte à la discrimination sur la base des statuts d'emploi, soit un des objectifs importants pour les syndicats au cours des prochaines années.

Les agences de placement

Les salarié-es provenant d'agences de placement sont présents dans tous les secteurs. Les employeurs font appel aux agences pour toutes sortes de raisons allant des difficultés de recrutement liées aux pénuries de main-d'œuvre à la gestion des besoins ponctuels. Dans la mesure où le marché du travail se resserre, notamment avec l'accroissement du nombre de retraites, la place des agences ne fera qu'augmenter. Il est plus que temps de proposer des mesures d'encadrement de leur activité.

Des pratiques iniques ont aussi cours : des agences se spécialisent dans la location de personnel à des entreprises qui confient systématiquement les emplois à risque à ces salarié-es. Les entreprises clientes qui utilisent ces agences évitent ainsi une augmentation substantielle de leur taux de cotisation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour toute leur main-d'œuvre. Une absence d'apprentissage ou de formation crée aussi une situation potentiellement dangereuse pour les salarié-es et, dans le cas de services directs, pour la population elle-même.

Les agences contrôlent aussi les salarié-es en leur interdisant par contrat d'accepter des emplois réguliers là où ils sont référés. Souvent des pénalités de milliers de dollars sont prévues à leur contrat. Dans d'autres cas, l'utilisation des agences est destinée à empêcher la syndicalisation.

Nous savons tous que dans certains secteurs, pensons en particulier aux infirmières et aux infirmiers, des salarié-es accèdent par les agences à de meilleurs horaires et même à de meilleurs salaires. De cette façon, ils obtiennent à la fois une plus grande flexibilité et, dans l'immédiat, de meilleures conditions, bien qu'ils n'aient pas accès aux avantages sociaux prévus aux conventions collectives.

Pour d'autres, la réalité est tout autre. Des travailleurs non spécialisés, des immigrantes et des immigrants souvent, écopent d'horaires et de conditions de travail difficiles. L'agence devient un moyen d'accéder rapidement à un travail. Si les emplois difficiles ou aux horaires exigeants sont systématiquement passés aux salarié-es d'agence, cela est destructeur de solidarité dans le syndicat. Cela crée les conditions d'un affaiblissement durable de l'action syndicale.

Des syndicats ont déjà agi, des clauses de conventions collectives existent. Chaque fédération devrait définir des critères, un cadre à inscrire dans les conventions collectives pour les salarié-es embauchés à partir des agences : pour déterminer les circonstances dans lesquelles l'employeur peut y faire appel, la durée de ces embauches et les conditions salariales.

Le gouvernement du Québec doit aussi prendre acte de la prolifération des agences. Diverses mesures doivent être mises en place pour encadrer leur activité, clarifier les rapports juridiques et contrer les abus.

Les lois du travail doivent clairement prévoir qu'en ce qui concerne les rapports collectifs de travail, les salarié-es d'agence sont visés par les unités d'accréditation des entreprises clientes. Il n'y a aucun sens à ce qu'une accréditation qui couvre certaines catégories de salarié-es ne couvre qu'une partie d'entre eux parce que l'employeur modifie sa méthode d'embauche. Des mesures doivent aussi être prises pour que le coût des accidents de travail soit attribué aux entreprises donneuses d'ouvrage. La CSST doit trouver des solutions de façon à ce que la prévention des accidents reprenne le pas sur le contrôle des coûts.

La conciliation famille-travail

Il est urgent d'avancer dans le domaine de la conciliation famille-travail. Les besoins ont changé considérablement. Les ménages où les deux conjoints sont sur le marché du travail constituent la norme, le nombre de familles monoparentales est considérable, les horaires de travail sont éclatés. De plus en plus d'adultes doivent aussi dégager du temps pour leurs parents, puisque l'accroissement de l'espérance de vie fait augmenter le nombre de personnes très âgées dans nos sociétés. En peu de mots, les besoins de flexibilité des personnes en emploi par rapport au temps de travail sont plus importants qu'auparavant. Ce sont les femmes qui assument encore largement ces responsabilités.

La société québécoise doit refuser les propositions qui constituent de véritables retours en arrière. Ainsi, la proposition de l'ADQ de financer

la garde des enfants à la maison est un véritable piège. Elle contribuerait à sortir des femmes du marché du travail pour des années diminuant leur sécurité financière à long terme et leur capacité d'obtenir par la suite des emplois de qualité.

Pour les jeunes en emploi, la conciliation famille-travail vient au premier rang des préoccupations par rapport au travail. Il s'agit souvent du principal enjeu sur lequel ils sont prêts à s'engager.

Nous croyons que tous les syndicats devraient mener une démarche d'évaluation des besoins en matière de conciliation famille-travail. Une démarche qui permette de proposer des mesures et d'interpeller les employeurs. Il nous faut faire preuve d'inventivité, combiner organisation du travail et horaires flexibles, absences autorisées, congés payés et services disponibles.

En matière de vacances, de congés, de relâche scolaire, l'ancienneté et la conciliation peuvent se conjuguer. Il faut réévaluer la place que prennent l'ancienneté et d'autres formules comme la rotation, l'étendue des plages de vacances, le nombre de semaines consécutives de vacances, ou encore les incitatifs à déplacer ses vacances en dehors des périodes de pointe.

Certains employeurs comprennent que le fait de tenir compte des besoins de conciliation constitue un facteur pour attirer et retenir la main-d'œuvre. Il faut s'attendre à ce qu'un nombre croissant d'entre eux s'emparent de cette préoccupation et proposent des solutions. Ces mesures ne doivent pas sortir du champ du négociable pour être offertes à la pièce.

Si comme syndicats, nous ne tentons pas de faire bouger les choses sur des enjeux d'importance pour les jeunes comme la précarité et la conciliation famille-travail et même les études, il ne faudra pas s'étonner de voir un nombre grandissant de travailleuses et de travailleurs juger que les syndicats ne s'occupent pas de leurs problèmes et ne défendent les intérêts que de quelques-uns.

La transformation de l'économie et de l'emploi

À leur arrivée au pouvoir en 2003, les libéraux du Québec s'étaient faits les champions du retrait de l'État dans le développement économique.

La réalité les a rattrapés. Ils ont dû progressivement changer leur fusil d'épaule, réalisant que le laisser-faire a des impacts sociaux majeurs. Des gestes importants sont maintenant posés pour influer sur des secteurs cruciaux au Québec, tels l'aluminium et l'industrie liée à la forêt.

C'est maintenant l'inaction du gouvernement conservateur de Stephen Harper sur les enjeux de transformation de l'économie qui est inadmissible. Le gouvernement fédéral dispose de moyens considérables pour soutenir le secteur manufacturier et celui de la forêt ou encore les travailleuses et les travailleurs vieillissants, victimes de pertes d'emploi. Ce gouvernement a la responsabilité de définir une stratégie économique qui assure le développement à long terme de l'ensemble des régions du pays.

Le gouvernement du Québec doit, pour sa part, élaborer une stratégie de développement industriel axée sur la modernisation des équipements, sur l'innovation et la croissance de la productivité. Pour cela, il faut soutenir la formation de la main-d'œuvre, la recherche et le développement, l'innovation technologique et sociale. Ce sont là les clés de la productivité.

Le gouvernement du Québec a déjà des éléments de stratégie qui visent des secteurs de pointe comme les nanotechnologies, mais une stratégie complète doit aussi inclure les secteurs traditionnels. Chaque secteur compte ses gagnants, et c'est cela qu'il faut soutenir.

Les syndicats doivent être associés à la gestion des changements apportés dans les entreprises. Les changements technologiques ont des effets importants sur les emplois et l'organisation du travail, l'implication des travailleuses et des travailleurs est donc essentielle. Il est urgent de conjuguer innovation technologique, innovation sociale et productivité comme en témoignent les consensus dégagés dans le rapport Lussier.

La formation continue

Le Québec a connu une diminution des investissements en formation dans les entreprises, entre autres, à la suite de la décision du gouvernement Charest d'éliminer les obligations de la petite entreprise au regard de la formation de la main-d'œuvre. Il a dû se ressaisir et modifier son approche des enjeux de formation professionnelle et de formation.

Des programmes renouvelés, des structures nationales, régionales ou sectorielles où sont présents tous les acteurs importants ont été mis en place. Des mutuelles de formation ont été créées.

Nous devons poursuivre en exigeant d'autres formules innovantes de même que le rétablissement des obligations de toutes les entreprises.

La formation continue connaît des ratés dans le système d'éducation. Plus de 5 500 adultes sont en attente pour être admis dans un programme de formation au collégial à cause d'un absurde problème d'enveloppes fermées. Pour une société qui se veut « apprenante », une telle situation est inacceptable.

Nous estimons qu'une avancée considérable s'impose dans les milieux de travail concernant la formation continue. Les problèmes d'alphabétisation et de maîtrise des compétences de base doivent aussi être résolus.

L'accès à la formation est devenu une condition de travail importante. Elle doit faire partie de l'agenda syndical. Là où ce n'est pas fait, il faut ouvrir des discussions avec les employeurs, mettre en place des mécanismes pour évaluer les besoins et favoriser le développement d'activités de formation ou de mesures de soutien.

Les enjeux d'équité d'accès à la formation et de reconnaissance des compétences doivent être au centre de notre action. Les travailleurs et les travailleuses doivent avoir accès à la formation continue dans leur entreprise, peu importe leur statut d'emploi, leur scolarité et leur âge.

Les mesures de soutien du revenu

La débâcle de l'industrie forestière illustre de façon éloquente le besoin pressant de mesures plus efficaces de soutien du revenu pour les chômeurs et, en particulier, pour les travailleuses et les travailleurs vieillissants.

La CSN, en alliance avec d'autres, a soutenu sur plusieurs tribunes la nécessité d'améliorer le régime d'assurance emploi sous toutes ses facettes.

Le gouvernement fédéral vient de souscrire à l'idée d'une caisse autonome d'assurance emploi. Il doit maintenant bonifier le régime et laisser aux organisations d'employeurs et de salarié-es le soin de le gérer au bénéfice des chômeuses et des chômeurs.

Nous avons aussi plaidé pour la mise en place d'un Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés. Ceux qui perdent leur emploi en fin de carrière, après de longues années de service en milieu industriel, ont souvent une faible scolarité. Ils ne peuvent se retrouver un emploi et ont absolument besoin d'un soutien de transition pour arriver à la retraite.

Le gouvernement fédéral fait la sourde oreille. Les individus continuent de porter seuls tout le poids du chômage et des pertes d'emploi. Il s'agit pourtant d'un problème social grave. On ne peut plus laisser à eux-mêmes les travailleurs des collectivités mono-industrielles liées à la forêt qui perdent leur gagne-pain. Nous continuerons d'exiger ces réformes.

Les politiques sociales

La santé : améliorer l'accès et contrer la privatisation

Le gouvernement libéral du Québec travaille sans relâche à donner une plus grande place au privé dans la santé. Il veut ouvrir ce secteur au marché, à la loi du profit. À l'entendre, ce serait la meilleure façon de dynamiser l'administration de la santé au Québec, la meilleure façon de faire face aux problèmes des listes d'attente. De fait, l'objectif poursuivi, c'est que les coûts croissants de la santé soient assumés directement par le citoyen-utilisateur.

Déjà plus de 30 % des dépenses en santé sont dirigées vers le privé par les médicaments, les soins dentaires, les services diagnostiques, les cliniques de physiothérapie, etc. Les salarié-es trouvent déjà bien lourd le poids grandissant des régimes d'assurance.

La santé à deux vitesses est présente au Québec, les gens qui ont de l'argent ont accès à des services diagnostiques rapides et à des traitements sans délai. Les travailleuses et les travailleurs à plus faible revenu attendent des mois pour les services diagnostiques comme pour les traitements.

Si nous sommes taxés à tel point que le financement de la santé par l'impôt devient impossible, si les citoyennes et les citoyens du Québec ne sont plus capables de payer, d'où viendra l'argent au juste pour financer ces services privés ? Quelle bonne âme voudra bien payer à notre place ?

Cessons de nous illusionner, l'enjeu de l'ouverture au privé, c'est une répartition différente des coûts de la santé, avec une contribution plus forte des gens les moins bien nantis qui, de surcroît, auront un accès plus difficile aux soins.

Déjà la loi 33, adoptée dans la foulée de l'arrêt Chaoulli, ouvre une brèche importante.

L'assurance privée est maintenant permise pour des chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte. D'autres interventions pourraient s'ajouter à cette liste par simple règlement.

La médecine privée se développe par des cliniques privées, par la liste des médecins désengagés qui s'allonge. Voilà maintenant que le financement public boude le réseau public pour voler au secours du privé, comme nous avons pu le voir avec la création de la clinique RocklandMD.

L'ouverture au privé signifiera, entre autres, l'entrée en scène de compagnies, canadiennes ou étrangères, qui administreront cliniques et hôpitaux en fonction de leurs objectifs de rentabilité. Le journal *Le Devoir* titrait récemment : « Le système de santé dans la mire des spéculateurs ». En France, la société Vitalia, une filiale du fonds d'investissement américain Blackstone, est maintenant numéro deux du secteur avec le rachat de 50 cliniques privées. Est-ce là le modèle que messieurs Couillard et Charest veulent voir s'implanter au Québec? Est-ce là l'avenir qu'ils nous promettent?

Nous sortons tout juste d'une mobilisation intercentrale sur l'enjeu de la santé avec la manifestation du 1er mai. Nous continuerons à nous battre pour que l'équité d'accès aux soins de santé soit un principe inaliénable. Cela passe par le maintien de services publics et universels de santé.

Plusieurs affirment que nous pouvons faire mieux avec l'investissement actuel dans notre système de santé. Nous sommes partants. Nous proposons, conjointement avec la FTQ, une révision en profondeur de l'organisation du travail dans les institutions. Nous avons engagé nos organisations respectives à apporter leur soutien et leur expertise à ces démarches locales et nous attendons un pareil engagement des gestionnaires du réseau dans cet exercice. Par cette voie, nous pouvons améliorer la qualité des soins et l'accès aux soins de santé dans le réseau public.

Cette bataille est une bataille citoyenne qui nous concerne toutes et tous. Nous attendons de tous nos syndicats un comportement cohérent en nous assurant que les régimes collectifs d'assurance qu'ils négocient n'encouragent pas le développement du privé au détriment du public.

L'éducation

Au Québec, on parle enfin plus d'éducation, même si c'est par les tensions engendrées par des années de compressions budgétaires ou par la mise en place laborieuse de la réforme pédagogique. Il faut faire plus. L'éducation doit regagner une place centrale dans la société québécoise !

L'école est un pilier indispensable du développement de la démocratie. L'école permet d'assurer une meilleure égalité des chances, elle combat l'exclusion, elle prépare l'avenir dans toutes ses dimensions, sociale, culturelle, politique et économique. L'éducation contribue à ce que toutes et tous puissent se développer et mieux s'approprier la connaissance et les débats de société.

Le Québec connaît des résultats enviables à plusieurs égards en éducation, mais il ne doit pas se reposer sur ses lauriers. Le développement économique, l'économie du savoir posent entre autres des défis que le système d'éducation doit savoir relever.

La sélection des jeunes sur la base des résultats scolaires mine les efforts de démocratisation dès le secondaire, tant dans le réseau public que privé. Dans la région de Montréal, la moitié des élèves fréquentent une école ou un programme particulier. Cette pratique pénalise lourdement le réseau public qui a son lot d'étudiantes et d'étudiants de qualité, mais qui doit aussi composer avec celles et ceux qui connaissent des problèmes d'apprentissage ou de comportement sans bénéficier d'un appui suffisant en termes de ressources professionnelles. Difficile dans ce contexte de lutter efficacement contre le décrochage scolaire.

La question de l'égalité des chances est posée. La proportion des élèves issus d'un milieu défavorisé qui quittent l'école sans obtenir de diplôme ni de qualification professionnelle représente un peu plus du double de celle des élèves qui proviennent d'un milieu favorisé, et ce, tant chez les garçons que chez les filles. Le système d'éducation ne doit pas renforcer cette tendance. La bataille pour la démocratisation de l'éducation doit être poursuivie.

Des mesures concrètes, permettant de revaloriser l'école publique et de combattre le décrochage, doivent être mises en place. Ne peut-on pas imaginer, par exemple, que chaque école soit porteuse de projets éducatifs accessibles à tous tout en incluant différents apprentissages (musique, sports, sciences, etc.) susceptibles de motiver et de rassembler les jeunes ?

Sur le plan des études supérieures, la question du financement est essentielle pour assurer l'accessibilité des jeunes et des adultes à un enseignement de qualité ainsi que pour soutenir adéquatement la recherche. Pour ce faire, un réinvestissement de la part du gouvernement fédéral s'impose. Le Québec est toujours en retard d'un milliard de dollars par année par rapport aux transferts fédéraux antérieurs amputés depuis 1995.

Finalement, la crise de l'UQAM est non seulement le résultat de mauvaises décisions immobilières, mais elle est aussi le reflet d'un sous-financement chronique. Québec ne doit pas mettre en péril l'accessibilité aux études et la qualité de l'enseignement. Ces missions étaient au cœur de la création de l'UQAM. Nous appuyons pleinement la lutte syndicale pour un refinancement de l'université par l'État québécois.

La protection du revenu à la retraite

Au Canada et au Québec, différents types de mesures permettent de protéger le revenu à la retraite. Les pensions fédérales, payables aux citoyens et aux citoyennes, constituent un premier pilier permettant aux personnes âgées de disposer d'un minimum de revenu. Le Régime des rentes du Québec assure ensuite aux retraité-es, le remplacement d'une partie du revenu de travail. Enfin, les régimes d'entreprise et l'épargne personnelle complètent ce dispositif.

Le système de retraite, dans son état actuel, ne permet pas au plus grand nombre d'obtenir des revenus adéquats à la retraite. Il laisse beaucoup de gens dans la pauvreté. Aujourd'hui encore, le revenu moyen des femmes de plus de 65 ans n'atteint pas 20 000 $ par an. Celui des hommes dépasse à peine 30 000 $ par an. Beaucoup de travailleurs et de travailleuses n'ont pas les ressources pour constituer une épargne personnelle suffisante et 60 % de la main-d'œuvre québécoise ne bénéficie pas de régimes d'entreprise.

Les bien-pensants ne peuvent éternellement décrier l'augmentation du fardeau social et financier due au vieillissement accéléré de la population et refuser d'agir.

Nous proposons donc que le gouvernement du Québec adopte une loi qui prévoit le droit de tout salarié d'être couvert par un régime de retraite dans lequel tous les employeurs auraient l'obligation de verser une cotisation prévue par celle-ci. Les paramètres d'une telle approche devront être déterminés conjointement par les centrales syndicales, les employeurs et le gouvernement et devront tenir compte du droit des syndicats de négocier un régime de retraite équivalent ou supérieur directement avec leur employeur.

Cette approche prend en compte les équilibres intergénérationnels tout en préservant les acquis de la négociation et le droit de continuer à négocier. Dans ce champ, les défis ne manquent pas.

Les régimes d'entreprise sont soumis à des pressions qui font en sorte que leur qualité régresse de façon marquée. Le coût des régimes à prestations déterminées a explosé et leur administration s'est complexifiée à la suite de nombreux changements. Les entreprises cherchent maintenant à mettre fin à ce type de régime. Nous ne pouvons laisser se fragiliser les revenus à la retraite.

Les syndicats doivent continuer à agir sur le plan des régimes d'entreprise pour intégrer des mesures de retraite progressive, pour améliorer autant les régimes à prestations déterminées que ceux d'accumulation de capital. Nous vous proposons de privilégier les régimes sectoriels, puisque c'est avec de tels outils que nous avons obtenu les meilleurs résultats dans le secteur public, la construction ou encore les CPE.

La mise en œuvre de ces mesures serait un tournant majeur au Québec dans notre système de protection du revenu à la retraite.

Le Québec d'aujourd'hui, une société plurielle et diversifiée

L'immigration a toujours été importante pour notre développement. À l'heure où elle se fait plus diversifiée et plus visible, elle revêt une importance encore plus marquée dans le contexte du vieillissement de la population et des pénuries de main-d'œuvre.

Nous vivons dans un univers où ethnies et cultures différentes sont appelées, de plus en plus, à partager les mêmes espaces. Dans ce contexte, la CSN estime qu'il faut avant tout combattre l'exclusion et la xénophobie. Ce sont des poisons dans une société. Certaines dérives entourant le débat sur les accommodements raisonnables ont fait voir le danger des approches populistes.

Les valeurs de démocratie, de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes, et de liberté de conscience doivent nous animer. Nous devons en faire la promotion. Nous devons aussi

exiger du gouvernement qu'il soit conséquent et qu'il injecte les sommes nécessaires à la lutte à la discrimination et aux préjugés, mais également pour améliorer ses structures et ses politiques d'accueil et d'intégration des immigrantes et des immigrants.

L'accès à l'emploi est un puissant moteur d'intégration. Les immigrants sont souvent qualifiés, mais connaissent des problèmes de reconnaissance de leurs diplômes et subissent souvent des situations de discrimination. Il faut intensifier notre action sur ces deux fronts!

La connaissance et l'usage de la langue française sont des enjeux de première importance pour l'intégration des nouveaux arrivants et pour l'avenir du Québec. Là encore, il faudra s'assurer de l'engagement du gouvernement, tant sur le plan de ses politiques que des ressources disponibles.

Plus près de nous, nous invitons nos fédérations et nos conseils centraux à réinvestir dans la mise en place de programmes d'apprentissage du français sur les lieux de travail. Là-dessus aussi, il faut agir au quotidien.

Une politique d'immigration ne peut être axée uniquement sur la réponse à nos besoins. Il y a des dizaines de millions de réfugié-es dans le monde, de plus en plus de migrants temporaires y compris ici au Québec. La politique d'immigration ne peut non plus être axée sur l'exode des gens qualifiés des pays en développement vers les pays développés. Ces problématiques exigent que nous nous penchions sérieusement sur les composantes et les objectifs de la politique d'immigration.

À quelques jours de la parution du rapport Bouchard-Taylor, la CSN croit nécessaire que le congrès fasse sienne la revendication d'adopter une Charte de la laïcité. À ce jour, le gouvernement du Québec donne l'impression de vouloir noyer le poisson en se dispersant dans toutes sortes d'initiatives tape-à-l'œil, mais peu porteuses.

Dans une société où les enjeux de langue, de religion et de culture s'entrechoquent, la laïcité revêt une importance primordiale. Elle devient source de tolérance et d'inclusion. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas laisser aux tribunaux le soin de définir seuls comment cette laïcité doit se vivre dans l'espace public. Il s'agit d'un débat de société tout à fait utile pour développer l'ouverture citoyenne et le vouloir-vivre ensemble. Une Charte de la laïcité serait aussi précieuse à la société québécoise que l'a été et l'est toujours la Charte de la langue française.

Les Premières Nations et les Inuits

Cette section sur la diversité ethnique et culturelle du Québec ne serait pas complète sans un retour sur la question des Premières Nations et des Inuits.

La CSN a répondu avec beaucoup de plaisir à l'appel de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador en vue de participer, avec d'autres acteurs de la société, au Forum socioéconomique des Premières Nations. Cette initiative proposait de toute urgence d'amorcer les discussions et des partenariats en vue d'assurer le développement des communautés autochtones en parallèle avec les discussions sur les droits ancestraux et les questions territoriales.

Nous avons concrètement répondu à cet appel à la coopération en signant avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones une déclaration d'amitié suivie d'initiatives concrètes sur la lutte aux préjugés et à la discrimination au travail.

Les conseils centraux de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava ont fait de même avec leurs vis-à-vis régionaux. La CSN est fière aujourd'hui d'annoncer qu'elle a conclu avec la Commission des ressources humaines de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador une entente visant la mise en place d'expériences pilotes en milieu de travail pour favoriser la formation et l'intégration de travailleuses et de travailleurs des Premières Nations. Pour vaincre l'exclusion et favoriser des relations d'égal à égal, il faut aussi agir au quotidien !

La responsabilité sociale des entreprises et des institutions

Le respect des droits humains, des droits fondamentaux au travail et de l'environnement doit être au cœur de toutes les relations sociales, politiques et économiques. Les acteurs économiques ne peuvent se comporter comme si leur seule responsabilité était de satisfaire leurs actionnaires indépendamment des conséquences de leurs activités. Notre premier objectif est d'obtenir l'adoption de politiques publiques, de lois et de normes qui encadrent le développement des

entreprises, mais il y a aussi un terrain d'action pour les syndicats.

Les entreprises prétendent souvent répondre de leurs responsabilités sociales et environnementales. Considérant de plus en plus ces enjeux comme stratégiques, elles produisent des rapports sur l'impact de leurs activités. Même si elles sont plus puissantes que jamais, leur image constitue un point de vulnérabilité important.

Il faut saisir la balle au bond, si les entreprises prétendent respecter l'environnement, les droits humains et les droits fondamentaux au travail, allons-y voir !

De différentes façons, les syndicats et les mouvements sociaux réussissent déjà à faire changer des politiques d'entreprises. Ikea, voyant sa réputation en cause parce que des fournisseurs exploitaient des enfants, a signé un accord avec une fédération syndicale internationale (Global Union Federation) où elle s'engage à respecter les droits fondamentaux au travail y compris chez ses fournisseurs.

Un million de travailleuses et de travailleurs sont concernés par cet accord. La compagnie de vêtements Gildan, après des agissements antisyndicaux au Honduras, est maintenant accréditée par Fair Labour Association, une coalition contre les ateliers de misère.

Fondaction a adopté une approche de développement durable qu'il met en œuvre dans les entreprises où il investit. Bâtirente, à titre d'actionnaire a, entre autres, fait avancer la distribution de produits équitables chez l'épicier Métro, réussi des avancées sur des enjeux environnementaux auprès de différentes compagnies aériennes, obtenu aussi de compagnies minières canadiennes leur adhésion à un accord international pour lutter contre la corruption.

Dans leur action, les outils collectifs constituent des prolongements des valeurs de la CSN. Leur action est concrète, elle contribue à ce que les valeurs universelles qui nous animent soient ancrées dans la réalité.

La CSN est elle-même impliquée à divers niveaux pour amener les entreprises à prendre en compte leurs responsabilités sociales. Nous sommes membres de la Coalition contre les ateliers de misère, dont un des objectifs est d'inscrire sur les vêtements les coordonnées de l'usine qui les a fabriqués. Nous avons proposé dans un comité de la CSI l'adoption de principes sur l'investissement responsable à l'intention des fiduciaires de caisses de retraite.

L'histoire de la CSN, au cours des dernières décennies, et en particulier depuis l'adoption il y a 40 ans du Deuxième front, nous enseigne que l'action syndicale doit se déployer à la fois au sein et hors des milieux de travail, du local à l'international. Cette perspective vaut toujours aujourd'hui, mais alors que le Deuxième front a été l'occasion pour les militantes et les militants de sortir des milieux de travail et de s'investir dans la société, l'action militante doit maintenant se déployer en milieu de travail pour que les enjeux sociaux y soient mieux pris en compte.

C'est pourquoi nous vous proposons une démarche pour interpeller les employeurs en matière de responsabilité sociale dans toutes leurs activités. Nous proposons, entre autres, l'adoption de politiques d'achat responsable. Nous proposons aussi que les conseils centraux exercent un rôle de représentation, en lien avec les syndicats concernés, pour que toutes les institutions publiques sur leur territoire adoptent une telle politique.

Nous proposons enfin que la CSN et ses organisations affiliées fassent de même en systématisant les initiatives déjà prises.

La CSN devrait aussi examiner de près, au cours du prochain mandat, les questions de gouvernance des entreprises privées, des sociétés d'État à vocation commerciale et des institutions publiques. Les modalités de gouvernance ont un impact important sur la transparence, la gestion des conflits d'intérêts, l'avenir de ces institutions et l'emploi. Il importe de développer une position syndicale sur la gouvernance.

L'environnement

Nous sommes d'avis qu'une action particulière doit être engagée par les syndicats sur les questions environnementales.

Le monde industriel et l'activité économique débridée, dans les pays capitalistes comme dans les pays dits socialistes, posent sans cesse des défis à l'environnement et à la santé publique : pollution des eaux, du sol et de l'air. La production de masse de produits de consommation non durables, l'évolution technologique accélérée créent un volume énorme de déchets. Les modes de transport développés dans les pays industrialisés exigent une consommation énergétique insoutenable.

Il est établi scientifiquement que l'activité de l'homme, par la production de gaz à effet de serre, provoque les changements climatiques. L'extension dans plusieurs pays à économie émergente des modes de production et de vie des pays industrialisés fait la démonstration claire que ces approches ne sont pas soutenables.

Au rythme actuel de la croissance économique, la taille de l'économie mondiale va doubler en 30 ans et la demande de matières premières explosera. Les problèmes clés seront les changements climatiques, la perte de la biodiversité, le manque d'eau et les impacts de la pollution sur la santé humaine.

Dans ce contexte, la politique actuelle du Canada est une aberration. En cherchant à profiter pleinement de la manne pétrolière et en se rangeant derrière les politiques aveugles du gouvernement Bush, le gouvernement Harper adopte une attitude dangereuse pour la planète. Une attitude qui contribuera à affaiblir la réputation du Canada dans le monde. Le Canada doit respecter sa signature au bas du protocole de Kyoto et s'engager activement dans les négociations pour obtenir un accord qui y donne suite.

D'autres pays avancent dans la mise en œuvre de Kyoto et investissent dans de nouvelles technologies. On évalue qu'un des plus grands dommages de l'attitude canadienne est le retard que nous prenons dans la conception et le développement de technologies plus propres.

Tôt ou tard, il faudra faire une évaluation serrée de la production de gaz à effet de serre des différents secteurs industriels. Tôt ou tard, il faudra assurer un suivi des impacts des changements climatiques sur des activités comme le tourisme et l'agriculture. Des comités sectoriels ou régionaux devraient, avec la participation des syndicats, évaluer l'impact des changements climatiques et des technologies nécessaires pour réduire les gaz à effet de serre dans chaque secteur industriel et dans chaque région. En particulier, les impacts sur l'emploi et le travail doivent être évalués.

Le développement des transports en commun, urbain et interurbain, doit être une priorité de chaque ordre de gouvernement. Un investissement majeur doit être réalisé dans les trains rapides à énergie propre pour rendre obsolète l'usage de l'avion et de l'automobile sur les moyennes distances. Des améliorations constantes doivent être apportées pour favoriser les transports en commun et les modes de transport alternatif à l'automobile dans toutes les villes d'importance.

Le projet de pont de l'autoroute 25 doit être abandonné, non seulement parce que c'est un projet en partenariat public privé, mais aussi parce que ce projet est une aberration. Il est inimaginable d'investir aujourd'hui des ressources importantes pour accroître l'accès aux voitures particulières. En ce sens, le réaménagement de la rue Notre-Dame nous inquiète tout autant.

L'efficacité énergétique est le meilleur moyen pour lutter contre la dépense d'énergie, les gaz à effet de serre et pour limiter les besoins de développement de mégas projets énergétiques. Une politique offensive devrait être mise en place pour assurer une meilleure isolation des bâtiments et un transfert maximal vers l'usage de sources d'énergie dites alternatives comme la géothermie, le solaire, l'éolien. Dans tous les cas, il faudra s'assurer que les citoyens à faible revenu ne portent pas une part indue du coût de ces politiques.

L'action dans les milieux de travail

Des problèmes environnementaux de plus en plus aigus nous obligent à faire des enjeux de développement durable une facette permanente de l'action syndicale. Notre action doit monter d'un cran. Les syndicats doivent amorcer une prise en charge des problèmes environnementaux liés à leur milieu de travail. Bruit, poussières, consommation d'eau et d'énergie, gaspillage de matières premières, gestion des matières résiduelles, transport : sur toutes ces questions, les syndicats peuvent chercher à obtenir une meilleure information, une meilleure formation et à développer des propositions.

Nous devons inviter nos membres à s'impliquer, à commencer par de petites choses, à construire une expertise. Nous aurons l'occasion au cours de ce congrès de partager des expériences concrètes de syndicats qui, en améliorant leur milieu de travail et leur milieu de vie, contribuent à dynamiser l'action syndicale. Près de 30 % des syndicats se sont engagés ces dernières années dans la campagne sur le commerce équitable et la consommation responsable. Plusieurs ont alors engagé des actions dans le champ environnemental. Dans cette veine, le congrès doit appeler tous les syndicats à poser au minimum un geste dans le sens d'une meilleure gestion environnementale dans leur milieu de travail et ainsi, graduellement,

à s'engager dans un processus continu d'action sur les enjeux environnementaux.

Une force collective

Nous sommes à un moment charnière. Nous avons insisté sur les changements déterminants qui se produisent simultanément sur les plans sociaux et économiques, sur la gouvernance du monde, l'environnement et les pratiques des entreprises. Nous avons identifié des tendances qui transforment notre société, qui souvent minent les droits démocratiques, qui nuisent à la capacité syndicale d'améliorer les conditions de vie et de travail.

Rien n'est joué, nous pouvons contribuer à changer le cours des choses. Nous savons qu'il y a toujours des espaces où notre force collective peut se déployer dans les milieux de travail et dans la société. Le syndicalisme est une force quand il se fait propositions et actions au quotidien.

Le néolibéralisme a gagné beaucoup de terrain au Canada et au Québec, mais ces politiques sont de plus en plus contestées ici comme ailleurs. Beaucoup de pays luttent avec un certain succès pour que les questions sociales soient mieux prises en compte.

Les médias sont de plus en plus concentrés entre les mains de très grandes entreprises, l'information est aussi devenue une marchandise. La liberté d'information, la diversité des points de vue, la capacité critique en sont affectées, malgré la résistance de nos syndicats dans ce secteur. En même temps, l'explosion d'Internet permet l'accès à tous les médias du monde et permet de mettre en réseau, à une vitesse extraordinaire, les militantes et les militants qui agissent dans tous les domaines : droits humains, syndicalisme, environnement, etc.

Nous déplorons un monde qui encourage le repli sur soi, un monde trop axé sur la réussite individuelle. Mais il faut voir que l'engagement social est là, qu'il est plus varié qu'autrefois, qu'il se renouvelle et qu'il est porteur de nouvelles pratiques. Le Forum social québécois a démontré la profondeur de cet engagement.

Ce que nous vous proposons dans ce congrès, c'est un programme d'action. Un programme porté et pris en charge par les syndicats, d'abord et avant tout.

Nous sollicitons un mandat pour déployer toute notre organisation en soutien aux syndicats afin qu'ils avancent concrètement sur des questions qui permettent de faire reculer la discrimination, de faire place aux jeunes dans les milieux de travail, qui permettent de mieux faire face aux changements et de s'attaquer de front aux enjeux environnementaux.

Nous appelons aussi, par des actions sur la responsabilité sociale des entreprises, à dégager des espaces où le commerce et le marché ne dominent pas le social. « La pauvreté, où qu'elle soit, constitue un danger pour la prospérité de tous » nous rappelle l'Organisation internationale du travail. Il faut comme organisation s'inscrire dans la lutte pour un travail décent et une vie décente.

Tous les syndicats doivent se sentir interpellés. Nous savons que chaque syndicat ne pourra pas progresser sur tous les fronts à la fois. Le 62e Congrès est un appel à une avancée qualitative sur chacune des questions soulevées.

On pourrait croire que des actions restreintes, sur ce qui peut sembler de petites choses, auront uniquement des effets restreints, de petite portée. Ce serait ignorer que ces actions sont porteuses de valeurs universelles et qu'elles ont pour effet, chaque fois, de les rendre un peu plus concrètes, de les ancrer dans le réel.

Nous devons déployer des moyens qui permettent d'enraciner concrètement, quotidiennement, les valeurs que nous défendons, c'est une condition pour élargir les espaces démocratiques dans la société. Pour cela, il faut sans cesse renouveler notre action syndicale, développer des pratiques nouvelles. Il faut oser jeter un regard neuf sur le monde, il faut oser de nouveaux engagements, il faut ***Oser au quotidien***.

PAUSE-SANTÉ À 15 H 30

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 16 HEURES

Rapport préliminaire du comité des lettres de créance

La secrétaire générale, Lise Poulin, invite le camarade Serge Fournier, trésorier de la Fédération du commerce (CSN) à présenter, au nom du comité des lettres de créance, le rapport préliminaire et le premier rapport des lettres de créance.

Le comité est également composé de Denyse Paradis, trésorière à la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN) et de Pierrette Poirier, présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN).

Note : Le rapport préliminaire est un rapport verbal et est constitué de la liste des délégué-es inscrits avant l'ouverture du congrès (soit celles et ceux qui ont fait parvenir leur lettre de créance avant le 28 avril 2008) et dont on retrouve la liste des noms dans le premier rapport du comité des lettres de créance (rapport écrit).

Proposition nº 3
Patrice Juneau propose, appuyé par Marc Perron, *que le 62e Congrès adopte le rapport préliminaire et le 1er rapport du comité des lettres de créance et que lors de leur inscription, les délégué-es dont les noms sont précédés d'un point puissent être acceptés par le congrès, à titre de délégué-es officiels ou fraternels, selon les termes de leur lettre de créance.* **Adopté**

Intervention du Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, et le présente ainsi :

Ghislain Picard est innu (montagnais), originaire de la communauté de Betsiamites.

Il a consacré la plus grande partie de son temps au domaine des communications. Il a, entre autres, publié un périodique *Tepatshimuwin* destiné aux communautés atikamekws et innues.

Il a été très actif dans la mise sur pied d'un réseau de radios communautaires et a été un des fondateurs de la Société de communication atikamekw et montagnaise qui produit des émissions radiophoniques en langue autochtone.

Après avoir occupé le poste de vice-président du Conseil des Atikamekws et des Montagnais en 1989, il a été élu Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador en 1992. Il occupe cette fonction depuis. À ce titre, il siège au comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations au plan national et agit comme porte-parole principal sur les dossiers de l'éducation et des langues autochtones.

Par la suite, elle l'invite à s'adresser aux congressistes.

« Salutations,

Mots en innu,

Ce n'était pas du tout pour vous faire la leçon, madame Carbonneau, inquiétez-vous pas.

Nos peuples ont une longue tradition d'hospitalité et de respect; plusieurs d'entre nous croient maintenant qu'on ne s'est pas nécessairement rendus service. Mais cela appartient à un autre débat. Ce respect commande maintenant que j'accommode ceux d'entre vous qui ne parlent ni ne comprennent la langue innue. Je vais donc poursuivre dans votre langue, le français.

Comme la ville de Québec célèbre 400 ans d'histoire, il est sans doute tout à fait approprié de retourner en arrière et de jeter un regard sur nos relations des quatre derniers siècles. D'ailleurs, j'ai récemment cosigné un ouvrage qui porte sur ces relations. On y retrouve une histoire dont on parle peu souvent, et qui, pourtant, mérite d'être connue.

Il y a une histoire merveilleuse qui précède la fondation de la ville de Québec, c'est de cette histoire, notre histoire, dont on parle peu. Cependant, on parle beaucoup des revendications territoriales ou autres, de la crise d'Oka, des incidents de Listuguj et même, ces jours-ci, les médias parlent de la vente de cigarettes à Kahnawake ou du lionceau « Boomer » de Kitigan Zibi. Les médias parlent peu des questions importantes qui nous concernent. Vous m'avez invité pour vous parler franchement, j'imagine… alors, permettez-moi d'être franc. Il est, encore aujourd'hui, nécessaire de rappeler qui nous sommes.

Dans mon cas, je suis Innu. Je suis descendant d'un peuple qui vit sur ce territoire depuis des milliers d'années. Quand Samuel de Champlain a érigé un village sur ce qui deviendra Québec, c'est grâce à la permission et à l'appui du peuple innu qui contrôlait alors ce territoire et l'accès au fleuve.

Il est incontestable que plusieurs nations vivaient en Amérique depuis bien longtemps avant les grandes expéditions de Christophe Colomb ou de Jacques Cartier. Leurs origines remontent à 4 000 ans ou à plus de 6 000 ans pour certaines. Je ne ferai pas ici de polémique pour quelques milliers d'années. Ces nations étaient dispersées en plusieurs centaines de tribus occupant tout le territoire habitable de ce qui allait devenir le Canada. Chaque nation était indépendante et possédait ses propres coutumes, rituels et traditions. Elles entretenaient aussi des relations les unes avec les autres.

Ce sont ces premiers peuples, occupants de ce territoire depuis plusieurs milliers d'années avant l'arrivée de Jacques Cartier, qui ont permis l'établissement de la colonie de la Nouvelle-France, ils ont été un facteur déterminant dans la création et la construction de ce que l'on appelle aujourd'hui le Canada.

Kebec, le nom de la province qui désigne maintenant toute une nation, est un emprunt à la langue algonquienne : selon son interprétation la plus reconnue, il signifierait « là où la rivière se rétrécit ».

L'alliance historique entre nos peuples a été si déterminante que la nation immigrante, il y a 400 ans, a intégré dans son vocabulaire le plus symbolique et représentatif, plusieurs noms issus de nos langues. Aujourd'hui, c'est moi qui dois emprunter la langue française pour vous parler. À l'époque de la Nouvelle-France, ce sont les Français qui apprenaient les langues autochtones et qui utilisaient des interprètes pour communiquer dans la langue des premiers habitants. Les choses ont bien changé…

On sait que les Français reconnaissaient l'indépendance des nations autochtones. Au début de la Nouvelle-France, il n'était pas question d'essayer d'imposer les lois françaises aux Autochtones. Les Premières Nations étaient souveraines. Cette souveraineté est confirmée par divers traités et, en 1763, par la Proclamation royale qui est, aujourd'hui encore, un document à valeur constitutionnelle; donc, cette souveraineté a survécu aux époques.

Il est vrai que les sociétés autochtones ne sont plus ce qu'elles étaient, conséquence d'une politique d'assimilation qui a débuté sous le régime anglais.

Pendant de nombreuses années, tous les moyens étaient bons pour assimiler les Indiens : création de réserves, établissement de pensionnats où interdiction de parler nos langues, imposition d'une loi coloniale qui avait pour objectif de faire disparaître toute trace des Autochtones au Canada. Cette loi est toujours en vigueur et elle demeure encore aujourd'hui un obstacle majeur à notre développement.

Je parle d'assimilation, mais je pourrais aussi vous parler d'une histoire sombre du Canada, lorsque les gouvernements souhaitaient l'extermination pure et simple de nos peuples. Peu de gens parlent, par exemple, d'une loi de la Nouvelle-Écosse qui prévoyait des récompenses pour quiconque rapporterait des scalps d'Indiens.

Je pourrais aussi vous parler du général Amherst qui a offert à plusieurs groupes autochtones, en guise d'échange de cadeaux, des couvertures infestées du virus de la varicelle, sans doute le premier cas rapporté de guerre bactériologique. La chasse aux sorcières combinée à cette guerre a eu un effet catastrophique pour nos populations, décimant, en quelques années seulement, jusqu'à 90 % de la population de certaines nations (les Micmacs, entre autres).

Cet héritage a eu des conséquences dramatiques pour nos peuples, qui vivent encore les séquelles de ces tristes épisodes de leur histoire. Le résultat le plus évident, aujourd'hui, se traduit sans doute par cette violence, sous toutes ses formes, que s'infligent nos sociétés et qui est souvent, avouons-le, la source de nombreux préjugés envers nos communautés. Autant d'obstacles qui rendent difficiles le rapprochement et la coopération.

Mais nous sommes toujours ici. Nos peuples continuent d'exister. Et nous continuons de réclamer la reconnaissance de ce que nous sommes et une réparation pour les torts qui nous ont été causés. Surtout, nous réclamons le retour à un statut autonome et à l'accès aux territoires et aux ressources. Ces revendications sont hélas souvent très mal comprises. Pendant de nombreuses années, les échanges se limitaient à des pourparlers entre les gouvernements et les Premières Nations du Canada et du Québec. L'information à la population en général a souvent été négligée.

Face à des gouvernements qui, malgré les beaux discours, tiennent à gagner du temps en maintenant le statu quo, nous avons décidé de nous tourner vers la société civile qui est en partie représentée par vous. Vous l'avez constaté, depuis le Forum socioéconomique des Premières Nations tenu en 2006 à Mashteuiatsh, nous avons multiplié les activités de sensibilisation, les rencontres d'échanges et conclu des alliances. Ma présence ici est une conséquence directe de cette stratégie qui, nous le pensons, sera plus

efficace et nous permettra d'attaquer de front des enjeux considérables.

Vous le savez, le Québec et le Canada forment une société riche qui aime se dire progressiste. Comment alors expliquer l'état tiers-mondiste de nombreuses communautés autochtones ?

Selon l'indice du développement humain des Nations Unies, le Canada se classe 6e, mais chute au 68e rang lorsqu'on considère la situation sociale et économique des peuples autochtones.

Peut-être pensez-vous que l'avenir est prometteur, que les choses avancent? Ce n'est pas le cas. Dans certains secteurs il y a des progrès, dans d'autres la situation se détériore. Chose certaine, nos défis sont colossaux.

- Les écoles des Premières Nations reçoivent deux fois moins de financement que les écoles provinciales comparables.
- Les Premières Nations ont huit fois plus d'enfants placés à l'extérieur de leur foyer que les Québécois et le rapport de la vérificatrice générale du Canada, la semaine dernière, confirme que nous sommes encore loin des solutions.
- La situation du logement est dramatique. Sur un parc immobilier de 12 000 unités, 5 000 présentent des besoins urgents de réparation et 1 800 doivent être décontaminées, ce qui représente plus de 50 % des logements qui nécessitent une intervention urgente. À cela, il faut ajouter un besoin immédiat de 8 800 nouvelles habitations pour faire face à la croissance démographique, ce qui représente une augmentation nécessaire d'environ 75 %. Les besoins sont donc gigantesques. Pourtant, les ressources ne sont pas là. Le gouvernement fédéral, qui est responsable de cette crise, refuse d'investir adéquatement dans le logement des Premières Nations; ce qui lui a d'ailleurs valu des reproches sur la scène internationale :

  Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable, au terme de sa mission d'observation des communautés autochtones en 2007 avait déclaré que : « Dans un pays riche comme le Canada, il est grand temps que le gouvernement canadien investisse massivement dans le logement pour mettre un terme à la crise qui perdure. »
- La situation dans le domaine de l'emploi n'est pas plus reluisante. Seulement une personne sur deux en âge de travailler occupe un emploi. Pour atteindre la parité avec le Québec, nous devrons augmenter le nombre de travailleurs de plus de 36 % en 10 ans.
- Au Forum socioéconomique de Mashteuiatsh, j'ai lancé la « Mission 10 000 possibilités : c'est-à-dire créer 10 000 emplois sur 10 ans, construire 10 000 nouveaux logements et diplômer 10 000 nouveaux étudiants.

Les défis sont donc très importants et le temps presse. Pour la très grande majorité de nos jeunes, les perspectives d'avenir sont très limitées.

Pourtant, il y a de la place pour les Premières Nations sur le marché du travail. Selon les prévisions à long terme d'Emploi Québec, le Québec aura à combler, d'ici 2016, plus d'un million de postes. De nombreuses régions et des industries entières sont déjà en manque de main-d'œuvre; un problème dont nous pourrions très certainement être la solution.

Mais pour cela, il faut des politiques cohérentes pour soutenir les jeunes : d'abord dans leur démarche scolaire; ensuite, les accompagner adéquatement dans les formations professionnelles; et, par la suite, une politique d'insertion à l'emploi où les entreprises et la société civile accepteront de s'investir pour faciliter l'intégration et la rétention en emploi.

Il faudra aussi que les gouvernements arrêtent de s'envoyer la balle. Le Québec nous renvoie à Ottawa en disant qu'il s'agit d'une responsabilité du fédéral, alors que le gouvernement canadien tente de plus en plus de se décharger de ses responsabilités au profit des provinces.

Le Québec ne peut d'ailleurs pas se cacher derrière la responsabilité du fédéral, quand bon nombre de ses politiques affectent directement les Premières Nations.

Dans notre grande démarche pour trouver notre place dans le grand débat politique, l'une des choses qui nous apparaissaient comme incontournables a été la nécessité de créer des alliances avec la société qui nous côtoie. C'est dans cet esprit que s'inscrit le dialogue entrepris avec votre confédération. Une alliance suppose des engagements comme l'ouverture au dialogue, la compréhension et le respect. C'est en quelque sorte le défi que nous nous donnons aujourd'hui. Parce que je ne peux parler que de mes attentes, je vous dirai très ouvertement que mon objectif

a toujours été de faire de notre rapport de force comme premiers peuples, une valeur ajoutée à la grande société québécoise. Malheureusement, nous sommes encore, aujourd'hui, à l'heure des démonstrations avec les gouvernements en présence, se traduisant souvent en réactions, jugées anticonstructives.

Je vous donne un exemple : récemment, le gouvernement du Québec annonçait en grande pompe la conclusion d'un Pacte pour l'emploi. Lors de la journée de l'annonce publique, quelqu'un a demandé au ministre s'il avait inclus les Premières Nations à ce Pacte… réponse?... « Oups! On n'y a pas pensé… »

C'est extrêmement frustrant de constater qu'une fois de plus, le Québec fait comme si nous n'existions pas, alors que, clairement, les Premières Nations représentent une solution possible aux pénuries de main-d'œuvre. D'autant plus que nous sommes présents sur l'ensemble du territoire québécois.

Je pense que la CSN a bien compris cela. Je tiens d'ailleurs à saluer la conclusion récente, entre notre Commission de développement des ressources humaines et la CSN, d'un projet de coopération dans le but de favoriser l'intégration des travailleurs issus des Premières Nations dans les entreprises hors réserve. Le projet sera lancé avec des projets-pilotes en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord. Ces projets seront soutenus par nos comités d'insertion en emploi régionaux, auxquels seront associés les comités sectoriels de main-d'œuvre et la Commission des partenaires du marché du travail autochtone. Pour nous, ce geste est un pas dans la bonne direction; il témoigne de notre volonté de prendre notre place et d'assumer nos responsabilités.

Parce que nous voulons en finir avec ce système colonial qui persiste toujours, 500 ans après le premier contact. Les Premières Nations, qui n'ont jamais cédé leurs droits, autant sur leurs assises territoriales que sur l'accès aux ressources, reprennent graduellement le contrôle de leur destinée. Malgré l'opposition des gouvernements et les objections de plusieurs, les Premières Nations travaillent présentement à mettre en œuvre leur autonomie.

Est-il nécessaire de rappeler que les Premières Nations du Québec forment des nations tout aussi distinctes que la nation québécoise et qu'elles sont reconnues par l'Assemblée nationale du Québec depuis 1985? Elles ont également des droits reconnus et protégés par la Constitution canadienne ainsi que par plusieurs instruments de droit international.

À ce sujet, permettez-moi de prendre quelques instants pour vous parler du plus récent de ces instruments, la Déclaration internationale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée le 13 septembre 2007 par l'Assemblée générale de l'ONU. Cette déclaration a été appuyée massivement par 143 pays. Seuls quatre États ont voté contre, dont le Canada.

Néanmoins, je veux ici saluer l'adoption récente par le Parlement canadien d'une motion appuyant la Déclaration, malgré l'opposition des députés conservateurs. La reconnaissance de la Déclaration par la Chambre des communes atteste de la légitimité et de la pertinence de cet instrument dans le système canadien. On s'attend à un geste semblable de l'Assemblée nationale. Depuis plus d'un an, en effet, nous demandons aux députés québécois de prendre position et d'adopter une motion d'appui. Pour l'instant, c'est le silence total et aucune explication.

Ailleurs, plusieurs gouvernements provinciaux et régionaux ont commencé à manifester leur appui. Même aux États-Unis, certains États manifestent leur appui à la Déclaration. Récemment, la législature du Maine a adopté une résolution en ce sens. Pourquoi pas le Québec, qui se pète pourtant les bretelles comme étant le premier à avoir reconnu officiellement les Premières Nations, en 1985, et qui se targue partout dans le monde d'avoir conclu la « paix des braves »?

Peut-être que la CSN pourrait considérer un tel geste de reconnaissance.

En conclusion, je veux vous remercier d'avoir accordé aux questions qui nous préoccupent cette tribune que je considère comme un privilège immense, et je veux particulièrement souligner la contribution, à cet égard, de votre présidente, madame Claudette Carbonneau. Les batailles ne deviennent des victoires que si nous acceptons de les engager. Notre présence aujourd'hui, devant vos instances, confirme donc notre engagement.

Merci et bon congrès! »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie Ghislain Picard au nom des congressistes et du comité exécutif.

Présentation des invité-es internationaux et des invité-es spéciaux

La secrétaire générale, Lise Poulin, salue les invité-es internationaux soit la camarade Marie-Josée LOKONGO BOSIKO, Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC), le camarade Mamadou Koutia DIAWARA, Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM), la camarade Mame Saye SECK et la camarade Awa WADE, Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS), le camarade Yaovi Béléki AKOUETTE, Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (ORACSI), le camarade Moncel EZZAHI, Union générale tunisienne du travail (UGIT), le camarade Ernesto GODOY, Centrale des travailleurs de l'Argentine (CTA), le camarade Antonio Carlos, SPIS, le camarade Ari Aloraldo NASCIMENTO, Centrale unique des travailleurs, le camarade Gilmar CARNEIRO DOS SANTOS, ÉCOSOL centrale de coopératives de crédit, le camarade Carlos Arturo RODRIGUEZ DIAZ, Centrale unitaire des travailleurs (CUT), le camarade Antonio VILLALBA GRANADOS, Front authentique du travail (FAT), la camarade Myriam GÉRARD, Confédération des syndicats chrétiens (CSC–ACV), le camarade Jose ELORIETA, le camarade Adolfo MUNOZ et la camarade Laura GONZALEZ (ELA), la camarade Helene SCHULTZ, Confédération syndicale des commissions ouvrières (CCOO), le camarade François Chérèque et le camarade Luc Martinet, Confédération française démocratique du travail (CFDT), le camarade Thierry GOURLAY, Confédération générale du travail (CGT), le camarade Andre AMARO, Confédération générale italienne du travail (CGIL), le camarade Thierry Demuysère, Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement de Belgique.

Autres personnes invitées

La secrétaire générale, Lise Poulin, signale la présence de différentes personnes invitées à l'ouverture du congrès, dont Gérald Larose et Marc Laviolette, anciens présidents de la CSN.

Présentation du président et de la secrétaire des élections au comité exécutif de la CSN

La présidente, Claudette Carbonneau, informe les délégué-es que les personnes qui assument la présidence et le secrétariat des élections sont nommées par le conseil confédéral de la CSN 45 jours avant le congrès. Elles l'ont donc été lors de la réunion du conseil confédéral de la CSN qui s'est tenue le 12 mars 2008.

Elle présente le président des élections, Guy Marsolais, salarié à la retraite, et la secrétaire des élections, Céline Lamontagne, ancienne vice-présidente au comité exécutif de la CSN, et fait le rappel suivant : le président et la secrétaire des élections s'assurent du respect et de l'application des règles concernant le mode d'élections prévu aux statuts et règlements et au code des règles de procédure de la CSN. Elle rappelle aussi aux délégué-es que le formulaire de mise en candidature est disponible au secrétariat du comité exécutif et qu'il doit être remis au même endroit avant midi, le jeudi 15 mai 2008.

Présentation des activités du congrès

La secrétaire générale, Lise Poulin, présente les différentes activités du congrès.

Adoption du procès-verbal du 61e Congrès de la CSN

Proposition no 4
Ginette Guérin propose, appuyée par Laval Rioux, *d'adopter le procès-verbal du 61e Congrès de la CSN*. **Adopté**

Présentation des propositions et référence aux ateliers

La secrétaire générale, Lise Poulin, fait la présentation des propositions du comité exécutif.

1. Contrer la discrimination sur la base des statuts d'emploi
2. Définir un cadre pour les agences de placement
3. La conciliation famille-travail
4. Développement économique, travail et emploi
5. Formation de la main-d'œuvre
6. Santé
7. Éducation
8. Pour une nouvelle approche de protection du revenu à la retraite
9. Société québécoise et immigration

10. Responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques
11. Environnement
12. Négociations commerciales
13. L'action syndicale internationale

Proposition nº 5
Linda Mercier propose, appuyée par Marc Corriveau, *que l'on réfère aux ateliers les propositions contenues dans le rapport du comité exécutif et dans le rapport du comité précongrès, soit les propositions 1 à 13, à l'exception de la proposition 12 qui sera traitée en séance plénière*. **Adopté**

Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN

CHAPITRE II – AFFILIATION, DÉSAFFILIATION ET RADIATION

Article 11 – Affiliation, désaffiliation

Proposition nº 6
Patrick Simms propose, appuyé par Maryse Tremblay, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 11 – Affiliation, désaffiliation, soit :*

- *De changer à 11.08, 1er paragraphe, le mot « résolution » par le mot « proposition » et le mot « faits » par le mot « déposés » ;*
- *D'ajouter les paragraphes suivants :*
  À la suite de la transmission de l'avis de motion, les personnes autorisées représentant la CSN, la fédération et le conseil central peuvent de plein droit demander une rencontre au comité exécutif du syndicat afin de discuter des motifs de la désaffiliation, de la procédure à suivre lors d'une désaffiliation, de l'organisation et de la tenue de l'assemblée générale de désaffiliation, et de l'organisation du vote. Le comité exécutif du syndicat est tenu de participer à une telle rencontre, et ce, au moins 60 jours précédant la tenue de l'assemblée.

  À défaut par le comité exécutif du syndicat de participer à une telle rencontre et de convenir d'une entente conforme aux statuts et règlements de la CSN sur la tenue de l'assemblée de désaffiliation et l'organisation du vote, l'assemblée de désaffiliation sera considérée comme non-conforme, nulle et illégale.

  L'assemblée de désaffiliation se fait uniquement en présence des membres cotisants du syndicat et des représentants autorisés de la CSN, de la fédération et du conseil central. Aucune personne de l'extérieur du syndicat ni d'aucune organisation que celles prévues aux statuts et règlements de la CSN ne peuvent être présentes à cette assemblée.
- *De biffer à 11.08, 4e paragraphe, le reste de la phrase après le mot « représentant » et le remplacer par les mots suivants :*

  Les personnes autorisées représentant la CSN, la fédération et le conseil central peuvent de plein droit faire valoir leur point de vue pour une période de temps nécessaire à la compréhension du débat.
- *D'ajouter l'alinéa suivant :*

  Ces personnes autorisées peuvent par la suite assister à toute l'assemblée où se discute la proposition de désaffiliation et y donner leur point de vue.
- *D'ajouter à 11.08, 5e paragraphe, après le mot « proposition » les mots « de désaffiliation » et d'ajouter à la fin du paragraphe une nouvelle phrase :*

  Pour être adoptée, la proposition de désaffiliation doit recevoir l'appui de la majorité des membres cotisants du syndicat. Le comité exécutif du syndicat doit acheminer la liste des membres cotisants aux représentantes et représentants de la CSN, de la fédération et du conseil central au même moment où il leur transmet l'avis de motion. **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

Une proposition de désaffiliation de la CSN ou de dissolution d'un syndicat ne peut être discutée à moins qu'un avis de motion n'ait été donné au moins 90 jours à l'avance. L'avis de motion et la proposition doivent être déposés et discutés à une assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, dûment convoquée.

L'avis de convocation de l'assemblée générale doit indiquer les motifs à l'appui de la proposition de désaffiliation ou de dissolution.

Dès qu'un avis de motion pour discuter de la désaffiliation de la CSN ou de la dissolution d'un syndicat est donné, il doit être transmis au secrétariat général du conseil central, de la fédération et de la CSN. Cet avis de motion doit être transmis au moins 90 jours avant la tenue de l'assemblée.

À la suite de la transmission de l'avis de motion, les personnes autorisées représentant la CSN, la fédération et le conseil central peuvent de plein droit demander une rencontre au comité exécutif du syndicat afin de discuter des motifs de la désaffiliation, de la procédure à suivre lors d'une désaffiliation, de l'organisation et de la tenue de l'assemblée générale de désaffiliation, et de l'organisation du vote. Le comité exécutif du syndicat est tenu de participer à une telle rencontre, et ce, au moins 60 jours précédant la tenue de l'assemblée.

À défaut par le comité exécutif du syndicat de participer à une telle rencontre et de convenir d'une entente conforme aux statuts et règlements de la CSN sur la tenue de l'assemblée de désaffiliation et l'organisation du vote, l'assemblée de désaffiliation sera considérée comme non-conforme, nulle et illégale.

L'assemblée de désaffiliation se fait uniquement en présence des membres cotisants du syndicat et des représentants autorisés de la CSN, de la fédération et du conseil central. Aucune personne de l'extérieur du syndicat ni d'aucune organisation que celles prévues aux statuts et règlements de la CSN ne peuvent être présentes à cette assemblée.

Les personnes autorisées représentant la CSN, la fédération et le conseil central peuvent de plein droit faire valoir leur point de vue pour une période de temps nécessaire à la compréhension du débat.

Ces personnes autorisées peuvent par la suite assister à toute l'assemblée où se discute la proposition de désaffiliation et y donner leur point de vue.

Pour être adoptée, la proposition de désaffiliation doit recevoir l'appui de la majorité des membres cotisants du syndicat. Le comité exécutif du syndicat doit acheminer la liste des membres cotisants aux représentantes et représentants de la CSN, de la fédération et du conseil central au même moment où il leur transmet l'avis de motion.

CHAPITRE III – LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Article 18 – Composition

Proposition nº 7
Marjolaine Côté propose, appuyée par Éric Brunet, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de conserver le texte actuel de l'article 18 – Composition.*

Le débat se poursuit le jeudi 15 mai à la suite de la présentation du rapport du comité de la condition féminine.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 HEURES

Deuxième jour
Le mardi 13 mai 2008

CSN

LA PRÉVENTION
À CŒUR !
LA PRÉVENTION
À CŒUR !

DEUXIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes.

La secrétaire générale, Lise Poulin, salue l'arrivée du camarade Marc Becker de la Confédération des syndicats chrétiens.

Intervention de François Chérèque, secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à François Chérèque et le présente en ces termes :

C'est en 1978, que François Chérèque adhère à la CFDT, alors qu'il œuvre comme éducateur spécialisé. En 1986, il poursuit son parcours syndical en devenant secrétaire général de l'union départementale de la CFDT des Alpes de Haute Provence puis, en 1991, il devient secrétaire national de la Fédération santé-sociaux de la CFDT, chargée de la syndicalisation et des conditions de travail.

En 1995 au congrès de Montpellier, il est nommé membre du bureau national de la CFDT. Un an plus tard, en 1996, il accède au poste de secrétaire général de la Fédération santé-sociaux. C'est en 2001, qu'il devient secrétaire national et membre de la commission exécutive de la CFDT, pour finalement accéder au poste de secrétaire général en juin 2002.

Elle l'invite ensuite à s'adresser aux congressistes.

« Merci Claudette pour cette invitation.

Chers amis, chers camarades,

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de venir au Québec, et j'y reviens toujours avec un grand plaisir parce que je sais que je vais y rencontrer des amis.

Cette fois-ci, au plaisir des rencontres amicales s'ajoute l'honneur d'intervenir, au nom de la CFDT, devant le congrès de la CSN (pour la deuxième fois ici, auprès de la FSSS en 2000).

Votre invitation témoigne de l'importance que vous accordez à la relation ancienne et profonde qui unit nos organisations. Sachez que la CFDT est, elle aussi, très attachée à cette relation et considère la CSN comme un partenaire privilégié au sein du mouvement syndical international, parce que nous partageons les mêmes valeurs et une même vision du syndicalisme.

Le partenariat entre la CSN et la CFDT s'inscrit dans un contexte économique et social qui rend incontournable la solidarité syndicale au niveau mondial.

La crise financière que le monde connaît depuis un an et la crise alimentaire qui frappe durement certains pays sont les conséquences, trop prévisibles, de l'absence d'une véritable régulation économique, sociale et environnementale au niveau de la planète.

Le rapport du comité exécutif de la CSN, présenté hier, a parfaitement pointé les dysfonctionnements auxquels le syndicalisme doit contribuer à donner des réponses :

- financiarisation de l'économie, au détriment des stratégies industrielles et de l'emploi ;
- déséquilibre dans la distribution des richesses produites et aggravation des inégalités ;
- absence d'une gouvernance mondiale démocratique et soucieuse du bien-être social des populations.

Confrontées à ces phénomènes qui débordent des frontières nationales, les organisations syndicales doivent s'unir pour échanger leurs expériences, agir ensemble et faire mieux entendre au niveau mondial la voix des travailleurs.

C'est tout l'enjeu de la création, en novembre 2006, de la Confédération syndicale internationale, que la CFDT et la CSN ont fortement soutenue.

Ce sera tout le sens de la première action syndicale mondiale du 7 octobre prochain sur le travail décent, organisée par la CSI et relayée en France par la CES et les syndicats français.

Face à des évolutions économiques et sociales qui mettent à mal les solidarités et les garanties collectives, la CFDT partage avec la CSN la conviction que si « tout n'est pas à notre portée, rien ne nous échappe complètement », et « qu'il n'y a pas d'enjeux sur lesquels nous ne puissions agir ».

Oui, nous devons « oser développer non seulement un discours, mais aussi une pratique syndicale et sociale, qui, au quotidien, construit la solidarité ».

Le syndicalisme est, en France comme au Québec, à un moment charnière de son histoire : fragmentation du travail, précarisation des emplois, augmentation du nombre des salariés pauvres, individualisation des situations de travail, difficulté des jeunes à s'insérer.

Face à ces réalités lourdes et complexes, face aux besoins et aux attentes des salariés, c'est au syndicalisme de s'adapter à la situation des salariés et à leurs besoins, pas aux salariés de s'adapter au syndicalisme !

Oui, je le dis avec gravité : le syndicalisme est condamné à évoluer s'il ne veut pas s'affaiblir. Cela veut dire que le syndicalisme doit être capable de prendre ses responsabilités :

– reconnaître la réalité telle qu'elle est pour pouvoir la changer ;
– accepter la confrontation et la négociation ;
– s'engager quand des avancées sont possibles.

C'est dans cette voie que la CFDT veut faire progresser le syndicalisme et je crois que nous avons réussi à faire quelques pas dans la bonne direction en France. En effet, après l'échec retentissant du gouvernement français au printemps 2006 dans sa tentative d'imposer un nouveau contrat de travail précaire pour les jeunes qui a soulevé un grand mouvement de contestation, le Parlement a voté, en janvier 2007, une loi sur le dialogue social.

Désormais, le gouvernement doit proposer aux organisations syndicales et patronales de négocier avant d'intervenir par la loi sur le champ social.

Pour la CFDT, c'est une avancée déterminante dans un pays comme la France, où les politiques veulent tout décider sans nous. Mais encore fallait-il que les partenaires sociaux s'engagent dans des négociations avec la volonté de conclure des accords

À l'étonnement de beaucoup de politiques, nous avons joué le jeu et deux négociations nationales interprofessionnelles très importantes ont abouti en ce début 2008 :

– l'une sur la modernisation du marché du travail ;
– l'autre sur la représentativité et le développement du dialogue social.

La négociation sur la modernisation du marché du travail, d'abord :

La CFDT s'était préparée à cette négociation sur des sujets difficiles, où nous avons décidé de faire évoluer le contrat de travail pour avancer sur la sécurisation des parcours professionnels.

Qu'entendons-nous par sécurisation des parcours professionnels ?

– C'est une nouvelle vision du travail où il s'agit de donner à chacun, de la sortie de l'école jusqu'à la retraite, les moyens de maîtriser sa vie professionnelle.

  C'est-à-dire la capacité de faire des choix et de progresser dans son parcours professionnel.
– Il s'agit de sortir d'une vision statique de l'emploi du travail et du salarié.

  Autrement dit, de passer de protections sociales liées à un emploi, à un statut ou à une entreprise à la construction de garanties attachées à l'individu et qui le suivent tout au long de son parcours professionnel. C'est cette approche nouvelle que nous avons amorcée et c'est une vraie révolution culturelle.

Cela impose de concevoir la formation tout au long de la vie de renforcer les liens entre l'école, l'université et les entreprises, de s'attaquer vraiment à la conciliation vie professionnelle – vie familiale, de repenser le service public au service d'un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi.

Pour cela, nous allons ouvrir dans les prochaines semaines des négociations importantes, en particulier sur la formation et l'assurance chômage. La tâche est ambitieuse et les difficultés à surmonter sont nombreuses. Mais le fait même que nous ayons décidé de nous y attaquer est déjà un signal positif d'un renouveau du dialogue social.

C'est le signe de la capacité du patronat et des syndicats aujourd'hui en France de se saisir des vrais problèmes que rencontrent les salariés et les entreprises pour y apporter des réponses par la négociation. Mais mieux vaut trouver nous-mêmes les solutions pour les travailleurs que de laisser notre président décider seul, surtout lorsque l'on connaît ses idées ultralibérales.

Mais, pour donner plus de place et de poids à la négociation, il faut aussi renforcer la légitimité des syndicats à signer des accords au nom des salariés.

C'est pourquoi nous avons mené une autre négociation importante sur la représentativité des syndicats. Car, vous le savez, les syndicats français sont divisés et le nombre de leurs adhérents est faible.

Dans cette négociation, il s'agissait de modifier une situation vieille de plus de quarante ans et de mettre en place de nouvelles règles qui risquent de bouleverser le paysage syndical.

La CFDT et la CGT ont accepté de faire le pari du changement parce que nous n'avons tout simplement pas d'autre choix pour donner un avenir au syndicalisme.

Pour obtenir davantage de résultats pour les salariés, pour faire progresser notre conception du syndicalisme, notre vision du travail, et faire entendre nos revendications, nous devons accroître notre poids.

Et ce poids ne peut venir que de la reconnaissance par les salariés de notre capacité à les représenter et à les défendre.

À l'avenir, si le Parlement respecte les termes de l'accord signé par la CGT et la CFDT :

– c'est le vote des salariés pour leurs représentants dans l'entreprise qui sera la base de la légitimité des organisations syndicales ;
– de plus, les accords collectifs seront validés par des organisations syndicales représentant, ensemble, une majorité de salariés.

Ce changement des règles va modifier les pratiques syndicales et les comportements des organisations dans les entreprises.

Tous les syndicats, la CFDT comprise, vont être percutés par cette évolution et je fais le pari que, pour assumer ces changements, les syndicats français seront obligés de travailler davantage ensemble.

Ce sera plus d'unité syndicale ou un déclin pour tous.

Vous l'avez compris, l'année 2008 est, d'ores et déjà, une année particulière pour le syndicalisme et les relations sociales en France.

Mais je voudrais vous parler d'un sujet également central dans votre congrès : l'environnement.

J'ai dit au début de mon intervention que nous vivions dans un monde en mal de régulation. En tant qu'organisations syndicales, nous le vivons chaque jour sur les questions économiques et sociales.

Mais, plus que d'autres, la prise en compte des défis environnementaux devient un élément central de la survie de l'économie de marché. C'est pour le mouvement syndical international une formidable opportunité pour peser sur l'émergence d'une nouvelle gouvernance. Une gouvernance capable de créer un autre mode de croissance soucieux des enjeux de solidarité et des générations futures.

Le syndicalisme est un acteur central parce qu'il a un rôle privilégié et une responsabilité particulière dans une nouvelle relation triangulaire qui confrontent l'économique, le social et l'environnemental. Mais le syndicalisme n'est pas seul. L'implication de tous les acteurs de la société et la modification de leurs comportements seront décisifs dans la réussite d'un changement de cap. Nous sommes lucides, ce changement n'interviendra pas demain matin. C'est un processus de longue haleine sur lequel nous savons que nous ne devrons jamais relâcher notre engagement.

La France a pris des initiatives positives que la CFDT a soutenues et qui devraient prochainement trouver une traduction législative, dans le respect de nos engagements internationaux. Mais la France peut-elle peser seule sur ces enjeux dans le débat mondial ? NON, sans l'Europe, la France n'est rien.

Aussi, la poursuite de la construction européenne est pour nous déterminante pour promouvoir un développement durable à l'échelle de la planète. C'est pourquoi la CFDT s'est beaucoup impliquée dans la réussite du projet européen.

La France va prochainement assurer la présidence de l'Union européenne et nous aimerions que celle-ci soit l'occasion d'avancer sur la construction d'une Europe politique sans laquelle l'Europe sociale ne peut progresser.

Avec les autres organisations syndicales françaises et avec la Confédération européenne des syndicats, nous pèserons de tout notre poids pour que l'Europe sociale franchisse de nouvelles étapes et qu'elle puisse jouer un rôle moteur dans la régulation sociale mondiale.

Je terminerai mon intervention par les anniversaires que nos deux pays fêtent cette année, car ils ont, je crois, quelques points communs.

Je souhaite que les 400 ans de Québec soient aussi une grande fête de la francophonie. La langue française est un lien qui nous unit et nous réunit. Un bien précieux que nous avons en partage et que nous défendons avec ardeur et fierté face aux menaces toujours présentes de l'uniformisation.

Il n'y a de richesse que de diversité !

Québec, c'est aussi pour nous, synonyme de liberté et d'émancipation. Des aspirations et des valeurs au cœur des événements de mai 1968, dont nous fêtons les 40 ans ces jours-ci en France.

Nous sommes fiers de cet héritage et aujourd'hui, toujours et encore, l'émancipation et l'autonomie font partie de l'identité profonde de la CFDT. Des valeurs qui donnent sens, énergie et ambition au syndicalisme que nous défendons, des valeurs que nous partageons avec la CSN.

Chers amis, chers camarades,

Je veux encore une fois vous remercier pour votre accueil chaleureux. Je sais que votre congrès sera riche de réflexions nouvelles, de débats intenses et ouverts. Je souhaite qu'il permette à la CSN et au mouvement syndical québécois d'affronter l'avenir avec force et confiance et vienne nourrir notre futur commun.

Merci à toutes et tous, très bon congrès et bon anniversaire ! »

Remerciements de la présidente

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, remercie François Chérèque pour le message qu'il a livré, au nom des congressistes et du comité exécutif.

Deuxième rapport du comité des lettres de créance

La secrétaire générale, Lise Poulin, invite les camarades Serge Fournier, Denyse Paradis et Pierrette Poirier, du comité des lettres de créance, à présenter le 2e rapport des lettres de créance.

Proposition nº 8
Pierre Mallette propose, appuyé par Sylvie Théorêt, *que le 62e Congrès adopte le 2e rapport du comité des lettres de créanc*e. **Adopté**

Question de privilège sur les statuts et règlements

Proposition nº 9
Alain Lampron propose, appuyé par Robert Patenaude, *que le point « suite des statuts et règlements » prévu le jeudi 15 mai en après-midi soit déplacé au mercredi 14 mai en après-midi à la suite du point « rapport du comité national des jeunes ».* **Adopté**

Appel de la décision du bureau confédéral sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

Proposition nº 10
Francine Lévesque propose, appuyée par Jeff Begley, *d'en appeler de la décision du bureau confédéral des 30 novembre et 1er décembre 2006 sur les juridictions FP–FSS.* **Adopté**

QUESTION PRÉALABLE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE
Nicole Daniel propose, appuyée par Sylvain Brunelle, *que la question soit mise aux voix immédiatement.* **Adopté**

Débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

Proposition nº 11
Ginette Langlois propose, appuyée par Mario Bourdon, *d'adopter la recommandation du comité précongrès, soit le rejet de la proposition suivante :*

Que la CSN regroupe dans une seule fédération l'ensemble des syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de la santé et des services sociaux.

En conséquence, le 62e Congrès de la CSN retire à la FP ses syndicats de professionnel-les et de techniciennes et techniciens du réseau public de la santé et des services sociaux pour les affilier à la FSSS; cette dernière conserve l'ensemble de ses syndicats affiliés, y compris ceux qui sont hors réseau public de la santé et des services sociaux.

Amendement nº 1
Laurier Goulet propose, appuyé par Stéphane Bernier, *de biffer le 2e paragraphe et de le remplacer par le paragraphe suivant :*

En conséquence, les syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de santé et de services sociaux qui sont actuellement affiliés à la FP seront affiliés à la FSSS après une période de transition devant être complétée au plus tard le 1er avril 2009.

Le débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) se poursuit en après-midi, à la suite de l'adoption des 3e et 4e rapports du comité des lettres de créance.

PAUSE-DÎNER À 12 H 30

TROISIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

Troisième et quatrième rapports du comité des lettres de créance

La secrétaire générale, Lise Poulin, invite la camarade Pierrette Poirier à présenter, au nom du comité des lettres de créance, les 3e et 4e rapports des lettres de créance.

Proposition no 12
Patrice Juneau propose, appuyé par Puma Freytag, *que le 62e Congrès adopte les 3e et 4e rapports du comité des lettres de créance.* **Adopté**

Reprise du débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

Proposition no 11
Ginette Langlois propose, appuyée par Mario Bourdon, *d'adopter la recommandation du comité précongrès soit le rejet de la proposition suivante :*

Que la CSN regroupe dans une seule fédération l'ensemble des syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de la santé et des services sociaux.

En conséquence, le 62e Congrès de la CSN retire à la FP ses syndicats de professionnel-les et de techniciennes et techniciens du réseau public de la santé et des services sociaux pour les affilier à la FSSS ; cette dernière conserve l'ensemble de ses syndicats affiliés, y compris ceux qui sont hors réseau public de la santé et des services sociaux.

Amendement no 1
Laurier Goulet propose, appuyé par Stéphane Bernier, *de biffer le 2e paragraphe et de le remplacer par le paragraphe suivant :*

En conséquence, les syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de santé et de services sociaux qui sont actuellement affiliés à la FP seront affiliés à la FSSS après une période de transition devant être complétée au plus tard le 1er avril 2009.

QUESTION PRÉALABLE SUR L'AMENDEMENT
Réjean Gaudreault propose, appuyé par Raynald Lapointe, *que la question soit mise aux voix immédiatement.* **Rejeté**

Poursuite du débat

QUESTION PRÉALABLE SUR L'AMENDEMENT
Patrice Juneau propose, appuyé par Jean Côté, *que la question soit mise aux voix immédiatement.* **Rejeté**

Le débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) se poursuit le mercredi 14 mai, à la suite de l'adoption du 5e rapport du comité des lettres de créance.

Intervention de Carlos Arturo Rodriguez Diaz, président de La Centrale unitaire des travailleurs de Colombie (CUT)

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à Carlos Arturo Rodriguez Diaz et le présente en ces termes :

Chef syndical progressiste, démocratique et doué d'un grand esprit de solidarité, Carlos Rodriguez est l'un des fondateurs du syndicat de l'électricité, dont il a assuré la présidence durant cinq mandats, au cours desquels il a atteint d'importants objectifs en matière de négociation, un exemple pour le syndicalisme colombien.

Carlos Rodriguez s'est joint au directorat de la Centrale unitaire des travailleurs de Colombie, la CUT, en 1992, à titre de secrétaire chargé de l'information et de la presse. En 1996, il a été élu au suffrage direct par les affiliés de la CUT au poste de directeur du service d'éducation. Aujourd'hui, il est président national de la centrale.

Nous avons l'honneur d'accueillir parmi nous un homme qui a toujours souligné l'importance des relations au sein du mouvement syndical à l'échelle mondiale, afin de susciter la solidarité, le transfert des compétences et le renforcement des liens avec le mouvement syndical colombien, comme c'est le cas avec la CSI, dont la CUT est membre.

Elle l'invite, par la suite, à s'adresser aux congressistes.

« Chers camarades,

Tout d'abord, j'aimerais vous exprimer mes remerciements pour l'invitation à ce congrès si important. Je profite de ce moment pour vous exprimer la gratitude du syndicalisme colombien pour l'appui permanent et l'accompagnement solidaire que vous lui accordez et qui font en sorte que l'impunité commence à se fissurer en Colombie.

Comme vous le savez, il n'existe pas un pays au monde qui subisse une agression aussi violente que celle qui a lieu en Colombie et qui s'est traduite par l'assassinat de 2 571 dirigeants syndicaux depuis 1986. De plus, cette année, nous faisons face à une hausse de 75 % par rapport à la même période l'an dernier, ce qui équivaut à 21 dirigeants syndicaux assassinés, jusqu'à ce jour, en 2008. À cause de cette situation, on assiste à la quasi-disparition des conventions collectives. En effet, en 2007, seulement 47 000 travailleurs en auront profité sur une population économiquement active de 18 000 000 de Colombiens et Colombiennes, une situation qui reflète bien l'attitude des employeurs et des gouvernements à l'encontre du syndicalisme.

De plus, les limitations juridiques et pratiques à l'égard des syndicats continuent toujours afin d'empêcher leur création et leur libre fonctionnement. Ainsi, ces dernières années, l'accréditation de 237 syndicats a été refusée.

D'un autre côté, le gouvernement et les employeurs refusent de reconnaître les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) et entravent l'application des accords internationaux, ce qui se traduit par l'absence de libertés syndicales en Colombie. Ces faits ont été dénoncés de façon permanente à l'OIT, ce qui a permis la signature d'un accord tripartite entre les employeurs, le gouvernement et les syndicats, et qui a débouché sur l'implantation d'une représentation permanente de l'OIT dans notre pays. Ce bureau de l'OIT a favorisé la naissance d'un projet de coopération, mais que nous n'avons toutefois pas encore matérialisé dans le cadre de ce qui avait été convenu dans l'accord tripartite, c'est-à-dire l'application des droits fondamentaux prévus par les conventions de l'OIT et, principalement, les conventions 87, 98, 151 et 154.

C'est la communauté internationale et principalement les centrales syndicales, qui, par les dénonciations et les pressions, ont réussi à briser un peu l'impunité. En effet, nous commençons à noter la condamnation de militaires qui ont assassiné des dirigeants syndicaux à Arauca. Il y a d'autres accusations qui pèsent sur les paramilitaires, mais ils ne sont toujours pas encore emprisonnés. Ces petites avancées dénotent l'importance de la dénonciation mondiale et de l'accompagnement solidaire que vous nous apportez particulièrement, et qui nourrissent, chez nous, la motivation et l'enthousiasme pour continuer à avancer.

Cette année, nous irons à l'OIT, d'abord, pour solliciter que la Colombie fasse partie de la liste des pays appelés à répondre devant la Commission des normes, et ensuite, nous aspirons à ce que le pays soit soumis à un scrutin international et à une commission d'enquête, conformément à ce qui est prescrit à l'article 26 de la Constitution de l'OIT.

Pour ce qui est du traité de libre-échange qui se discute entre la Colombie et le Canada, nous déclarons qu'aucun traité commercial ne devrait être signé entre le Canada et la Colombie, si le gouvernement colombien ne démontre pas complètement sa bonne foi en accomplissant les gestes suivants : prendre des actions efficaces contre les organisations paramilitaires et les réseaux criminels internationaux; prouver qu'il y a des avancées significatives quant aux enquêtes et aux mises en accusation pour les crimes contre les syndicalistes; offrir une protection adéquate aux syndicats et aux syndicalistes; s'assurer que ses lois du travail suivent les normes du travail fondamentales de l'OIT; et donner un appui total au bureau de l'OIT pour s'assurer du respect des droits des travailleurs et travailleuses et pour poursuivre les enquêtes sur les assassinats de syndicalistes.

Comme représentants des travailleurs dans nos pays, exigeons que toute négociation entre le Canada et la Colombie en vue d'un futur traité commercial soit précédée d'évaluations en matière de travail et d'environnement, lesquelles analyseront les impacts économiques et sociaux relativement au marché du travail, à la mobilité des capitaux, aux salaires, à la stabilité des emplois et aux conditions de travail dans chacun des pays.

Ces quelques mots expriment bien notre aspiration syndicale afin qu'en Colombie le gouvernement redevienne un État social de droit et que nous puissions obtenir les garanties syndicales nécessaires à l'exercice de notre travail, pour lequel l'appui solidaire que vous nous offrez est indispensable. Et c'est cet appui que vous nous réaffirmez chaleureusement pendant cet important congrès. Le syndicalisme colombien saura vous remercier de la générosité que vous lui manifestez.

Merci, camarades. »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie Carlos Arturo Rodriguez Diaz pour son intervention, au nom des congressistes et du comité exécutif.

PAUSE-SANTÉ À 16 H 40

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 17 H 10

Panel sur l'environnement et le développement durable

La présidente, Claudette présente les trois panélistes qui traiteront de l'environnement et du développement durable.

STEVEN GUILBEAULT

(Équiterre)

Membre fondateur d'Équiterre, Steven Guilbeault s'intéresse au dossier des changements climatiques depuis 1994 et a été responsable de plusieurs campagnes sur ce dossier chaud. Il a coordonné la campagne Climat et énergie pour Greenpeace pendant 10 ans et a été directeur du bureau de Greenpeace au Québec pendant 7 ans. Il est actuellement chroniqueur pour plusieurs médias.

THIERRY DEMUYSÈRE

(Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement)

À la Confédération des syndicats chrétiens, la CSC, de Belgique depuis 10 ans, d'abord responsable de la formation syndicale des militants, membre de divers groupes consultatifs sur l'énergie et l'environnement, représentant à la commission consultative de l'eau et au comité de contrôle de l'eau en région Wallonne, Thierry Demuysère est coordonnateur francophone du projet RISE, le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement. Le projet RISE veut sensibiliser et former les travailleurs et leurs représentants à l'environnement, renforcer la capacité d'intervention des délégué-es sur les questions environnementales, stimuler la concertation sociale en environnement dans les entreprises et accompagner les initiatives des représentants des travailleurs.

ISABELLE MÉNARD

(Service des relations du travail–CSN)

Madame Ménard est conseillère syndicale au module de la prévention, santé, sécurité et environnement au Service des relations du travail de la Confédération des syndicats nationaux. Elle a complété un baccalauréat en biologie à l'Université du Québec à Montréal, une maîtrise en sciences spécialisées en écologie des eaux douces à l'Université de Montréal, un diplôme en toxicologie de l'environnement à l'Université Concordia et une certification en évaluation environnementale de site pour la contamination des sols à l'Université de Sherbrooke.

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les panélistes à s'adresser aux congressistes.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie Steven Guilbeault, Thierry Demuysère et Isabelle Ménard pour leur contribution.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 40

Troisième jour
Le mercredi 14 mai 2008

Comité national des jeunes de la CSN

QUATRIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes et invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à présenter la minute du 400e anniversaire de Québec. Elle nous entretient donc de la construction navale.

Mot du président et de la secrétaire des élections

Le président et la secrétaire des élections présentent aux congressistes la procédure des élections ainsi que le code d'éthique.

Cinquième rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Serge Fournier à présenter, au nom du comité des lettres de créance, le 5e rapport du comité des lettres de créance.

Proposition nº 13

Louise Bolduc propose, appuyée par André Legault, *que le 62e Congrès adopte le 5e rapport du comité des lettres de créance.* **Adopté**

Reprise du débat sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

Proposition nº 11

Ginette Langlois propose, appuyée par Mario Bourdon, *d'adopter la recommandation du comité précongrès soit le rejet de la proposition suivante :*

Que la CSN regroupe dans une seule fédération l'ensemble des syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de la santé et des services sociaux.

En conséquence, le 62e Congrès de la CSN retire à la FP ses syndicats de professionnel-les et de techniciennes et techniciens du réseau public de la santé et des services sociaux pour les affilier à la FSSS; cette dernière conserve l'ensemble de ses syndicats affiliés, y compris ceux qui sont hors réseau public de la santé et des services sociaux. **Adopté ultérieurement**

Amendement nº 1

Laurier Goulet propose, appuyé par Stéphane Bernier, *de biffer le 2e paragraphe et de le remplacer par le paragraphe suivant :*

En conséquence, les syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de santé et de services sociaux qui sont actuellement affiliés à la FP seront affiliés à la FSSS après une période de transition devant être complétée au plus tard le 1er avril 2009. **Rejeté**

QUESTION PRÉALABLE SUR L'AMENDEMENT ET LA PROPOSITION PRINCIPALE

Réjean Gaudreault propose, appuyé par Guy Normandin, *que la question soit mise aux voix immédiatement.* **Adopté**

VOTE À SCRUTIN SECRET SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Pierrette Poirier propose, appuyée par Ginette Guérin, Claude Demers, Sophie Lévesque, Jacques Forgues, Martin Maurice, Christian Vézina, Tommy Boucher, Marjolaine Côté, Danielle Dufresne, Guillaume Chartrand, Serge Chéné, Madjela Poirier, Alain Mailhot, Louise Jetté, Charles Allen, Diane Lafrenière, Chantale Larouche, Sylvain Nadeau, Janick Rousseau, Engelbert Cottenoir, Serge Langlois, Jean Myre, Éric Jobin, Serge Lemelin et Yves Lévesque, *que l'on tienne un vote à scrutin secret sur la proposition principale.* **Adopté**

La secrétaire générale, Lise Poulin, informe les délégué-es de la procédure prévue pour le vote à scrutin secret ainsi que de l'horaire prévu.

La séance est suspendue pour le vote à scrutin secret sur la proposition principale à 10 h 25.

PAUSE-DÎNER À 12 H 30

CINQUIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

La secrétaire générale, Lise Poulin, souligne l'arrivée de la camarade Siham Friso et du camarade Philippe Gousenbourger, Confédération syndicale internationale (CSI), ainsi que du camarade Armando Amaro, Confédération générale des travailleurs portugais – Intersyndicale nationale (CGTP-IN).

Résultat du vote à scrutin secret sur la proposition du comité précongrès sur les juridictions de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

La présidente, Claudette Carbonneau, annonce que la proposition du comité précongrès a été adoptée.

Contributions de la CSN au débat public : le dossier de la santé

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à Damien Contandriopoulos et le présente ainsi :

Malgré son jeune âge, Damien Contandriopoulos est un chercheur prolifique au sein du Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal.

Membre de la Chaire sur la gouverne et la transformation des organismes de santé, du groupe de recherche interdisciplinaire en santé, le GRIS, et du programme en analyse et évaluation des interventions en santé (ANEIS), Damien Contandriopoulos a collaboré à de nombreuses recherches et publications.

Titulaire d'un doctorat en santé publique, option administration, de l'Université de Montréal, Damien Contandriopoulos a été inscrit sur la liste d'honneur du doyen de la Faculté des études supérieures.

Ardent défenseur d'un système de santé public, un de ses thèmes favoris est le mouvement actuel vers une plus grande privatisation. Comme nous, il constate que le public est largement supérieur au privé ! Damien Contandriopoulos a participé à de nombreuses présentations et conférences publiques, dont plusieurs organisées à l'intention du mouvement syndical.

Recours accru à l'assurance privée, jugement Chaoulli et loi 33, Damien Contandriopoulos est très critique à l'endroit des avenues proposées par le gouvernement du Québec ou le rapport Castonguay pour régler les problèmes d'accessibilité. Il croit, comme nous, qu'il existe des solutions publiques pour améliorer l'accès aux soins de santé.

Elle l'invite à s'adresser aux congressistes sur l'avenir du système de santé québécois.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des congressistes et du comité exécutif, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, remercie Damien Contandriopoulos pour sa présentation.

Rapport du comité national des jeunes

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les membres du comité national des jeunes : Dave Bellemarre, Jean-Thomas Courchesne, Philippe Dufresne, Marjorie Guay, Audrey Lefebvre-Sauvé à faire la présentation de leur rapport.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, remercie le comité national des jeunes.

Statuts et règlements de la CSN (suite)

CHAPITRE III – LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Article 18 – Composition

Proposition nº 7

Marjolaire Côté propose, appuyée par Éric Brunet, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de conserver le texte actuel de l'article 18 – Composition.* **Rejeté ultérieurement**

Amendement nº 1

Alain Lampron propose, appuyé par Josée l'Heureux, *d'ajouter après les mots « en règle avec la CSN les mots « , et ce, conformément au paragraphe a) de l'article 21.01 des statuts et règlements de la CSN ».* **Adopté ultérieurement**

L'article 18 tel qu'il a été adopté se lit comme suit :

Les six membres du comité exécutif de la CSN responsables de la présidence, du secrétariat général, des trois vice-présidences et de la trésorerie ont droit, même s'ils ne sont pas délégués, d'assister au congrès avec tous les privilèges de délégué-es. Ils y remplissent leurs rôles respectifs et sont rééligibles à l'un quelconque des postes du comité exécutif, du moment qu'ils restent membres d'un syndicat en règle avec la CSN, et ce, conformément au paragraphe a) de l'article 21.01 des statuts et règlements de la CSN. Ils ont droit de se faire rembourser par la CSN les frais encourus par leur présence au congrès.

LAISSER SUR TABLE

Ronald Cameron propose, appuyé par Pierrette Laurendeau, *de laisser sur table l'amendement de l'article 18 jusqu'à la conclusion de l'article 21.* **Adopté**

ARTICLE 21 – CONDITIONS D'ACCRÉDITATION ET FORMALITÉ

Proposition nº 14

Ginette Guérin propose, appuyée par Bruno Leblanc, *d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le comité d'orientation soit mandaté pour ouvrir une réflexion éthique sur la question de la représentation syndicale et pour faire les recommandations appropriées au prochain congrès de la CSN.* **Adopté**

QUESTION PRÉALABLE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Sylvain Brunelle propose, appuyé par Philippe Gagné, *que la question soit mise aux voix immédiatement.* **Adopté**

Proposition nº 15

Patrick Simms propose, appuyé par Madjela Poirier, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet que, dans le but de permettre l'inscription par voie électronique et le vote électronique lors du prochain congrès, qu'un comité de travail soit mandaté pour évaluer la faisabilité de chacune de ces mesures et éventuellement recommander des modalités d'application. Qu'un rapport soit présenté au conseil confédéral.* **Adopté**

Proposition nº 16

Patrice Juneau propose, appuyé par Odette Brûlé, *d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le secrétariat général de la CSN puisse faire les concordances nécessaires à la suite de l'adoption des amendements aux statuts et règlements de la CSN.* **Adopté**

FIN DES INSCRIPTIONS OFFICIELLES À 17 HEURES

Rétrospective des luttes syndicales 2005–2008

La présidente, Claudette Carbonneau, invite la 3e vice-présidente, Denise Boucher, à faire la présentation de la rétrospective des luttes syndicales de la CSN de 2005 à aujourd'hui.

« Revenons d'abord sur les conflits qui étaient en cours au moment où se tenait le dernier congrès de la CSN, du 9 au 14 mai 2005, à Montréal. Le lock-out qui sévissait depuis trois semaines au collège Notre-Dame-de-Lourdes, en Montérégie, était finalement levé au lendemain du congrès.

Le 2 mai 2005, les syndiqué-es de Radisson Design, dans les Laurentides, ont reçu un avis de congédiement collectif, mais après plusieurs rencontres l'employeur a finalement consenti à des augmentations salariales. Après un peu plus d'un mois de conflit, l'assemblée générale du syndicat a massivement ratifié l'entente.

Toujours dans les Laurentides, le Syndicat des travailleuses et travailleurs Montour a fait deux semaines de grève à compter de la fin juin 2005. Puisque les employés ont démontré qu'ils étaient très mobilisés, l'employeur a vite compris qu'il avait avantage à régler le conflit rapidement.

Les 86 travailleuses et travailleurs de Volailles Marvid, à Montréal, ont finalement décidé, en juillet 2005, de reprendre le travail après une courageuse grève de 10 mois. Les syndiqué-es ont eu ce qu'ils demandaient, soit la garantie d'une semaine normale de travail.

Il en a fallu du cran aux 28 gars d'Asphalte Desjardins et Bétonnières modernes, dans les Laurentides, pour obtenir enfin le respect de leur employeur. Une longue lutte commencée en août 2004 a permis à 28 gars décidés d'obtenir gain de cause sur toute la ligne. Félicitations camarades !

Dans Lanaudière, après un lock-out d'une durée de sept mois, les cinq employé-es du Centre sportif de Saint-Lin sont retournés au travail la tête haute, après avoir négocié une première convention collective, ce qui leur a entre autres valu des augmentations salariales de 6,5 % et

de faire respecter l'ancienneté, principal point litigieux du conflit. Bravo !

Conflits dans les collèges

Au collège Saint-Sacrement de Terrebonne, les 65 enseignantes et enseignants ont tenu bon durant plus de trois mois, malgré un lock-out de l'employeur, survenu le 27 juin 2005, pour faire reconnaître leur autonomie professionnelle. Pourquoi décréter un lock-out à la fin des classes? Tout simplement parce que l'employeur voulait laisser croire aux enseignants qu'ils seraient privés de leurs paies d'été s'ils n'acceptaient pas son cadre de règlement.

C'était la troisième fois qu'il utilisait la tactique du lock-out pour tenter de mettre les enseignants au pas. Sans convention collective depuis trois ans, ces derniers ont serré les rangs et sont finalement parvenus à une entente le 30 septembre suivant concernant la charge de travail et les activités pédagogiques, qui étaient au cœur du conflit.

Au collège Villa Maria de Montréal, une maison d'enseignement privée pour filles, les enseignantes et enseignants n'ont toujours pas de convention collective après plus d'une vingtaine de mois de négociation, de moyens de pression, de conciliation et d'une journée de grève exercée le 6 décembre dernier. Un arbitre a finalement été nommé au dossier.

MRC Lac-Saint-Jean Est

Il arrive parfois qu'une demi-journée de grève puisse faire entendre raison au patron. Ainsi, en mai 2005, les 10 travailleuses et travailleurs de la MRC Lac-Saint-Jean Est ont eu gain de cause après un arrêt de travail d'un seul après-midi pour appuyer leurs revendications dans le cadre du renouvellement de leur convention collective. Le tout est survenu après plus de six mois de négociation et l'intervention d'un conciliateur. Ils réclamaient entre autres un rattrapage salarial.

Parmalat

Pour d'autres syndiqué-es comme les 70 employé-es de bureau et chauffeurs de camion de la compagnie Parmalat, à Montréal, un gros deux heures de débrayage a suffi, le 6 décembre 2005, pour amener leur grand patron à la table de négociation.

Deux semaines plus tard, ils votaient très majoritairement pour une nouvelle convention collective qui prendra fin en mars 2010. Il suffit parfois de donner un petit coup de pouce au destin pour améliorer sa condition…

Transport J.-G. Fortin

En négociation pour le renouvellement de leur convention collective, les 40 camionneurs de la compagnie Transport J.-G. Fortin, au Lac-Saint-Jean, ont déclenché une grève générale le 2 novembre 2005. Un mois plus tard, le conflit était réglé.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, entre autres dans l'hébergement et les centres hospitaliers, les luttes sont incessantes. Les employé-es sont épuisés et les directions exigent toujours de faire plus avec moins de personnel, moins d'argent.

Le 11 mai 2005, alors que nous étions réunis au Palais des congrès de Montréal, une centaine de travailleurs manifestaient devant l'Hôpital général de Montréal pour s'opposer à la coupe de 30 postes aux services alimentaires du Centre universitaire de santé McGill. Celui-ci, en partenariat avec la compagnie Sodexho, envisageait la réorganisation des services alimentaires en jetant à la rue une trentaine d'employé-es. Il s'agit là d'un bel exemple de partenariat public privé!

Les onze travailleuses et travailleurs des Résidences Portland, à Sherbrooke, ont prouvé, une fois de plus, que la détermination pouvait vaincre la volonté d'un employeur particulièrement pingre. Sans convention collective depuis le 1er juillet 2005, ils ont déclenché une grève générale le 27 novembre 2006 en raison des reculs majeurs demandés par les propriétaires. Ces derniers voulaient entre autres imposer un gel des salaires pour la première année et des hausses totalisant 7 % pour les cinq années suivantes. Après trois mois de grève, les syndiqué-es de ce centre d'accueil privé, qui étaient payés 10 $ l'heure, ont pu crier victoire en obtenant 13 % d'augmentation sur quatre ans.

Oui, la mobilisation paye. Le Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska annonçait, le 14 juin 2007, les fermetures injustifiées du centre André-Perreault de Saint-Hyacinthe et du centre d'accueil Acton Vale, menaçant de déraciner de leur milieu 82 personnes âgées. Il s'agissait d'une décision purement administrative découlant d'un sous-financement. Or, à la suite de la mobilisation extraordinaire de parents des bénéficiaires, des citoyennes et

citoyens et des membres du personnel, cette décision inhumaine a été renversée trois mois plus tard.

L'objectif de privatisation gouvernemental et de nombreux promoteurs du privé menacent dans de nombreuses sphères. Le 25 septembre 2007, le conseil d'administration de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal faisait le pire choix en donnant son aval au projet d'entente de transférer des chirurgies d'un jour à la clinique privée Rockland MD. La signature d'une pétition et des recours juridiques marquent le début d'un combat visant à démontrer qu'il existe des solutions dans le réseau pour garantir l'accès au système public.

Au CHSLD Jacques-Viger de Montréal, la décision de l'Agence de la santé et des services sociaux de fermer 200 lits a soulevé un tollé puisqu'il existe un besoin grandissant d'en ouvrir de nouveaux. En octobre 2007, quelque 300 personnes participaient à une activité festive sur le site du CHSLD. Plusieurs manifestations ont amené, en février dernier, le conseil d'administration à envisager un moratoire sur la question. Viger doit vivre !

Les 22 travailleuses et travailleurs du centre d'hébergement privé Domaine des Pionniers de Val-d'Or ont dû faire face à un employeur buté, qui a constamment refusé de négocier une première convention collective. Pour tenter de se faire respecter, ils n'ont eu d'autre choix que de voter la grève en novembre dernier. Devant ce patron entêté, un arbitre a ordonné la fin de la grève en février et devrait bientôt statuer sur la nature du contrat de travail. Solidarité à ces syndiqué-es qui se tiennent debout malgré la tourmente !

Sans convention collective depuis plus d'un an, les 85 syndiqué-es du centre d'hébergement privé Villa Val-des-Arbres de Laval, ont déclenché une grève, en novembre dernier, qu'ils ne regrettent certainement pas. En février, ils votaient à 96 % pour une entente de principe qui leur accordait des améliorations substantielles.

Centres de la petite enfance

Dans les CPE, les conflits ont été nombreux au cours des dernières années. Nos valeureuses éducatrices, qui se dévouent chaque jour pour nos enfants, ont dû lutter fort pour améliorer leurs conditions de travail. Le 15 juin 2005, plus de 5000 des 7800 travailleuses des CPE syndiquées à la CSN participaient à une assemblée générale, au stade olympique de Montréal, où elles ont démontré dans l'enthousiasme leur solidarité, leur force et leur détermination, malgré l'attitude cavalière du gouvernement dans les négociations sur l'équité salariale. Deux jours plus tard, elles votaient massivement pour la grève générale illimitée à être exercée au moment jugé opportun.

Voici des luttes qui ont été menées dans divers centres de la petite enfance. Le 6 juillet 2005, les 47 travailleuses du CPE Casse-Noisette d'Hochelaga-Maisonneuve ont déclenché une grève pour régler les sérieux problèmes de gouvernance qui avaient cours.

En novembre 2006, les travailleuses du CPE Ritourn'ailes de Sept-Îles ont débrayé durant deux mois en raison d'une volte-face de l'employeur sur deux préalables requis pour continuer la négociation, notamment qu'une travailleuse fasse partie du conseil d'administration.

Les travailleuses du CPE de Matane ont dû recourir à la grève au début de l'année 2007 pour faire reconduire leur convention collective, telle qu'elle était à ce moment, jusqu'en 2010. Leur contrat de travail était échu depuis trois ans et elles n'avaient qu'une seule demande à formuler.

Branle-bas de combat dans les 25 CPE de Montréal et de Laval en janvier 2007. Réunis en assemblée générale, c'est à l'unanimité que les membres du syndicat des centres de la petite enfance de ces deux villes ont voté pour un plan d'action incluant l'exercice de six journées de grève. En conciliation depuis l'automne précédant, les pourparlers achoppaient sur deux enjeux majeurs : l'introduction du titre d'emploi d'aide-éducatrice en remplacement d'éducatrices, demandée par l'employeur, et le versement d'une augmentation salariale de 2 %.

Finalement, en avril 2007, la convention collective était signée. Résulats, entre autres : une seule convention collective régira les conditions de travail dans les CPE de Montréal et de Laval jusqu'au 31 mars 2010, les travailleuses bénéficient de hausses salariales de 2 % par année rétroactivement à l'année précédente, application de l'équité salariale et exclusion de postes d'aide-éducatrice. C'est ce qu'on appelle une très belle victoire, acquise dans un mouvement solidaire exemplaire. Dans la région de Québec–Chaudière-Appalaches, les CPE du CHUL et La

Nichouette ont dû recourir à la grève durant quelques semaines, respectivement au milieu et à la fin du printemps 2007, afin de faire reconnaître leurs droits les plus élémentaires. Entre autres, ils n'avaient reçu aucune augmentation salariale depuis trois ans et l'employeur refusait toujours de reconnaître les ententes intervenues avec le ministère et l'Association québécoise des CPE sur les augmentations salariales et la fermeture des conventions collectives. Tête de pioche — et ce n'est pas le nom d'un CPE — le conseil d'administration retenait toujours 2 % de leur salaire. Évidemment, les éducatrices ont fini par avoir leur 2 %.

Dans Lanaudière, la quinzaine d'employé-es du CPE Gamin-Gamine de Terrebonne a déclenché une grève générale illimitée, le 14 octobre dernier, pour dénoncer la mauvaise foi de la direction et appuyer leur demande de parité des conditions de travail avec celles qui prévalent dans les CPE syndiqués de la région. Elles sont retournées au travail le 3 décembre. Luttant pour obtenir une première convention collective, elles sont actuellement en arbitrage.

Dans les Laurentides, le Syndicat de travailleuses en CPE, section Chaton, a fait deux jours de grève au début de 2007 afin d'obtenir, entre autres, les services d'une conseillère pédagogique. Elles ont eu gain de cause.

Usine Bombardier de La Pocatière

Après que Bombardier eut annoncé, au printemps 2005, son intention de transférer une partie de la production de La Pocatière au Mexique, le syndicat a multiplié les interventions afin de conserver ces emplois dans la région. Ainsi, le 30 juin 2005, près de 700 personnes ont tenu un rassemblement devant l'usine Bombardier de l'endroit.

Tourbières Lambert

Les 62 travailleurs de Tourbières Lambert, à Rivière-Ouelle, dans le Kamouraska, ont déclenché une grève générale illimitée le 20 juillet 2005 afin de faire pression sur l'employeur pour accélérer le rythme des négociations. La question de la sous-traitance était au cœur du conflit. Deux semaines plus tard, ils ont temporairement repris le travail après avoir été convoqués devant la Commission des relations du travail. Puis, à la suite d'une intense séance de conciliation, les syndiqués ont conclu une entente qui s'est soldée par l'atteinte de la presque totalité de leurs objectifs, tant au plan salarial qu'au plan de la protection contre la sous-traitance. Voilà un autre combat qui valait la peine d'être livré!

Hôtellerie

Au cours des prochains mois, plus de 5500 travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie entreprendront une septième ronde de négociations regroupées afin d'obtenir leur juste part de la richesse générée par cette industrie. Pas moins de 41 syndicats de l'hôtellerie affiliés à la Fédération du commerce de la CSN coordonneront leur stratégie et leur négociation.

Voyons maintenant de quelle façon s'est déroulée la dernière négociation. Le 7 juillet 2005, dans les hôtels du Grand Montréal et de Laval, la négociation se poursuivait, mais sans progrès significatifs. Au même moment, 3 600 syndiqué-es répartis dans 18 établissements mettaient la dernière main aux préparatifs d'une grève d'une journée qui devait débuter le lendemain matin. Vite sur ses patins, la direction du Centre Sheraton en vient à une entente de principe, dès le petit matin, avec le syndicat représentant 400 syndiqué-es. C'est le premier règlement à survenir. Beaucoup plus lente à comprendre le bon sens, la direction de l'hôtel Plaza Métro Centre décrète un lock-out dès le lendemain, comme elle avait fait trois ans auparavant. Un règlement surviendra trois semaines plus tard.

Le Hilton Laval en étant également venu à un règlement, le secteur hôtellerie et loisirs de la CSN adopte, le 9 juillet, les deux ententes comme cadre de règlement pour tout le Québec. Celles-ci contiennent des améliorations substantielles pour les syndiqué-es. À compter du 14 juillet, plusieurs règlements interviennent : Reine-Élizabeth, Delta Centre-Ville, Ritz Carlton, Bonaventure Hilton, Hyatt Regency et plusieurs autres. Au Crowne Plaza Métro-Centre, il faut trois semaines de grève pour faire entendre raison à la direction. Encore plus lente, la direction de l'hôtel Omni Mont-Royal a besoin de deux mois pour comprendre que la négociation avec ses travailleurs est nettement préférable à la grève qui sévit. De plus, elle reconnaît embaucher des briseurs de grève.

En Estrie, à l'hôtellerie Jardins de Ville, trois jours de grève ont été nécessaires, en août, pour parvenir à un règlement. À Québec, tandis que des ententes sont ratifiées au Loew's Le Concorde et au Hilton, il a fallu une grève de 10 jours à l'hôtel Classique de l'arrondissement Sainte-Foy pour l'obtention d'un nouveau contrat de travail.

À la veille de cette nouvelle négociation regroupée, sachez que vous, les professionnel-les de l'hôtellerie, pouvez compter sur notre solidarité indéfectible pour obtenir votre juste part des retombées de l'industrie.

Station Mont-Tremblant

Après avoir voté des moyens de pression le 29 novembre 2005, et la grève deux semaines plus tard, afin de forcer leur employeur à négocier une convention collective satisfaisante avant la période des fêtes, les 1 500 membres du syndicat de la station Mont-Tremblant ont décidé massivement, le 17 décembre suivant, de ne pas retourner au travail tant qu'il n'y aurait pas de règlement. Finalement, le 3 janvier 2006, ils acceptaient la proposition du conciliateur. D'une durée de cinq ans, le contrat de travail est notamment assorti d'augmentations de salaire totalisant 16 %, d'un régime de retraite simplifié et d'une bonification des vacances.

Contre la privatisation des traversiers

En septembre 2005, la CSN, la Fédération des employées et employés de services publics et le Regroupement des syndicats des traversiers du Québec ont mené une campagne afin de sensibiliser la population à la nécessité de préserver le caractère public du transport fluvial avec un thème bien nommé : *Ma traverse publique : pour arriver à bon port !*

24 heures de solidarité féministe

Moment important et empreint d'une belle solidarité, le 17 octobre 2005, alors que la CSN a organisé des activités dans toutes les régions du Québec pour souligner l'arrivée de la Charte mondiale des femmes à sa destination finale, le Burkina Faso. Les femmes et les hommes de la CSN ont voulu ainsi appuyer les cinq valeurs de la charte, soit l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.

Secteur public et équité salariale

L'automne 2005 a été le théâtre d'une démonstration de solidarité hors de l'ordinaire de la part des salarié-es de l'État. Face à un gouvernement Charest très dogmatique, les 150 000 membres de la FSSS, de la FEESP, de la FNEEQ et de la FP du secteur public se sont serré les coudes et ont exercé quatre jours de grèves rotatives sur une base régionale. Pendant un mois et demi, les travailleuses et les travailleurs ont occupé le devant de la scène et déployé énergies et créativité dans toutes les régions du Québec. Malgré des appels clairs à la négociation de la part des syndicats, le gouvernement Charest s'est enfermé dans une logique de confrontation.

D'ailleurs, un décret sera adopté pour dicter notamment les salaires et la durée de la convention collective. Ce sera aussi sous la menace de décrets que plusieurs ententes sectorielles se signeront. D'autres n'ont pu le faire, car les conditions mises en place par les employeurs ne le favorisaient pas. À la CSN, ce fut le cas pour la FSSS qui réussira malgré tout, quelques mois plus tard, à rétablir l'équité dans les conditions de travail de ses membres.

Il faut souligner que les syndicats du secteur public ont obtenu différentes victoires morales et légales contre les lois antisyndicales du gouvernement Charest. Ainsi, fin mars 2007, le Bureau international du travail condamne sans ménagement le décret. En juin de la même année, une décision de la Cour suprême du Canada vient ajouter de l'eau au moulin à l'argumentation juridique de notre contestation du décret dans une décision fondamentale sur le droit de négociation.

Puis, le 20 septembre, la CISL, l'organisme syndical international auquel la CSN est affiliée, blâme le gouvernement du Québec pour ses nombreuses atteintes aux libertés syndicales. Enfin, en novembre 2007, la Cour supérieure invalide la loi 30 qui a reconfiguré les unités d'accréditation dans le réseau de la santé et des services sociaux et imposé la négociation locale. Le gouvernement Charest a choisi d'en appeler de ce jugement.

Une autre grande victoire dans le secteur public doit être soulignée. Elle couronne plus de vingt ans d'efforts et de mobilisation syndicale. Je veux parler, bien sûr, du règlement de l'équité salariale obtenu le 20 juin 2006. Au total, 326 000 travailleuses et travailleurs de catégories d'emploi majoritairement féminines du secteur public, ont bénéficié de correctifs salariaux moyens de 6,25 %. La CSN a joué un grand rôle dans cette victoire historique. C'est en raison de notre détermination et de notre combativité que nous avons atteint nos objectifs, mais surtout grâce à la ténacité de la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Multiver

Après un lock-out de deux jours et demi survenu en mars 2006, les 117 travailleurs de Multiver, qui fabriquent des produits verriers dans le parc indus-

triel de Québec, se sont finalement entendus avec leur employeur. Le conflit portait sur les salaires.

NFO Groupe CF Centre

La centaine d'employé-es de la maison de sondage NFO Groupe CF Centre, de Montréal, ont été mis en lock-out le 21 juin 2006, mais une entente est intervenue deux jours plus tard.

Centre de tri de Rivière-Rouge

Prétextant un manque de matières à recycler, la direction du Centre de tri de Rivière-Rouge, dans les Laurentides, a fermé de façon sauvage, le 20 décembre 2006. L'entreprise donnait du travail à une cinquantaine de personnes.

Avec l'appui de trois municipalités, les syndiqué-es sont toujours en lutte contre la MRC Antoine-Labelle et la MRC des Laurentides. Les travailleurs ont constitué une coopérative appelée Orvert, qui donne actuellement de l'emploi à quatre personnes.

Crise forestière

Le Québec vit en ce moment une crise forestière extrêmement importante. Depuis quatre ans, plus de 15 000 travailleuses et travailleurs, dont quelque 3 200 à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt de la CSN, ont perdu leur emploi. Près de 130 usines de sciage, de rabotage, de pâtes et papier et de seconde transformation sont inactives.

Devant ces faits, la CSN a entrepris une vaste campagne sur le thème *Ne laissons pas tomber la forêt*, qui vise à consolider les emplois et à soutenir les travailleuses et les travailleurs touchés par la crise, dans une perspective de préservation et de régénération de la forêt.

De concert avec la centrale, la FTPF interviendra à tous les plans pour engager une importante réforme du régime forestier, au centre de laquelle la sylviculture doit occuper une place de choix, en tenant compte du fait que les 7 000 travailleurs sylvicoles sont indispensables.

Voici un aperçu des soubresauts de la crise. En septembre 2005, les travailleurs de la scierie Saguenay de La Baie manifestent leur inquiétude.

En octobre 2006, les syndiqués de la scierie de Maniwaki se joignent au mouvement de protestation régionale afin d'empêcher le transfert des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier de la Haute-Gatineau vers d'autres régions.

En février 2007, une imposante marche de solidarité a lieu à Saint-Michel-des-Saints en appui aux 260 travailleurs des usines de Louisiana Pacific, fermées depuis le mois d'août précédent.

Les 125 travailleurs de la scierie Val-d'Or acceptent un nouveau contrat de travail en mai 2007, six mois après la fermeture de leur usine, ce qui permet de relancer la production.

À Donnacona, 1 500 personnes participent à une marche de solidarité afin de sauver l'usine AbitibiBowater, menacée de fermeture permanente. La production s'y est arrêtée, officiellement de façon temporaire, le 30 janvier dernier, privant 250 travailleurs de leur gagne-pain.

Le 3 avril dernier, les employé-es de l'usine Cascades carton d'East Angus, en Estrie, manifestent leur indignation par rapport à la direction locale qui les oblige à prendre des vacances durant la fermeture de l'usine, les empêchant ainsi d'obtenir des prestations d'assurance emploi.

Durant ces jours sombres, plus que jamais, nous devons demeurer unis et appuyer nos travailleurs forestiers. Solidarité!

Compass du cégep de Trois-Rivières

Ce ne sera plus jamais le salaire minimum qui déterminera les conditions de travail des travailleuses et travailleurs des services alimentaires Compass du cégep de Trois-Rivières. Après une grève générale d'un mois, qui a pris fin le 18 mai 2007, les syndiqué-es ont obtenu des augmentations salariales significatives, la reconnaissance de l'ancienneté, entre autres. La qualité de leur travail est enfin reconnue avec la négociation de leur première convention collective.

Industrie du porc

Les travailleurs de l'industrie du porc traversent une période très difficile.

Chez Olymel, une gestion douteuse et l'absence de transparence n'a certes pas aidé la cause des travailleurs, qui triment extrêmement dur.

À Princeville, après des fermetures et des réouvertures, plus de 300 syndiqué-es sont retournés au boulot en octobre 2006. Ils ont cependant été contraints d'accepter des conditions de travail à la baisse.

À Vallée-Jonction, les travailleuses et les travailleurs ont déposé une proposition, au début de février 2007, qui aurait permis à Olymel de récupérer 11,4 millions de dollars sur la masse

salariale des employé-es de l'usine beauceronne. Cette proposition, qui correspondait aux objectifs que l'entreprise avait fixés, a été refusée par la direction d'Olymel. La semaine suivante, les travailleurs ont, après plusieurs refus des propositions de leur employeur, accepté la recommandation du conciliateur-médiateur. Excédés, les employés de l'usine ont d'ailleurs manifesté leur colère, le 18 avril dernier, quand deux de leurs camarades ont été suspendus.

Face à l'exaspération des travailleurs et aux représentations du syndicat, Olymel a annulé deux congédiements et quatre suspensions annoncées lors de cette même fin de semaine. Les relations de travail sont tendues.

Bacon Inter-América

Heureusement, d'autres camarades ont réussi à faire entendre raison à leur employeur. Après une grève de trois jours qui a débuté le 18 juin dernier, les 550 syndiqué-es de Bacon Inter-América de Drummondville, également propriété d'Olymel, ont repris le travail en obtenant des gains importants, tant en ce qui concerne les salaires, la retraite, les congés et les vacances que la santé-sécurité.

Abattoir Z. Billette

Autre bonne nouvelle : fermé depuis août 2007 en raison de difficultés financières importantes, le seul abattoir de bouvillons au Québec, Z. Billette, de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le Suroît, pourrait bien ouvrir ses portes à nouveau. D'abord, une coalition a été formée en septembre pour relancer les activités. Puis, le mois suivant, les travailleuses et travailleurs de l'entreprise se sont prononcés à 95,5 % pour une entente de principe inédite intervenue entre le syndicat et l'employeur.

Les syndiqué-es ont innové en s'entendant avec leur employeur pour qu'une partie de leur salaire équivalant à 15 % soit variable en fonction de l'atteinte d'objectifs précis, déterminés de façon paritaire. S'ils atteignent ces objectifs, leur salaire sera entièrement maintenu ; s'ils les dépassent, ils toucheront même une augmentation de 4 %.

Le syndicat et la direction s'engagent ainsi dans un véritable partenariat, y compris dans l'organisation du travail et dans la reconnaissance des compétences. Ce sont donc 300 emplois de qualité qui pourraient renaître. Olé camarades!

Sociétés de transport

Tandis que les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) ratifiaient massivement un projet d'entente partiel, en décembre 2005, après avoir voté des moyens de pression incluant la grève deux mois plus tôt, les employé-es de bureau et d'entretien de la STL se prononçaient, en mars 2007, en faveur de la grève générale illimitée à déclencher au moment jugé opportun. Mais, tout est bien qui finit bien, le mois suivant ils ont entériné une entente de principe qui fait progresser leur salaire de 2,5 % par année jusqu'en juillet 2010.

À la Société de transport de Montréal, les 2 200 employé-es d'entretien ont voté à 97 % pour la grève en mars 2007. Le principal enjeu de cette négociation est de rétablir l'équité dans le régime de retraite. Le 6 mai 2007, ils lançaient un appel à la Société de transports : « Négociez maintenant ! ». Sans réponse, ils déclenchent la grève le 22 mai. Quatre jours plus tard, ils suspendent la grève, mais ils n'entendent pas baisser les bras. Depuis, la STM n'ayant toujours pas bougé de son cadre financier, le syndicat, de bonne foi, tente de trouver une façon de faire débloquer la situation.

À Québec, le Syndicat du transport public du Québec métropolitain a souligné son centenaire d'existence, à l'automne 2006, en publiant une plaquette qui relate son histoire. Émaillé de photos d'époque et plus contemporaines, l'ouvrage souligne entre autres les luttes épiques menées par cette organisation dynamique. Félicitations à ce grand syndicat !

Employé-es municipaux

Il aura fallu plus de trois mois de grève des employé-es municipaux de Windsor, en Estrie, et une bonne dose de détermination, pour que ces derniers puissent améliorer considérablement leurs conditions de travail. L'entente a été ratifiée en mai 2006.

Face à un employeur qui refusait tout compromis à la table de négociation, les cinq employé-es de la municipalité de Saint-Paulin, en Mauricie, ont déclenché une grève générale illimitée le 29 janvier 2007. Avant de signer leur premier contrat de travail, ils ont dû tenir le coup durant presque un an, soit jusqu'au 21 décembre dernier.

Agents correctionnels

Il en aura fallu de la persévérance et de la détermination aux 6 000 agentes et agents correction-

nels canadiens, répartis dans 54 établissements pénitentiaires fédéraux, de la Nouvelle-Écosse jusqu'en Colombie-Britannique, pour voir enfin la lumière au bout du tunnel. Quatre ans, jour pour jour, après l'expiration de sa convention collective, le syndicat UCCO–SACC–CSN est enfin parvenu, le 1er juin 2006, à une entente de principe qui a été ratifiée à 89,5 % par ses milliers de membres, le 26 juin suivant.

Le 14 avril dernier, les agents correctionnels pressaient le gouvernement Harper de respecter son engagement leur permettant d'accumuler des contributions de retraite à un rythme plus rapide afin qu'ils puissent se retirer après 25 ans de service.

Au Québec, le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels a participé, le 3 avril dernier, à d'importants travaux pour relancer les négociations à la suite du rejet d'une entente de principe intervenue à 78 %, au début de février. Le comité de négociation demandera formellement à l'employeur de reprendre les pourparlers sur certains points majeurs visant à améliorer les conditions de travail des 2 117 agentes et agents.

Station de ski Stoneham

En négociation d'une première convention collective, les 174 employé-es des opérations de montagne de la station de ski Stoneham, dans la région de Québec, ont été mis en lock-out le 23 octobre 2007 après avoir rejeté à l'unanimité la proposition salariale de leur employeur, la qualifiant d'irrespectueuse et de ridicule. Une semaine plus tard, les syndiqué-es reprenaient le travail avec des augmentations salariales de 7,5 % pour un contrat de deux ans et demi.

Détournement de la Caisse de l'assurance emploi

L'un des pires vols du siècle a été perpétré par les gouvernements fédéraux successifs, qui ont détourné, depuis 1996, plus de 54 milliards de dollars de la Caisse de l'assurance emploi. Même l'appellation assurance chômage a été falsifiée en étant rebaptisée assurance emploi, comme pour camoufler une bien cruelle réalité. La CSN, en coalition avec les Sans-Chemise, avait entrepris une campagne, en 2005, pour exiger un régime plus équitable d'assurance emploi ainsi qu'une caisse autonome. D'ailleurs, cette cause a été plaidée hier, 13 mai, devant la plus haute instance judiciaire du Canada, par le Service juridique de la CSN.

Universités

L'action n'a pas manqué dans les universités du Québec, alors que les enseignantes et les enseignants doivent lutter farouchement pour continuer à fournir un enseignement de qualité dans des conditions décentes.

Le coup d'envoi a été donné, en avril 2006, par les membres du Syndicat des chargé-es de cours de l'Université de Montréal, unité des accompagnateurs et *coachs* de la Faculté de musique, qui n'avaient reçu que 3 $ d'augmentation l'heure depuis… 1985. Après une grève de 24 heures portant sur les salaires et l'ancienneté, ils ont obtenu des gains substantiels. C'est ce qu'on appelle revenir de loin.

À l'Université Laval, les maîtres de français langue seconde, qui dispensent leur enseignement à 1 400 étudiantes et étudiants par année, ont conclu une entente dans la dignité, en juin 2006, après avoir été victimes d'un lock-out totalement injustifié le mois précédent. Après une journée de négociation en conciliation, la vingtaine de membres du syndicat avait appris avec stupéfaction, le soir même, que l'employeur leur imposait un lock-out. Ténacité, solidarité et fermeté ont triomphé.

Toujours à l'Université Laval, les 2 000 chargé-es de cours ont entériné à 82,2 % l'entente de principe intervenue le 10 avril 2007. Devant l'impossibilité de faire des avancées significatives en vue d'un éventuel règlement, ils avaient entrepris une grève générale illimitée un mois auparavant. Ils obtiennent des gains importants, dont une hausse salariale évaluée à 16,75 % d'ici la fin de 2010 et la reconnaissance tangible de la qualité de la formation qu'ils dispensent.

À l'Université Concordia, les 450 membres du personnel de soutien, surtout des femmes, ont dû se battre durant plus de cinq longues années, en faisant notamment des grèves sporadiques, pour obtenir justice. Mais il y a fort à parier que très peu de ces personnes regrettent la lutte menée jusqu'à la conclusion de la nouvelle convention collective, entérinée le 15 février dernier. Leur contrat de travail a été ratifié à 99,5 % des voix.

À l'Université du Québec à Montréal, les organisations syndicales et les sept associations facultaires étudiantes unissent leurs forces pour défendre la survie même de l'UQAM. Ils réclament notamment le rehaussement du financement de l'institution. Sauvons l'UQAM !

Parmi les combats qui ont été menés au cours des dernières années, l'un des plus exemplaires est sûrement celui des tutrices et tuteurs en formation à distance de la Télé-université qui, depuis près de deux ans, tentaient d'en arriver à une entente négociée.

Imaginez des gens qui travaillent à partir de leur domicile avec un statut précaire, dont le contrat est renouvelé année après année, qui ne se connaissent pas et qui réussissent tout de même à se syndiquer, par la poste.

Après une grève générale illimitée qui a débuté le 16 janvier, ils ont entériné les offres patronales le 31 mars à 93 %. Leurs gains sont importants. Rendons hommage à ces tutrices et à ces tuteurs qui, grâce à leur mobilisation et à leur détermination, ont gagné le respect et la reconnaissance.

Secteur automobile de l'Estrie

Chapeau aux travailleurs du Syndicat de Sherbrooke Autohauss Audi qui, après deux mois de grève, ont atteint tous leurs objectifs en février 2007, en obtenant la parité de leurs conditions de travail avec celles des autres syndiqués CSN de ce secteur, en Estrie.

Chantier naval de Lévis

Le 29 octobre 2007, le chantier naval de Lévis, mieux connu sous le vocable des Industries Davie, renaissait avec la pose du premier bloc de la coque d'un navire destiné aux plates-formes de forage en mer. Il s'agissait de tout un revirement puisque, jusqu'à l'acquisition du chantier par une firme norvégienne, à l'automne 2006, celui-ci était en faillite depuis cinq ans et faisait l'objet d'une liquidation.

Avec la construction de cinq navires, livrables en 2010, qui devrait faire grimper le nombre d'employé-es de 350 à 900 à l'été 2008, le nouveau président du syndicat, Paul-André Brulotte, avait de quoi se réjouir en rappelant les campagnes et les démarches du syndicat et de la CSN pour maintenir ce chantier, fondé en 1825, en activité.

De nombreuses personnes sont responsables de cet aboutissement heureux, mais ils sont nombreux à croire que l'acharnement de l'ancien président du syndicat, qui a toujours cru à la relance du chantier, Richard Gauvin, y est pour beaucoup. Ce combattant déterminé et dévoué s'est investi dans la survie de la Davie bien au-delà de ses responsabilités syndicales et parfois au détriment de sa santé, affirment ses camarades de travail. Saluons ce grand syndicaliste à qui toute la région doit une fière chandelle ! Richard, lève-toi !

Chantier maritime Verreault

C'est finalement un arbitre qui décidera des termes de la première convention collective CSN du syndicat du chantier maritime Verreault, situé aux Méchins, dans le Bas-Saint-Laurent. En décembre 2006, les 150 travailleuses et travailleurs s'étaient prononcés à 98 % contre l'offre « globale et finale » de l'entreprise, puis avaient donné le mandat à leur comité exécutif de déclencher des moyens de pression excluant la grève, au moment jugé opportun, dans une proportion de 99,6 %. En 2007, ils avaient manifesté dans les rues de la municipalité pour exprimer leur impatience devant l'attitude de l'employeur qui refusait systématiquement de négocier.

Transport adapté de Sherbrooke

À Sherbrooke, une entente est finalement intervenue, en mai 2007, entre le syndicat du transport adapté et la société de transport, à la suite d'une recommandation du conciliateur. Au mois de décembre précédent, les employé-es avaient voté pour un mandat de grève de cinq jours dans une proportion de 93 %, qu'ils ont appliqué de façon non consécutive. L'employeur refusait d'accorder à la vingtaine de syndiqué-es la parité salariale avec les chauffeurs du transport urbain. Leur convention collective était échue depuis le 1er mars 2006.

Industrie crevettière

Les employé-es des usines de transformation de la crevette, en Gaspésie, doivent attendre, année après année, qu'une entente ait lieu entre les pêcheurs et les usines, sur le prix de la crevette, pour que leurs activités démarrent. Cette année, l'entente sur les prix est survenue le 7 avril. Solidarité avec nos syndiqué-es de Rivière-au-Renard et de l'Anse-au-Griffon.

Transport scolaire

Les conducteurs et conductrices d'autobus scolaire en ont ras le bol de transporter les élèves pour un pitoyable salaire annuel moyen de 17 000 $ par année et de constater que leur métier n'est pas reconnu à sa juste valeur. En janvier 2007, la FEESP réclamait du gouvernement un financement adéquat du secteur et l'instauration d'une véritable politique nationale de sécurité et

de discipline dans les autobus, ce qu'ils attendent toujours.

Construction

De retour à la table de négociation au printemps dernier, la CSN–Construction, en alliance avec la CSD–Construction et l'International, a réussi à obtenir des gains substantiels pour les 136 000 travailleurs de la construction des quatre secteurs de l'industrie : génie civil et voirie, institutionnel et commercial, industriel et résidentiel.

De plus, après une lutte de plusieurs années, la CSN–Construction a réussi un tour de force en faisant en sorte que les arpenteurs bénéficient d'un important rattrapage et que leur métier soit enfin reconnu à sa juste valeur. À l'image de la CSN, les gars et les filles de la construction ne lâchent jamais.

Alcan de Shawinigan

Puisque Alcan doit abandonner le procédé Soderberg au plus tard en 2015 et opter pour une technologie moins polluante, et que la compagnie n'a pris qu'un seul engagement, soit celui de poursuivre ses activités à Shawinigan jusqu'en 2013, le syndicat CSN et le Conseil central du Cœur-du-Québec déploient leurs énergies pour amener Alcan à s'engager à maintenir ses activités bien au-delà de 2013. L'enjeu? Pas moins de 825 emplois directs et indirects à temps plein en dépendent. Dans une région fort malmenée par l'économie, les dizaines de millions de dollars que l'aluminerie génère doivent absolument continuer de pleuvoir en Mauricie. *Alcan en Mauricie – Mettons-y de l'énergie.*

Ambulanciers

Le Syndicat du préhospitalier de Montréal et de Laval a finalement ratifié un nouveau contrat de travail, le 5 mars dernier. Il s'agit d'une grande victoire, obtenue à l'issue d'une lutte qu'il mène depuis plusieurs années. Les conditions de travail des paramédics s'en trouveront améliorées. En plus d'une augmentation significative de leur salaire, ils auront notamment droit à des primes de soir et de nuit, ainsi qu'à un programme de retraite progressive.

Quant aux paramédics du RETAQ–CSN et de l'ATPH–CSN, ils ont signé une convention collective de quatre ans, en août 2006, qui leur procure des gains concernant entre autres les salaires, le régime de retraite, diverses primes et compensations pécuniaires. Puis, le 17 avril dernier, ils ont finalement eu gain de cause en obtenant des horaires réguliers plutôt que des horaires de faction, après une quinzaine d'années de mobilisation et d'interventions multiples. Bravo camarades!

TQS

La liberté de presse et la diversité des opinions font partie des fondements de la démocratie. À une époque où la convergence des médias fait rage, il n'est pas étonnant que l'acheteur potentiel de TQS, Remstar, ait provoqué une véritable levée de boucliers en annonçant son intention de se délester du secteur de l'information et de la production. Bilan de la catastrophe appréhendée : 270 employé-es en information congédiés et par conséquent disparition des bulletins régionaux à Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay, Québec et Montréal.

Non seulement Remstar ne souhaitait pas verser les indemnités de cessation d'emploi dues aux employé-es, mais il a également tenté de les licencier sans avoir à respecter le préavis de 16 semaines prévu par le Code canadien du travail et avant même que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ait pu rendre sa décision quant au maintien ou non de la licence de diffusion, dont l'audience doit avoir lieu en juin. Un gros merci à la présidente de la CSN, qui est intervenue auprès du ministre du Travail. Les syndiqué-es de TQS n'ont pas dit leur dernier mot. La CSN continuera de les appuyer de toutes ses forces, avec toutes ses ressources.

Campagnes de la CSN

Dans la recherche d'une société plus juste, plus égalitaire, plus respectueuse de l'être humain, la CSN a aussi privilégié, depuis son dernier congrès, diverses campagnes prioritaires. Rappelons notamment la tournée de réflexion politique sur le thème *Agir ensemble pour le Québec*, ainsi que la première édition du *Forum social québécois*.

Et pour protéger notre système de santé, fort malmené depuis les dernières années, la CSN a lancé, l'automne dernier, la campagne *Le public, c'est la santé pour tout le monde !* D'ailleurs, à l'occasion de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs qui avait lieu sur le thème *Ensemble pour la santé*, nous étions 50 000 à marcher, le 3 mai dernier à Montréal, malgré un temps maussade, pour démontrer notre attachement à notre système de santé public.

25 $ de solidarité

Un des instruments de solidarité qui exprime le mieux l'esprit de corps et d'entraide qui prévaut au sein de notre centrale est certes la campagne du don de 25 $ de solidarité pour les syndicats en conflit.

En participant à ce don de solidarité, nous pouvons contribuer à faire toute la différence dans l'atteinte d'un bon règlement. En agissant ainsi, nous reconnaissons également que les luttes de nos camarades peuvent devenir les nôtres. Huit syndicats ont bénéficié jusqu'à maintenant du 25 $ de solidarité. Je vous les présente.

Le premier de ces syndicats à avoir eu droit à ce don de générosité a été celui du Manoir Richelieu. Les 165 travailleuses et travailleurs de l'hébergement du Faimount-Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, dans Charlevoix, ont dû livrer bataille pour rattraper les conditions de travail et de vie négociées dans les conventions collectives CSN. Finalement, après plus de six mois de conflit, soit du 19 août 2005 au 17 mars 2006, ils se sont prononcés à 82 % pour un nouveau contrat de travail. Mais le plus beau dans toute cette histoire, c'est qu'ils nous sont revenus depuis septembre 2004.

Leur contrat de travail étant échu depuis le 31 août 2005, les 47 travailleurs de la fonderie Saguenay, dans l'arrondissement Chicoutimi, ont dû entreprendre une lutte de près de six mois pour faire valoir leurs droits. Heureusement, ces derniers ont également pu bénéficier des dons de solidarité des autres syndicats pour continuer à se battre, notamment contre l'utilisation, par l'employeur, de briseurs de grève. Ce dernier a finalement cédé sur tous les points en litige. L'entente comporte entre autres des augmentations salariales de 14,5 % sur cinq ans et demi.

Il n'y a pas eu d'histoire d'amour, le 14 février 2006, quand le fabricant de levure Lallemand a mis à la porte les 61 travailleuses et travailleurs. L'employeur voulait, entre autres, donner en sous-traitance une quinzaine d'emplois, introduire une clause qui lui aurait permis de modifier les horaires de tout le monde et une convention collective de cinq ans assortie de hausses salariales ridicules.

Ce qu'il voulait, dans le fond, c'était de faire disparaître le syndicat et de mettre ses employé-es au même diapason que ceux de ses usines de Croatie, d'Afrique du Sud ou des États-Unis, là où il n'y avait pas de problèmes avec la CSN, comme il aimait l'affirmer. Ah oui, il embauchait aussi des briseurs de grève…

Le conflit, qui éprouva durement les employé-es, mais aussi l'entreprise, pris fin près de six mois plus tard. Comme on peut le lire sur le site Internet du syndicat : « Sans l'appui de la CSN et des milliers de syndicats qui la constituent, nous n'aurions jamais eu les gains que nous avons eus. »

Il arrive aussi que des travailleuses et des travailleurs, qui n'en peuvent plus de travailler dans des conditions inacceptables, doivent faire face à des fermetures, comme ce fut le cas pour les 72 ex-salarié-es du Métro de Varennes. Au cours du conflit, qui a duré du 31 mars 2006 au 26 janvier 2007, le syndicat a constamment dû négocier sous la menace de reculs et de fermeture. L'employeur antisyndical voulait diminuer les conditions de travail, imposer des salaires de misère et la précarité, tout en ne respectant pas l'ancienneté. Il est difficile d'obtenir de pires conditions.

Il en va de même pour les 22 ex-employé-es de la charcuterie Bens de Montréal, des cuisiniers, des caissières et des serveurs, qui aimaient profondément leur restaurant. Mais que pouvaient-ils faire face à des propriétaires qui avaient déjà pris la décision de fermer cette institution vieille de 98 ans. Les syndiqué-es n'étaient pourtant pas gourmands ; ils voulaient de l'air conditionné par grande chaleur, du chauffage adéquat en hiver, les outils nécessaires pour travailler, des horaires de travail respectant l'ancienneté et une certaine reconnaissance pécuniaire. Mais les héritiers de Bens n'ayant pas l'intention de poursuivre les activités, ils laissaient les conditions de travail se détériorer. Il faut saluer le courage de ces personnes qui ont lutté, elles aussi, pour la dignité.

Il y a des employeurs pour qui le respect des employé-es n'a aucune signification. Le 25 septembre 2007, les syndiqués des Produits moulurés Précision, à Saint-Apollinaire, dans Lotbinière, votent à 95 % pour la grève générale illimitée à la suite d'un lock-out imposé la veille par la direction de l'usine. Cet exemple d'une lutte pour la sauvegarde de droits fondamentaux, payée au prix d'une fermeture, illustre on ne peut mieux tout le chemin qu'il reste encore à parcourir pour civiliser nos relations de travail face à des employeurs qui méprisent autant les personnes qui les font vivre, souvent grassement.

Le 16 mai 2007, la direction de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal préférait mettre à la porte ses 129 travailleuses et travailleurs, dont 72 saisonniers, plutôt que de s'entendre avec son syndicat sur le contenu de la future convention collective, qui était expirée depuis le 31 décembre 2003. Incroyable mais vrai, il a même été question d'imposer une loi spéciale pour régler ce conflit privé. Les employé-es du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le plus grand au Canada, avaient cinq priorités : régime de retraite conventionné et décent, stabilité des revenus améliorée, semaine de travail de quatre jours, plancher de 36 semaines de travail annuelles et resserrement des clauses de sous-traitance. Le 11 novembre dernier, l'essentiel de leurs revendications était accepté.

Conflits en cours

À Saint-Simon, les travailleurs d'Olympia doivent composer avec un employeur impitoyable, c'est-à-dire Olymel, qui se fout vraiment de tout. Résumons! Le 27 janvier 2006, Olymel annonce la fermeture définitive de l'usine de Saint-Simon et met à pied 520 travailleurs, le 20 avril suivant. Pour le syndicat, cette fermeture contrevient à la convention collective qui prenait fin le 30 septembre 2007 et à une lettre d'entente qui empêchait le transfert du travail dans d'autres usines. À la veille de Pâques 2006, Olymel annonce au syndicat qu'il devance maintenant la fermeture au 9 juin 2006. Bien qu'un arbitre de griefs ordonne à la compagnie de maintenir les activités, ce que d'autres tribunaux corroborent, l'usine est tout de même fermée.

En septembre dernier, Olymel rappelait 10 salariés au travail afin d'ouvrir un entrepôt dans l'usine existante. Mais, Olymel étant Olymel, celle-ci demande des concessions majeures à la convention collective. Les travailleurs refusent et se retrouvent en lock-out. Le 29 novembre, la Cour suprême refusait d'entendre Olymel sur un grief gagné par le syndicat et trois semaines plus tard la Cour supérieure refusait d'entendre cette dernière concernant l'outrage au tribunal dont elle s'était rendue coupable. Les travailleurs n'exigent pourtant que le respect de leur convention collective, mais avec Olymel rien n'est jamais simple.

Le 28 avril dernier, les syndiqués ont manifesté devant l'entrepôt de l'entreprise, à Boucherville, pour rappeler à la compagnie qu'elle a bafoué leurs droits et qu'elle les a illégalement privés de leur salaire. Il ne fait pas de doute que vos 25 $ de solidarité ont été des plus appréciés par les huit syndicats qui en ont bénéficié, y compris, bien sûr, par les travailleurs en lutte d'Olympia.

À Valcourt, en Estrie, les 18 travailleurs de la scierie n'ont d'autre alternative que de déclencher la grève générale illimitée, le 26 février dernier, l'employeur reste sur ses positions malgré les concessions et les multiples contre-propositions faites par le syndicat. L'entreprise argue des difficultés financières, mais refuse qu'une firme de consultants neutre soit mandatée pour vérifier les livres comptables. De la même manière, quand le syndicat propose la mise en place d'un comité de concertation chapeauté par Emploi-Québec, qui aurait pour effet de générer de l'argent pour la relance de la scierie, l'entrepreneur refuse. Mais où est donc sa bonne foi? Ce qu'il veut, en fait, c'est un recul dans les conditions de travail et un retour à l'arbitraire généralisé dans l'enceinte de l'entreprise.

La patience a ses limites. Sans convention collective depuis le 31 mars 2006, les 14 éducatrices du CPE Petit équipage de Saint-Janvier-de-Mirabel, dans les Laurentides, ont déclenché la grève générale illimitée, le 30 janvier dernier, après trois journées de grève sporadique. Elles revendiquent une conseillère pédagogique syndiquée, du temps payé pour préparer le portrait annuel des enfants, la création d'une liste de rappel plutôt que l'utilisation d'une agence de remplacement et l'octroi de deux congés payés pour obligations familiales.

L'employeur n'a pas hésité à utiliser des briseurs de grève, mais la CRT a donné raison au syndicat, de sorte que les briseurs de grève ont disparu du paysage. Le 22 avril dernier, des déléguées syndicales des CPE provenant de toutes les régions du Québec ont manifesté devant les bureaux de l'Association patronale des CPE, à Montréal, en dénonçant son attitude provocatrice dans ce conflit. Elles l'ont accusée de n'avoir jamais réussi à conclure une convention collective sans confrontation. Comble d'insulte, l'association patronale, qui représente le CPE à la table de négociation, a proposé des reculs majeurs aux éducatrices, le 3 avril dernier.

Pourtant, ces dernières veulent simplement des conditions de travail qui leur permettront d'améliorer la qualité des services offerts aux enfants et un minimum de considération et de respect.

À l'Université McGill, la vie n'est pas facile pour les 1 100 auxiliaires de l'enseignement, dont le salaire est si bas qu'ils doivent se trouver des emplois secondaires pour subvenir à leurs besoins. Sans convention collective depuis l'été dernier, ils réclament entre autres un meilleur système de formation, un nombre maximum d'étudiantes et d'étudiants dans les groupes de discussion, des espaces privés pour les rencontres individuelles avec les étudiants et une augmentation de salaire qui ramènerait leur rémunération dans la moyenne des autres universités de recherche du Canada.

Face à une administration qui se traîne systématiquement les pieds et qui refuse de discuter de leurs revendications, les auxiliaires, affiliés à la FNEEQ, n'ont eu d'autre choix que de déclencher la grève générale illimitée, le 8 avril dernier. Étant d'une mauvaise foi à toute épreuve, l'Université congédiait illégalement de leurs emplois secondaires à McGill, le 10 avril, 72 étudiants diplômés membres du syndicat. Une semaine plus tard, un enquêteur du ministère du Travail concluait que McGill emploie des briseurs de grève pour effectuer le travail des grévistes.

La CSN a déposé une plainte pour contester le congédiement illégal. Refusant de se laisser intimider, les auxiliaires ont rejeté, le 7 mai, une proposition de l'employeur dans une proportion de 86,4 %. Accueillons les grévistes de l'Association des étudiants et étudiantes diplômés employés de McGill.

Ils sont accompagnés des travailleurs d'Olympia. Accueillons-les, eux qui se tiennent debout malgré l'incroyable saga qu'ils doivent vivre encore maintenant. Solidarité!

Ils sont également accompagnés des travailleurs de la scierie de Valcourt. Mes ami-es, accueillons ces syndiqué-es qui, eux aussi, veulent vivre dans la dignité et le respect.

Accueillons également les éducatrices du CPE Petit équipage de Saint-Janvier-de-Mirabel, dans les Laurentides. Camarades, accueillons ces éducatrices de bonne volonté et déterminées!

Conclusion

Nous ne devons jamais perdre de vue que nos conditions de travail actuelles ont été obtenues au prix de luttes, de batailles, et parfois de larmes, par celles et ceux qui nous ont précédés. Imaginez un instant ce que seraient nos vies sans les actions menées par nos prédécesseurs. Imaginez quelles seraient nos conditions de travail si la solidarité faisait place à l'individualisme.

N'oublions jamais que le combat pour la justice et l'équité doit être poursuivi sans relâche, dans toutes les sphères d'activité. C'est à ce prix, seulement, que nous pourrons vivre décemment, dans la dignité.

Rendons hommage à celles et à ceux qui ont combattu et qui bataillent encore, chaque jour, pour leurs droits et les nôtres. Appuyons-les avec force, avec tous les moyens dont nous disposons. Et surtout, demeurons unis. Solidarité! »

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux grévistes pour leur souhaiter toute notre solidarité dans les combats qu'ils mènent.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 40

Quatrième jour
Le jeudi 15 mai 2008

CSN
CSN

SIXÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes et invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à présenter la minute du 400e anniversaire de Québec. Elle nous entretient donc du travail du cuir à Québec.

Septième et dernier rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le comité des lettres de créance, Denyse Paradis, Serge Fournier et Pierrette Poirier, à faire la présentation du 7e et dernier rapport du comité des lettres de créance. Elle les remercie pour leur excellent travail.

Proposition no 17

Sylvain Brunelle propose, appuyé par Guy Giard, *que le 62e Congrès adopte le 7e et dernier rapport du comité des lettres de créance.* **Adopté**

Réaménagement de l'ordre du jour

Compte tenu des débats, des changements à l'ordre du jour et du retard pris dans la poursuite des travaux, la présidente, Claudette Carbonneau, informe les congressistes qu'il ne pourra y avoir d'ateliers et que toutes les propositions seront discutées en séance plénière. Elle invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à présenter l'ordre du jour tel qu'il a été réaménagé par le comité exécutif de la CSN.

Intervention de Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à Guy Ryder et le présente en ces termes :

Après un passage au secrétariat de la section industrie de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (FIET) à Genève, en Suisse, Guy Ryder accède en 1988 à la direction adjointe du bureau de Genève de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Il occupera le poste de directeur de la CISL de 1993 à 1998.

Pendant cette période, il sera aussi secrétaire désigné du groupe des travailleurs du conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT), et secrétaire désigné du groupe des travailleurs de la Conférence internationale du travail. En 1998-1999, il deviendra directeur du bureau pour les activités des travailleurs du BIT à Genève.

De mars 1999 à janvier 2002, il sera directeur du bureau du directeur général, du BIT, avant de devenir secrétaire général de la CISL en février 2002.

C'est en novembre 2006 qu'il sera élu secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, la CSI, qui regroupe les anciennes organisations affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres, la CISL, et la Confédération mondiale du travail, la CMT. La CSI compte plus de 168 millions de travailleuses et travailleurs dans 331 organisations nationales réparties dans 155 pays des quatre coins du monde.

Elle l'invite ensuite à s'adresser aux congressistes.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégué-es,

Je suis très heureux de transmettre à ce congrès de la CSN les salutations fraternelles et chaleureuses de la Confédération syndicale internationale et de ses 168 millions de membres dans toutes les régions du monde. Ensemble nous vous souhaitons plein de succès dans vos délibérations cette semaine.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui, non seulement parce que la CSN est une affiliée enthousiaste et engagée de notre Internationale, ce qu'elle est vraiment, et parce que vous contribuez dans une grande mesure à notre travail grâce à votre esprit fondé sur l'internationalisme, ce que vous faites réellement, mais principalement parce que je retrouve, dans les documents soumis à votre congrès ainsi que dans le thème que vous lui avez choisi, une réelle identité de pensée, une même vision, qui ont donné naissance à la CSI il y a dix-huit mois et qui orientent son développement au cours de ses premières années de formation.

Vous vous engagez à *Oser au quotidien*, je pense d'ailleurs inviter d'autres à en faire de même, et je tiens à vous féliciter d'agir ainsi, de percevoir objectivement et sans complaisance les réalités changeantes et soulevant, dans de nombreux cas, des défis face auxquels les syndicats, aux quatre coins du monde, doivent mener à bien leur travail.

Il va de soi que nous devons considérer le monde du travail et ceux qui y cherchent leurs moyens d'existence comme ils le sont réellement et non pas, bien évidemment, comme nous aimerions qu'ils soient. Cependant, un tel effort n'est pas toujours facile à déployer. Il n'est pas facile, dans certains cas, d'accepter le fait que les conditions dans lesquelles nos mouvements nationaux ont été créés et ont opéré pendant la majeure partie de leur histoire se transforment rapidement et, à certains égards, ont déjà disparu ; qu'un grand nombre des lieux de travail actuels sont radicalement différents de ceux du passé et que les personnes qui accèdent à présent au marché du travail partagent souvent des aspirations et des modes de pensée différents de ceux de leurs parents. Ceci peut dès lors susciter beaucoup de scepticisme à l'égard de la valeur et de l'intérêt des syndicats.

Il n'est pas étonnant, par conséquent, qu'un des réflexes des syndicats confrontés à un changement rapide et complexe consiste à adopter des positions défensives, la défense du bastion de plus en plus petit du syndicalisme établi et de ses accomplissements. Un autre réflexe consiste à mettre fin aux processus de changement ou à les inverser. Je pense qu'aucun d'entre eux n'offre de nombreuses perspectives d'avenir prometteur à l'égard de la croissance et de la force du syndicalisme.

Nous devons plutôt oser choisir des options moins confortables, mais, en fin de compte, plus viables. Nous devons oser reconnaître la réalité du changement transformationnel sur nos lieux de travail, dans nos communautés et dans notre monde. Ne pas accepter le changement comme un fait inévitable sur lequel nous ne sommes pas en mesure d'influer et que nous ne pouvons façonner, mais bien comme un processus constant et dynamique que nous pouvons, en tant que syndicats, nous approprier à nos propres fins — pour autant que nous osions le faire.

Ceci signifie oser tenir compte de notre prise de conscience qu'il se peut que nos actions du passé — les méthodes que nous avons utilisées, les structures dont nous disposions, le langage avec lequel nous avons communiqué, les priorités que nous avons fixées — ne soient pas opportunes aujourd'hui, et encore moins demain.

Malgré la difficulté pour les syndicats à relever ces défis — et, bien sûr, ce ne sont pas les opposants ni les cyniques qui manquent, prêts à prédire la fin lente, ou s'ils peuvent y contribuer, la fin rapide du syndicalisme — je pense qu'une vérité fondamentale peut réellement nous encourager.

Il est certain que, quelles que soient les circonstances qui évoluent, et quelle qu'en soit la rapidité, rien ne s'est produit qui puisse changer la logique de base et la nécessité d'une représentation syndicale. Les relations entre l'employeur et l'employé sont aussi inégales que dans le passé, voir plus. Les travailleurs individuellement restent exposés aux mauvais traitements et à l'exploitation. Trop d'employeurs sont prêts à tirer profit de cette vulnérabilité et trop de gouvernements sont prêts à fermer les yeux lorsqu'ils agissent de la sorte.

Qui plus est, et malgré certaines orthodoxies reçues, je ne perçois vraiment aucun rejet général du concept du syndicalisme par les travailleurs.

Prenons l'exemple de vos voisins du Sud. Aux États-Unis, pour chaque travailleur muni d'une carte syndicale, cinq veulent la représentation syndicale. Ce qui les arrête est la pratique de la chasse aux syndicats, au même titre que le laxisme juridique et les violations des droits qui le permettent. De la même manière, la répression et une intimidation violentes entravent le syndicalisme dans de nombreux pays notamment, certains pays qui sont devenus extrêmement importants dans la redistribution mondiale de la production et la division du travail provoquées par la mondialisation.

Je pense, toutefois, que les travailleurs se demandent si les syndicats sont en mesure d'influer considérablement sur leur vie professionnelle et de l'améliorer à une époque où tout joue en faveur des entreprises, de la loi suprême du marché et si ce phénomène de la mondialisation est capable d'amoindrir l'efficacité du pouvoir de négociation des syndicats. Ce n'est pas que les gens ne veulent pas de syndicats. Ils veulent plutôt des syndicats qui puissent changer la situation et renverser un certain nombre de ces

tendances qui amoindrissent la qualité de la vie professionnelle dans le monde entier.

Et dans la mesure où un grand nombre de ces tendances sont enracinées dans la mondialisation, il est logique que certaines réponses doivent également être trouvées à l'échelle internationale.

Bien que personne ne l'ait jamais soulevé, la mondialisation au cours des deux dernières décennies ou plus a présenté le travail mené par les syndicats à l'échelle internationale en l'associant à une crise — je ne pense pas que le terme soit exagéré — qui a dû être reconnue ou prise en compte lentement.

Pendant longtemps, comme les entreprises et les gouvernements ont œuvré et se sont associés pour libéraliser et intégrer l'économie mondiale et transformer ainsi radicalement les principes de base du monde du travail, les syndicats ont continué d'opérer à l'échelle internationale de la même manière dont ils l'ont fait pendant à peu près les cinquante années antérieures. Un excellent travail a, bien sûr, été réalisé. Des victoires majeures et historiques ont été remportées au Chili, en Pologne et en Afrique du Sud. Toutefois, pendant de trop nombreuses années, nous avons été mal préparés pour comprendre et relever le défi sous-jacent de représenter efficacement les travailleurs sur le marché mondial.

Malgré cela, et bien que tardivement, c'est tout à son honneur que le mouvement syndical international a osé réagir en réexaminant les principes essentiels de ses méthodes de travail, de ses structures et de sa raison d'être. En bref, il a osé réinventer tous les aspects de l'internationalisme syndical.

Quelles en ont été les conséquences?

Tout simplement, l'unification de toutes les forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial en une seule confédération. La fondation de la CSI a mis fin aux divisions historiques qui avaient jalonné notre mouvement depuis ses débuts et a entraîné la dissolution des deux confédérations existantes — à savoir la CISL et la CMT — auxquelles la CSN avait été affiliée à différents moments de son parcours. En bref, cette action a signifié oser mettre fin aux organisations précieuses et de confiance, surmonter les fermes attachements aux identités distinctes et donner la priorité à un plus grand bien commun par rapport à la sécurité des zones de confort familières. Autrement dit, il a fallu oser faire quelque chose qui, pour de nombreuses personnes, avait semblé peu souhaitable, voire impossible.

Et, s'il est vrai, comme l'a affirmé une grande figure de l'histoire, que tout changement important est provoqué par des personnes déraisonnables, cela a également signifié oser être déraisonnable.

La création de la CSI étant sans aucun doute historique, je pense que, dix-huit mois plus tard, nous devons toujours réserver notre jugement par rapport à sa réelle importance, dans la mesure où cela dépend entièrement du changement entraîné dans la pratique du syndicalisme à tous les niveaux.

Plus particulièrement, ceci est conditionné par deux réalités étroitement liées. Premièrement, l'internationalisme syndical ne peut plus être simplement soutenu en tant qu'instrument destiné à garantir la solidarité à ceux qui en ont besoin. Deuxièmement, l'action syndicale internationale doit faire partie intégrante des activités syndicales quotidiennes menées à tous les niveaux, et ce, dans tous les pays.

Tels sont, dans une certaine mesure, les impératifs que nous impose la mondialisation. Quels que soient les obstacles ou les barrières qui existent encore entre notre travail national et international, ils sont le fruit de nos propres décisions et lacunes et nous portent préjudice. Le capital ne commet certainement pas cette erreur et la nécessité de confronter ses stratégies mondiales avec les stratégies mondiales du travail s'avère bien plus évidente et urgente.

Brièvement, le succès de la CSI en mettant en œuvre son nouvel internationalisme peut être soupesé en fonction de deux points :

- Le succès en renforçant l'organisation syndicale et la négociation dans les conditions défavorables actuelles de la mondialisation.

- Et le succès en apportant un changement fondamental à la mondialisation afin qu'elle soit durable et équitable.

En ce qui concerne le premier point, la CSI collabore avec ses affiliées et les partenaires des fédérations syndicales internationales dans le cadre du conseil des *Global Unions* afin d'examiner ce que signifie exactement le programme international de syndicalisation et de négociation

pour chacun d'entre eux. Nous avons bien débuté lors de la Conférence mondiale sur la syndicalisation, qui s'est tenue à Washington, en décembre dernier, travail fondamental qui suit son cours. Tout en cherchant à consolider nos propres syndicats, nous devons rester fidèles à notre engagement de longue date qui consiste à aider les syndicats dans les pays en développement et en transition en vue de renforcer leurs structures et leurs capacités. De nombreuses organisations consacrent des ressources considérables à ce travail. La tâche de la CSI consiste à les réunir en une stratégie mondiale qui puisse renforcer sa contribution et maximiser son impact.

Le point de départ de l'ensemble du travail de syndicalisation est, sans aucun doute, la défense du droit d'organisation, un droit qui est bafoué de manière systématique, et dans certains cas violemment, dans le monde entier. Tout au long de sa courte histoire, la CSI a dû se mobiliser contre les assassinats en masse de manifestants syndicalistes en Guinée et de dirigeants au Cambodge et au Guatemala, en vue de maintenir ses campagnes de longue date en Birmanie, au Zimbabwe et au Bélarus.

Le mois dernier, nous avons appris l'assassinat de Rosa Altagracia Fuentes, secrétaire générale de notre affiliée au Honduras, la CTH, par des individus armés et cagoulés. Dans ce cas-ci particulièrement, nos revendications de justice et notre solidarité internationale doivent atteindre leur apogée.

Toutefois, à long terme, notre futur dépend également de la transposition du changement fondamental dans le modèle actuel de mondialisation. Non seulement cette action doit être menée à bien, mais les revendications populaires pour qu'elle soit réalisée se font entendre de plus en plus et deviennent de plus en plus insistantes jour après jour.

Si les injustices manifestes de la mondialisation, les inégalités croissantes qu'elle a entraînées à l'échelle nationale ainsi qu'entre les pays, la dégradation de la vie professionnelle de millions de personnes, et son échec à assurer le minimum de protection sociale et du travail ne vous ont pas suffi pour vous convaincre qu'elle n'est pas durable, examinez l'incidence du resserrement du crédit, l'augmentation catastrophique des prix des produits alimentaires menaçant la survie d'innombrables millions de personnes, ou le drame inquiétant des changements climatiques.

Tous ces faits mettent en exergue un dilemme politique prenant des proportions extraordinaires. Toutefois, pris dans l'ensemble, ils constituent une preuve incontestable du besoin impératif de mener une action mondiale.

Je dirais que tout en ayant pris énergiquement parti et en ayant été efficaces en dénonçant les lacunes de la mondialisation néolibérale, nous partageons, au sein du mouvement syndical avec nos alliés progressistes des milieux politiques et de la société civile, l'incapacité à convaincre l'opinion publique que nous avons une alternative crédible, pratique pour obtenir un soutien et la mettre en pratique. De nouvelles occasions passionnantes sont offertes pour corriger cet échec et la CSI doit être au premier plan pour veiller à ce qu'elles soient saisies.

Chers ami-es,

Nous vivons effectivement à une époque intéressante, et c'est également une époque passionnante pour œuvrer au sein du mouvement syndical international. Nous avons, en effet, osé faire notre autocritique et examiner de près le monde dans lequel nous travaillons et osé essayer de tirer les leçons. Le succès n'est pas garanti. Toutefois, en travaillant ensemble, comme nous pouvons le faire, nous nous donnons l'occasion d'y réussir.

Et, dans la mesure où nous relevons tous ces défis de changement, essayons, en outre, d'oser préserver une chose. Essayons d'oser affirmer que demain, tout comme aujourd'hui, et comme hier, notre mouvement syndical promouvra la justice sociale, l'équité au travail et la solidarité. Nous nous occuperons des plus faibles au sein de notre mouvement.

Nous ne ferons pas la promotion de ce que nous ne sommes pas, ce que vous voyez est ce que vous obtenez. Et au sein de notre mouvement, vous devez lutter pour une vie meilleure pour vous-même, pour votre famille et votre communauté et pour un monde meilleur pour les travailleurs et travailleuses aux quatre coins du monde. Cela en vaut la peine. Osons par conséquent nous battre à cette fin. »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie Guy Ryder pour le message qu'il a livré.

Propositions du comité exécutif

Proposition nº 18
Serge Lemelin propose, appuyé par Viviane Tremblay, *d'étudier chacune des propositions du comité exécutif paragraphe par paragraphe.* **Adopté**

1. CONTRER LA DISCRIMINATION SUR LA BASE DES STATUTS D'EMPLOI

Proposition nº 19
Lisa Courtemanche propose, appuyée par Benoit Malenfant :

1.1 *Que tous les syndicats s'engagent, lors des négociations collectives, dans la lutte aux pratiques discriminatoires, basées sur les statuts d'emploi, présentes dans leurs milieux de travail.*

1.2 *Que la CSN et les fédérations déploient leurs ressources pour soutenir l'intensification de l'action syndicale contre la discrimination sur la base des statuts d'emploi et qu'à cette fin elles procèdent à l'identification des formes de discrimination les plus présentes dans les milieux de travail et élaborent les politiques de négociation pour y faire face. Qu'elles assurent un suivi des avancées en ce domaine.* **Adopté tel qu'amendé**

Amendement nº 1
Danielle Beaulieu propose, appuyée par Patrice Juneau, *d'ajouter un point 1.3 soit que la CSN effectue des représentations pour modifier la Loi sur les normes du travail dans le but d'éliminer les discriminations faites notamment en vertu des statuts d'emploi et des échelles de salaire abusives.* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

1.1 Que tous les syndicats s'engagent, lors des négociations collectives, dans la lutte aux pratiques discriminatoires, basées sur les statuts d'emploi, présentes dans leurs milieux de travail.

1.2 Que la CSN et les fédérations déploient leurs ressources pour soutenir l'intensification de l'action syndicale contre la discrimination sur la base des statuts d'emploi et qu'à cette fin elles procèdent à l'identification des formes de discrimination les plus présentes dans les milieux de travail et élaborent les politiques de négociation pour y faire face. Qu'elles assurent un suivi des avancées en ce domaine.

1.3 Que la CSN effectue des représentations pour modifier la Loi sur les normes du travail dans le but d'éliminer les discriminations faites notamment en vertu des statuts d'emploi et des échelles de salaire abusives.

---

2. DÉFINIR UN CADRE POUR LES AGENCES DE PLACEMENT

Proposition nº 21
Mona Edma propose, appuyée par Ann Potvin :

2.1 *Que les fédérations définissent une politique de négociation qui serve de base aux syndicats pour encadrer l'embauche de salarié-es par l'intermédiaire des agences de placement. Cette politique devrait au minimum :*

a) déterminer les situations particulières qui permettent le recours aux agences de placement et la durée des affectations ;

b) prévoir l'égalité des salaires entre les travailleurs et les travailleuses d'agence et ceux de l'entreprise cliente ;

c) prévoir l'intégration de ces salarié-es dans les régimes d'avantages sociaux ou une compensation équivalente ;

d) prévoir des mesures afin d'assurer un environnement sécuritaire pour ces salarié-es, leurs camarades de travail et, s'il y a lieu, les clientèles desservies, notamment par la formation et l'apprentissage;

e) prévoir la reconnaissance du service accompli par les salarié-es d'agence s'ils sont embauchés, par la suite, directement par l'entreprise cliente ;

f) prévoir l'intégration de ces salarié-es au syndicat.

2.2 *Que la CSN revendique la mise en place d'un cadre législatif visant les agences de placement temporaire de main-d'œuvre et la modification des lois du travail, afin d'interdire les différences de traitement, de*

contrer les pratiques iniques liées à l'embauche chez l'employeur client, à la santé et à la sécurité. Que ce cadre prévoit en particulier :

a) de reconnaître qu'en matière de rapports collectifs de travail, les salarié-es d'agence sont visés par les accréditations existantes dans les entreprises clientes ;

b) d'établir la responsabilité conjointe de l'agence et de l'entreprise cliente pour toute somme impayée.

POINT 2.1

Amendement nº 1
Joël Dubé propose, appuyé de Daniel Filion, *d'ajouter un paragraphe g) soit : prévoir une limitation du nombre d'heures des travailleuses et travailleurs d'agences de placement présents dans l'entreprise.* **Rejeté**

Le débat sur la proposition nº 21 se poursuit en après-midi à la suite de la mise en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN.

PAUSE-SANTÉ À 11 HEURES

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 11 H 30

Rapport sur les états financiers 2005–2008

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le trésorier, Pierre Patry, accompagné de Lise Brassard, contrôleuse, et de Danielle Lallemand, comptable, à présenter le rapport sur les finances. Elle invite également les membres du comité de surveillance, Guy Normandin, Serge Langlois et Chantal Côté.

Le trésorier, Pierre Patry, fait la présentation des états financiers au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi que des états financiers cumulatifs pour l'exercice 2005–2008.

Guy Normandin fait la présentation du rapport du comité de surveillance sur les états financiers au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi que sur les états financiers cumulatifs pour l'exercice 2005–2008.

Proposition nº 20
Normand Boivin propose, appuyé par Éric Genois, *que le 62e Congrès adopte le rapport du comité de surveillance sur les états financiers du budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle, du Fonds de soutien extraordinaire ainsi que les résultats pour l'exercice cumulatif se terminant le 29 février 2008.* **Adopté**

PAUSE-DÎNER À 12 H 30

SEPTIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

Mise en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le président et la secrétaire des élections, Guy Marsolais et Céline Lamontagne, à s'adresser aux congressistes.

Guy Marsolais fait le rapport sur les mises en candidature reçues et procède aux mises en nomination.

À LA PRÉSIDENCE :
Mona Edma propose Claudette Carbonneau qui accepte et est élue par acclamation.

AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
Jean Lortie propose Lise Poulin qui accepte et est élue par acclamation.

À LA TRÉSORERIE :
Alain Mailhot propose Pierre Patry qui accepte et est élu par acclamation.

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENCE :
Gaétan Châteauneuf propose Louis Roy qui accepte et est élu par acclamation.

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENCE :
Voltaire Juin propose Roger Valois qui accepte et est élu par acclamation.

TROISIÈME VICE-PRÉSIDENCE :
Ann Gingras propose Denise Boucher qui accepte et est élue par acclamation.

Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif

2. DÉFINIR UN CADRE POUR LES AGENCES DE PLACEMENT

Proposition nº 21
Mona Edma propose, appuyée d'Ann Potvin :

2.1 Que les fédérations définissent une politique de négociation qui serve de base aux syndicats pour encadrer l'embauche de salarié-es par l'intermédiaire des agences de placement. Cette politique devrait au minimum :

a) déterminer les situations particulières qui permettent le recours aux agences de placement et la durée des affectations ;

b) prévoir l'égalité des salaires entre les travailleurs et les travailleuses d'agence et ceux de l'entreprise cliente ;

c) prévoir l'intégration de ces salarié-es dans les régimes d'avantages sociaux ou une compensation équivalente ;

d) prévoir des mesures afin d'assurer un environnement sécuritaire pour ces salarié-es, leurs camarades de travail et, s'il y a lieu, les clientèles desservies, notamment par la formation et l'apprentissage;

e) prévoir la reconnaissance du service accompli par les salarié-es d'agence s'ils sont embauchés, par la suite, directement par l'entreprise cliente ;

f) prévoir l'intégration de ces salarié-es au syndicat.

2.2 Que la CSN revendique la mise en place d'un cadre législatif visant les agences de placement temporaire de main-d'œuvre et la modification des lois du travail, afin d'interdire les différences de traitement, de contrer les pratiques iniques liées à l'embauche chez l'employeur client, à la santé et à la sécurité. Que ce cadre prévoit en particulier :

a) de reconnaître qu'en matière de rapports collectifs de travail, les salarié-es d'agence sont visés par les accréditations existantes dans les entreprises clientes ;

b) d'établir la responsabilité conjointe de l'agence et de l'entreprise cliente pour toute somme impayée. **Adopté tel qu'amendé**

POINT 2.1 AU PARAGRAPHE B)

Amendement nº 2
Robert Séguin propose, appuyé par Jean-François Cabana, *d'ajouter après le mot « salaires », les mots « et des conditions de travail ».* **Rejeté**

POINT 2.1

Amendement nº 3
Claude Trudel propose, appuyé par Jean-Claude Dumais, *d'ajouter un paragraphe g) soit : prévoir que l'employeur, tant public que privé, lorsqu'il a recours à des agences, verse au syndicat l'équivalent de la cotisation syndicale.* **Rejeté**

QUESTION PRÉALABLE SUR L'AMENDEMENT

Voltaire Juin propose, appuyé par Pierre St-Laurent, *de mettre la question aux voix immédiatement.* **Adopté**

POINT 2.1 AU PARAGRAPHE PRINCIPAL

Amendement nº 4
Danielle Dufresne propose, appuyée par Marlène Rae, *d'ajouter après le mot « l'embauche », les mots « si nécessaire ».* **Adopté**

POINT 2.1

Amendement nº 5
Sébastien Benoit propose, appuyé par Daniel Sweeney, *de biffer le paragraphe a).* **Rejeté**

QUESTION PRÉALABLE SUR L'AMENDEMENT
Jean Langevin propose, appuyé par Louise Bolduc, *de mettre la question aux voix immédiatement.* **Adopté**

QUESTION PRÉALABLE SUR LA PROPOSITION
Marc Paquette propose, appuyé par Pierre Darveau, *de mettre la question aux voix immédiatement.* **Adopté**

PROPOSITION DE SCINDER
Louis Roy propose, appuyé par André Legault, *de scinder les points 2.1 et 2.2.* **Adopté**

POINT 2.2 PARAGRAPHE B)

Amendement nº 6
Manon Perron propose, appuyée par Lisa Courtemanche, *de remplacer le mot « conjointe » par le mot « solidaire » et d'ajouter après le mot « impayée », les mots « ou infraction aux lois du travail ».* **Adopté**

Amendement nº 7
Richard Bousquet propose, appuyé par Normand Boivin, *d'ajouter un point 2.3 soit : que la CSN favorise la syndicalisation des travailleuses et travailleurs à l'emploi des agences de placement et que nos syndicats exigent que les entreprises fassent affaires avec des agences de placement syndiquées.* **Rejeté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

2.1 Que les fédérations définissent une politique de négociation qui serve de base aux syndicats pour encadrer l'embauche, si nécessaire, de salarié-es par l'intermédiaire des agences de placement. Cette politique devrait au minimum :

a) déterminer les situations particulières qui permettent le recours aux agences de placement et la durée des affectations ;

b) prévoir l'égalité des salaires entre les travailleurs et les travailleuses d'agence et ceux de l'entreprise cliente ;

c) prévoir l'intégration de ces salarié-es dans les régimes d'avantages sociaux ou une compensation équivalente ;

d) prévoir des mesures afin d'assurer un environnement sécuritaire pour ces salarié-es, leurs camarades de travail et, s'il y a lieu, les clientèles desservies, notamment par la formation et l'apprentissage ;

e) prévoir la reconnaissance du service accompli par les salarié-es d'agence s'ils sont embauchés, par la suite, directement par l'entreprise cliente ;

f) prévoir l'intégration de ces salarié-es au syndicat.

2.1 Que la CSN revendique la mise en place d'un cadre législatif visant les agences de placement temporaire de main-d'œuvre et la modification des lois du travail, afin d'interdire les différences de traitement, de contrer les pratiques iniques liées à l'embauche chez l'employeur client, à la santé et à la sécurité. Que ce cadre prévoit en particulier :

a) de reconnaître qu'en matière de rapports collectifs de travail, les salarié-es d'agence sont visés par les accréditations existantes dans les entreprises clientes ;

b) d'établir la responsabilité solidaire de l'agence et de l'entreprise cliente pour toute somme impayée ou infraction aux lois du travail.

---

3. LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Proposition nº 22
Viviane Tremblay propose, appuyée par Carole Duperré :

3.1 Que les syndicats, tout en tenant compte des différents paliers de négociation, s'engagent à définir des objectifs en termes de conciliation famille-travail et à formuler des revendications auprès de leur employeur, après avoir procédé à une évaluation des besoins de leurs membres. Que les syndicats aient pour objectif de mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure au cours du prochain mandat.

3.2 Que la CSN et les fédérations déploient leurs ressources pour développer des politiques de négociation sur la conciliation famille-

travail et pour soutenir l'action syndicale sur ces enjeux et qu'elles assurent un suivi des avancées et la diffusion des expériences intéressantes.

Le débat sur la proposition nº 22 se poursuit en après-midi à la suite de la présentation du rapport du comité national de la condition féminine.

PAUSE-SANTÉ À 16 H 30

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 17 HEURES

Rapport du comité confédéral de santé et sécurité

Le vice-président, Louis Roy, invite les membres du comité confédéral de santé et sécurité à présenter leur rapport. Il s'agit de Gaétan Châteauneuf, Michel Fortin, Yves Gaudreau, Gilles Lamontagne, Lynda Lachance et Steve Bouchard.

REMERCIEMENTS DU VICE-PRÉSIDENT

Le vice-président, Louis Roy, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie le comité confédéral de santé et sécurité.

Rapport du comité national de la condition féminine

Le vice-président, Louis Roy, invite les membres du comité national de la condition féminine à présenter leur rapport. Il s'agit de Phyllis O'Dwyer, Ann Potvin, Véronique De Sève, Carmen Charrette, Nathalie Arguin, Michèle Hotte et Josée Lamoureux.

REMERCIEMENTS DU VICE-PRÉSIDENT

Le vice-président, Louis Roy, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie le comité national de la condition féminine.

Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif

3. LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Proposition nº 22

Viviane Tremblay propose, appuyée par Carole Duperré :

3.*1* *Que les syndicats, tout en tenant compte des différents paliers de négociation, s'engagent à définir des objectifs en termes de conciliation famille-travail et à formuler des revendications auprès de leur employeur, après avoir procédé à une évaluation des besoins de leurs membres. Que les syndicats aient pour objectif de mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure au cours du prochain mandat.*

3.2 *Que la CSN et les fédérations déploient leurs ressources pour développer des politiques de négociation sur la conciliation famille-travail et pour soutenir l'action syndicale sur ces enjeux et qu'elles assurent un suivi des avancées et la diffusion des expériences intéressantes.* **Adopté**

11. ENVIRONNEMENT

Proposition nº 23

Marc Corriveau propose, appuyé par Janick Rousseau :

11.1 *Que les syndicats, au cours du prochain mandat, mettent en œuvre au moins une action allant dans le sens d'une gestion environnementale plus responsable et s'inscrivent graduellement dans un processus continu d'action sur les enjeux environnementaux.*

11.2 *Que toutes les organisations affiliées, au cours du prochain mandat, procèdent à une évaluation des enjeux environnementaux propres à leur région ou leur secteur, déterminent les enjeux prioritaires et développent un programme de revendication et d'action pour s'attaquer à ces enjeux.*

11.3 *Que la CSN déploie ses ressources de façon à appuyer l'action syndicale dans les syndicats et les organisations affiliées sur les enjeux environnementaux et qu'elle assure un suivi et une diffusion de ces avancées.*

11.4 *Que la CSN revendique que des comités, regroupant des syndicats, des entreprises et le gouvernement, soient mandatés et financés par le gouvernement du Québec pour examiner les enjeux propres à chaque secteur en matière de production de gaz à effet de serre. Que ces comités soient chargés, en particulier, d'évaluer les changements technologiques nécessaires pour contrer les gaz à effet de serre ainsi que leur impact sur l'emploi et le travail.*

11.5 *Que la CSN revendique la mise en place de comités régionaux structurés de la même*

façon pour examiner les impacts régionaux des changements climatiques sur le tourisme, l'agriculture, l'érosion, etc.

11.6 Que le congrès de la CSN :

a) exige du gouvernement du Canada qu'il respecte sa signature du protocole de Kyoto ;

b) exige le développement de programmes et de mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de Kyoto, particulièrement par le développement du transport en commun et les mesures d'efficacité énergétique ;

c) demande au gouvernement du Canada de s'engager activement dans les négociations internationales pour définir les accords qui devront donner suite à ceux de Kyoto.

POINT 11.4

Amendement nº 1
Dominique Daigneault propose, appuyée par Véronique De Sève, *d'ajouter après le mot « entreprises », les mots « des organismes environnementaux ».* **Adopté**

Le débat sur la proposition nº 23 se poursuit le vendredi 16 mai au retour de la pause-dîner.

Proposition sur la création d'un comité pour l'égalité des LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres)

Proposition nº 24
Francis Lagacé propose, appuyé par Michel Auger, *d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le 62e Congrès forme un comité confédéral ayant comme mandat de proposer aux instances des orientations politiques sur la défense et la promotion des droits des LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres).* **Adopté**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 40

Cinquième jour,
Le vendredi 16 mai 2008

Quelques éléments de conjoncture
Conjoncture économique
Secteur manufacturier québécois un emploi sur cinq de perdu depuis 2002
Crise dans le secteur forestier
Dollar canadien élevé par rapport au dollar américain
Ralentissement économique aux États-Unis ► impacts sur notre économie
CSN
Budget CSN
2008-2011

HUITIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes et invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à présenter la minute du 400e anniversaire de Québec. Elle nous entretient donc du pont de Québec.

Contribution de la CSN au débat public : le Québec d'aujourd'hui, quelques pistes de réflexion

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à Jean-François Lisée et le présente en ces termes :

Directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, le Cérium, Jean-François Lisée a été, tour à tour, journaliste, écrivain, militant, souverainiste et conseiller politique.

Il fait ses premières armes au quotidien indépendantiste *Le Jour*, avant de faire des études en droit à l'UQAM, dans les années 1970. Il sera correspondant pendant près de 20 ans à Paris et Washington pour de nombreux médias québécois et français.

Il a publié plusieurs livres dont *Dans l'œil de l'aigle*, *le Tricheur*, sur Robert Bourassa, et *Sortie de secours – comment échapper au déclin du Québec*. Conseiller des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, il est l'un des architectes de la stratégie référendaire qui mena le Québec au seuil de la souveraineté en 1995.

Elle invite Jean-François Lisée à faire sa présentation aux congressistes sur les défis du Québec.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie Jean-François Lisée pour sa présentation.

Cégep Lionel-Groulx

La présidente, Claudette Carbonneau, annonce aux congressistes que le Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Lionel-Groulx est de nouveau affilié à la FNEEQ–CSN après un vote très majoritaire pour la CSN.

Rapport sur les prévisions budgétaires 2008–2011

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le trésorier, Pierre Patry, à présenter les prévisions budgétaires aux congressistes.

Le trésorier, Pierre Patry, présente les prévisions budgétaires au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi que le budget cumulatif pour la période 2008–2011.

Proposition nº 25

Jean-Pierre Bourgault propose, appuyé par Céline Noreau, *d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le 62e Congrès adopte la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2008–2011.* **Adopté**

PAUSE-SANTÉ À 11 HEURES

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 11 H 30

Rapport du comité sur les questions de privilège

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les membres du comité des questions de privilège : Ginette Guérin, Sylvain Parent et Mona Edma. Ginette Guérin et Mona Edma présentent les questions de privilège.

APPUI À LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Attendu que les peuples autochtones partout dans le monde subissent maints préjudices et discriminations et voient leurs droits régulièrement bafoués;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait, en septembre 2007, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, laquelle déclaration établit les normes internationales minimales en matière de droits de la personne visant à assurer la survie des peuples autochtones ;

Attendu que l'adoption de cette déclaration constitue un symbole puissant et une étape importante dans la lutte que mènent les peuples autochtones pour la reconnaissance et le respect de leurs droits;

Attendu que le parlement canadien a résolu d'appuyer cette déclaration à l'encontre du gouvernement Harper qui s'y est opposé lors du vote aux Nations Unies ;

Attendu que le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec sont pour l'instant demeurés muets sur cette question ;

Proposition nº 26

Louis Roy propose, appuyé par Sylvie Théorêt :

Que le 62e Congrès de la CSN appuie la Déclaration sur les droits des peuples autochtones votée par l'Assemblée générale des Nations Unies ;

Que la CSN fasse des représentations afin que l'Assemblée nationale du Québec soit saisie d'une résolution appuyant cette déclaration.
Adopté

LA SITUATION DU NUNAVIK

Attendu que l'espérance de vie dans le territoire du Nunavik est de 12 ans inférieure à la moyenne des autres régions du Québec ;

Attendu que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a déposé en juin 2007 un rapport sur la situation de la protection de la jeunesse au Nunavik, qui révèle qu'un nombre important d'enfants de la région sont victimes de maltraitance physique, psychologique et de violence sexuelle et qu'aucun changement notable n'a suivi les 21 recommandations de ce rapport ;

Attendu que l'absence de logements disponibles pour une famille sur quatre au Nunavik engendre des problèmes de surpeuplement et de promiscuité ;

Attendu que les places en garderie sont insuffisantes et que celles déjà existantes sont souvent inaccessibles à cause d'un manque de personnel ;

Attendu les appels à l'aide répétés des syndicats CSN du Nunavik depuis plus de dix ans réclamant davantage de moyens pour recruter et conserver dans la région un personnel suffisant dans les services sociaux et de santé ;

Attendu que le manque de personnel de la santé et des services sociaux au Nunavik provoque des rationnements et des ruptures majeures de services qui ne seraient pas tolérés dans aucune région du Québec;

Attendu que le premier ministre Charest et plusieurs de ses ministres se sont rendus à Kuujjuaq, en août 2007, pour la tenue d'un forum sur la transmission de nouveaux pouvoirs aux Inuits du Nunavik ;

Attendu que malgré les engagements et les investissements promis par le gouvernement québécois la situation au Nunavik demeure précaire et que l'on ne perçoit pas de changement ni d'amélioration et que l'on voit une détérioration de jour en jour ;

Attendu que plusieurs dirigeants des établissements de santé sont dépassés par les événements et se montrent incapables d'assumer le leadership nécessaire pour redresser la situation ;

Proposition nº 27

Nathalie Bélanger propose, appuyée par Francine Lévesque :

Que le 62e Congrès de la CSN réclame du gouvernement du Québec une action urgente et vigoureuse afin d'améliorer les conditions de vie de la population du Nunavik ;

Qu'en particulier, le gouvernement du Québec dote le Nunavik de moyens adéquats pour recruter et conserver dans la région le personnel requis ainsi que les infrastructures et les outils essentiels à l'exercice de leurs fonctions afin de fournir à la population du Nunavik les services sociaux et de santé auxquels elle a droit. **Adopté**

ALCAN EN MAURICIE : METTONS-Y DE L'ÉNERGIE !

Attendu que Alcan exploite une aluminerie depuis plus de 65 ans à Shawinigan ;

Attendu que Alcan a annoncé la fin des activités de l'aluminerie actuelle ;

Attendu que le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'aluminerie Alcan–CSN a entrepris, avec divers partenaires, une vaste campagne afin de préserver les 825 emplois directs et indirects présentement menacés ;

Attendu que, le 19 novembre dernier, la communauté de Shawinigan s'est déplacée à la maison Rio Tinto Alcan à Montréal afin d'y déposer une pétition signée par 15 000 personnes ;

Attendu que lors de ce dépôt, Rio Tinto Alcan a dit que l'avenir de l'aluminerie était toujours à l'agenda ;

Attendu que depuis lors, Rio Tinto Alcan a procédé à diverses annonces d'investissements, mais qu'aucune

d'entre elles ne s'attardait au sort de l'aluminerie de Shawinigan ;

Attendu que Rio Tinto Alcan doit s'engager à investir de façon considérable à Shawinigan dans le but de consolider tous les emplois actuels ;

Attendu que Rio Tinto Alcan doit maintenir sa contribution au développement économique et social de Shawinigan ;

Attendu que le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'aluminerie Alcan–CSN a entrepris une campagne de cartes postales afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, un engagement ferme de Rio Tinto Alcan;

Proposition nº 28
Louis-Gérard Dallaire propose, appuyé par Alain Lampron, *que les délégué-es du 62e Congrès appuient la campagne de signature de cartes visant le maintien des emplois directs et indirects et que la CSN achemine des cartes postales à ses organisations et ses syndicats affiliés afin qu'ils participent à la campagne de signature et retournent les cartes postales au Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'aluminerie Alcan–CSN qui verra à les acheminer à Rio Tinto Alcan.* **Adopté**

APPUI AUX SYNDICATS DE L'UQAM

Attendu les difficultés financières de l'UQAM attribuables au sous-financement chronique de l'enseignement supérieur ;

Attendu les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport envers la direction actuelle de l'UQAM, dont l'obligation de compressions budgétaires majeures ;

Attendu que le personnel de l'UQAM n'est en aucune façon responsable de la situation et a dénoncé les risques de la dérive immobilière ;

Attendu que les problèmes financiers en lien avec les investissements immobiliers ne doivent pas affecter les conditions de travail ;

Attendu la nécessité de préserver l'intégrité du patrimoine académique de l'UQAM en matière d'enseignement, de recherche et de création ainsi que de services aux collectivités ;

Attendu que l'intégrité du patrimoine académique passe, en bonne partie, par le maintien et l'amélioration des conditions de travail et d'études ;

Attendu l'importance de la contribution de l'UQAM à la société québécoise, université publique francophone, en matière d'accessibilité à une formation de qualité ;

Proposition nº 29
Guy Dufresne propose, appuyé par Michèle Nevert :

Que le 62e Congrès exige du gouvernement du Québec le financement nécessaire et adéquat de l'UQAM afin que celle-ci assume pleinement sa mission d'université publique francophone fondée sur l'accessibilité et une formation de qualité ;

Que le 62e Congrès affirme la nécessité de maintenir une gouvernance collégiale de l'UQAM ;

Que le 62e Congrès appuie les démarches des syndicats de l'UQAM pour le respect intégral de leurs conditions de travail. **Adopté**

ACCORD NORD-AMÉRICAIN DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL (ANACT)

Attendu que dans la foulée de l'ALENA, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé un accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail ;

Attendu que par cet accord, les trois pays se sont engagés à garantir des normes de travail élevées et le respect de plusieurs grands principes, dont celui du droit à la syndicalisation et à la négociation collective ;

Attendu que la Loi générale de la Caroline du Nord interdit la négociation et la conclusion de conventions collectives dans le secteur public ;

Attendu que cette interdiction a été dénoncée par le comité sur la liberté syndicale de l'OIT et qu'elle contrevient aux normes fondamentales du travail ;

Attendu que cette interdiction prive des centaines de travailleurs et travailleuses, principalement des femmes et des Afro-Américains, de leurs droits humains fondamentaux et qu'ils subissent des conditions de travail extrêmement difficiles et inéquitables ;

Attendu la campagne entreprise par l'Union des travailleurs des secteurs de l'équipement électrique, de l'équipement radiophonique et des machines d'Amérique (UE) pour dénoncer cette situation et bâtir une solidarité internationale à l'égard des travailleuses et travailleurs du secteur public de la Caroline du Nord ;

Attendu qu'en 2006 la CSN, conjointement avec d'autres organisations syndicales mexicaines, canadiennes et québécoises, a appuyé le dépôt d'une plainte contre le gouvernement américain auprès du Bureau administratif national du Mexique pour violation de ses obligations dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail ;

Attendu que le 22 avril dernier, l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical, appuyée par plusieurs organisations syndicales mexicaines, canadiennes et québécoises, dont la CSN, a déposé une plainte similaire auprès du Bureau administratif national du Canada ;

Attendu que grâce aux actions de l'UE et à l'appui des syndicats américains, mexicains, canadiens et québécois, un projet de loi visant l'abrogation de l'interdiction de négocier sera étudié lors de la présente session parlementaire en Caroline du Nord ;

Proposition nº 30
Louis Roy propose, appuyé par Jean Lacharité, *que la CSN soutienne les luttes des syndicats qui contestent les dispositions des États nord-américains qui briment les droits syndicaux reconnus internationalement, et ce, dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail lié à l'ALENA.* **Adopté**

SAUVONS TQS

Attendu que la CSN a pris plusieurs résolutions et actions dans le but de défendre la mission d'information des médias tant au plan local, régional que national ;

Attendu que la CSN s'est engagée formellement avec la Fédération nationale des communications à contribuer à l'amélioration du fonctionnement des médias pour qu'ils soient plus responsables à l'égard du droit du public à l'information, notamment en s'impliquant dans l'organisation du colloque Médias et démocratie de février 2008 ;

Attendu que l'information n'est pas une marchandise et qu'elle est un élément essentiel de la vie démocratique ;

Attendu que la fermeture appréhendée des services d'information de TQS menace la diversité des voix et des sources d'information, particulièrement dans les régions du Québec ;

Attendu que la production télévisuelle locale et régionale est un élément moteur du développement régional ;

Attendu que l'exploitation des ondes de radiodiffusion est un privilège qui nécessite une licence ;

Attendu que la majorité des citoyens regardent la télévision pour s'informer ;

Attendu que la télévision généraliste est un service accessible gratuitement, sans abonnement aux services de distribution, qui permet à tous les citoyens d'avoir accès à de multiples sources d'information et à une programmation variée ;

Attendu que la télévision traditionnelle doit, entre autres, diffuser des émissions de nouvelles qui répondent aux attentes de l'auditoire et reflètent la réalité des communautés qu'elle dessert ;

Attendu que les émissions de nouvelles représentent un élément clé dans l'établissement de l'identité d'une station auprès des téléspectateurs.

Proposition nº 31
Chantale Larouche propose, appuyée par Pierre Roger :

Que la CSN, ses syndicats affiliés, les conseils centraux et la FNC poursuivent les démarches auprès de toutes les instances réglementaires et politiques appropriées dans le but d'empêcher le transfert de propriété de TQS tel qu'elle a été soumise par REMSTAR ;

Que la CSN, ses syndicats affiliés, les conseils centraux et la FNC continuent d'exiger du CRTC qu'il rende obligatoire la production de nouvelles et l'opération de services d'information locaux, régionaux et nationaux au moment d'octroyer les licences de radiodiffusion à la télévision généraliste et aux stations de radio d'information ;

Que la CSN et la FNC poursuivent les réflexions amorcées avec le Service juridique de la CSN dans le but de favoriser l'établissement d'un cadre législatif pour mieux encadrer la responsabilité des médias d'informer dans le respect de l'indépendance journalistique. **Adopté**

PAUSE-DÎNER À 12 H 30

NEUVIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif

11. ENVIRONNEMENT

Proposition nº 23
Marc Corriveau propose, appuyé par Janick Rousseau :

11.1 Que les syndicats, au cours du prochain mandat, mettent en oeuvre au moins une action allant dans le sens d'une gestion environnementale plus responsable et s'inscrivent graduellement dans un processus continu d'action sur les enjeux environnementaux.

11.2 Que toutes les organisations affiliées, au cours du prochain mandat, procèdent à une évaluation des enjeux environnementaux propres à leur région ou leur secteur, déterminent les enjeux prioritaires et développent un programme de revendication et d'action pour s'attaquer à ces enjeux.

11.3 Que la CSN déploie ses ressources de façon à appuyer l'action syndicale dans les syn-

dicats et les organisations affiliées sur les enjeux environnementaux et qu'elle assure un suivi et une diffusion de ces avancées.

11.4 *Que la CSN revendique que des comités, regroupant des syndicats, des entreprises et le gouvernement, soient mandatés et financés par le gouvernement du Québec pour examiner les enjeux propres à chaque secteur en matière de production de gaz à effet de serre. Que ces comités soient chargés, en particulier, d'évaluer les changements technologiques nécessaires pour contrer les gaz à effet de serre ainsi que leur impact sur l'emploi et le travail.*

11.5 *Que la CSN revendique la mise en place de comités régionaux structurés de la même façon pour examiner les impacts régionaux des changements climatiques sur le tourisme, l'agriculture, l'érosion, etc.*

11.6 *Que le congrès de la CSN :*

a) exige du gouvernement du Canada qu'il respecte sa signature du protocole de Kyoto ;

b) exige le développement de programmes et de mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de Kyoto, particulièrement par le développement du transport en commun et les mesures d'efficacité énergétique ;

c) demande au gouvernement du Canada de s'engager activement dans les négociations internationales pour définir les accords qui devront donner suite à ceux de Kyoto. **Adopté tel qu'amendé**

POINT 11.4

Amendement nº 1
Dominique Daigneault propose, appuyée par Véronique De Sève, *d'ajouter après le mot « entreprises » les mots « des organismes environnementaux ».* **Adopté**

POINT 11.5

Amendement nº 2
Dominique Daigneault propose, appuyée par Marc Corriveau, *d'ajouter après le mot « CSN » les mots « en collaboration avec les conseils centraux et leurs partenaires environnementaux, ».* **Adopté**

POINT 11.6 – PARAGRAPHE B)

Amendement nº 3
Gilbert Binette propose, appuyé par Sylvain Brunelle, *d'ajouter après les mots « transport en commun » les mots « la mise en place de mesures incitatives pour promouvoir le transport actif ».* **Adopté**

POINT 11.6 – PARAGRAPHE B)

Amendement nº 4
Christian Vézina propose, appuyé par Pierre St-Laurent, *d'ajouter à la fin du paragraphe b) les mots « et de géothermie ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

11.1 Que les syndicats, au cours du prochain mandat, mettent en oeuvre au moins une action allant dans le sens d'une gestion environnementale plus responsable et s'inscrivent graduellement dans un processus continu d'action sur les enjeux environnementaux.

11.2 Que toutes les organisations affiliées, au cours du prochain mandat, procèdent à une évaluation des enjeux environnementaux propres à leur région ou leur secteur, déterminent les enjeux prioritaires et développent un programme de revendication et d'action pour s'attaquer à ces enjeux.

11.3 Que la CSN déploie ses ressources de façon à appuyer l'action syndicale dans les syndicats et les organisations affiliées sur les enjeux environnementaux et qu'elle assure un suivi et une diffusion de ces avancées.

11.4 Que la CSN revendique que des comités, regroupant des syndicats, des entreprises, des organismes environnementaux et le gouvernement, soient mandatés et financés par le gouvernement du Québec pour examiner les enjeux propres à chaque secteur en matière de production de gaz à effet de serre. Que ces comités soient chargés, en particulier, d'évaluer les changements technologiques nécessaires pour contrer les gaz à effet de serre ainsi que leur impact sur l'emploi et le travail.

11.5 Que la CSN, en collaboration avec les conseils centraux et leurs partenaires environnementaux, revendique la mise en place de comités régionaux structurés de la même façon pour examiner les impacts régionaux des changements climatiques sur le tourisme, l'agriculture, l'érosion, etc.

11.6 Que le congrès de la CSN :

a) exige du gouvernement du Canada qu'il respecte sa signature du protocole de Kyoto ;

b) exige le développement de programmes et de mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de Kyoto, particulièrement par le développement du transport en commun, la mise en place de mesures incitatives pour promouvoir le transport actif et les mesures d'efficacité énergétique et de géothermie ;

c) demande au gouvernement du Canada de s'engager activement dans les négociations internationales pour définir les accords qui devront donner suite à ceux de Kyoto.

---

8. POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DE PROTECTION DU REVENU À LA RETRAITE

Proposition nº 32
Jean-Claude Boucher propose, appuyé par Lise Boilard :

8.1 Que la CSN revendique l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'une législation favorisant le droit pour tous les salarié-es d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs devrait verser une cotisation prévue par la loi. Les paramètres d'une telle approche devront être déterminés conjointement par les organisations syndicales, les employeurs et le gouvernement. Ces paramètres devront tenir compte du droit des syndicats de négocier un régime de retraite équivalent ou supérieur avec les employeurs.

8.2 Que les fédérations identifient les secteurs d'activité où la mise en place d'un régime de retraite sectoriel permettrait d'augmenter le nombre de travailleuses et de travailleurs couverts par un régime de retraite et d'améliorer les prestations de retraite. Que dans ces secteurs, les fédérations développent une politique de négociation de régimes sectoriels.

8.3 Que la CSN élabore, conjointement avec les fédérations, de nouvelles politiques de négociation permettant aux syndicats de préserver et d'améliorer leurs régimes de retraite, qu'il s'agisse de régimes à prestations déterminées ou de régimes d'accumulation de capital (REER collectif, Régime de retraite simplifié et Régime à cotisation déterminée). **Adopté tel qu'amendé**

POINT 8.1

Amendement nº 1
Lisa Courtemanche propose, appuyée par Benoit Malenfant, *d'ajouter après les mots « organisations syndicales » les mots « les organisations de défense des non-syndiqué-es ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

8.1 Que la CSN revendique l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'une législation favorisant le droit pour tous les salarié-es d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs devrait verser une cotisation prévue par la loi. Les paramètres d'une telle approche devront être déterminés conjointement par les organisations syndicales, les organisations de défense des non-syndiqué-es, les employeurs et le gouvernement. Ces paramètres devront tenir compte du droit des syndicats de négocier un régime de retraite équivalent ou supérieur avec les employeurs.

8.2 Que les fédérations identifient les secteurs d'activité où la mise en place d'un régime de retraite sectoriel permettrait d'augmenter le nombre de travailleuses et de travailleurs couverts par un régime de retraite et d'améliorer les prestations de retraite. Que dans ces secteurs, les fédérations développent une politique de négociation de régimes sectoriels.

8.3 Que la CSN élabore, conjointement avec les fédérations, de nouvelles politiques de négociation permettant aux syndicats de préserver et d'améliorer leurs régimes de retraite, qu'il s'agisse de régimes à prestations déterminées ou de régimes d'accumulation de capital (REER collectif, Régime de retraite simplifié et Régime à cotisation déterminée).

---

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TRAVAIL ET EMPLOI

Proposition nº 33
Gilles Gauthier propose, appuyé par Gilles Dubuc :

4.1 Que la CSN propose une action concertée au Québec entre les syndicats, les associations patronales et les ministères concernés (Emploi, Travail et Développement économique) pour stimuler l'innovation

technologique et l'innovation sociale dans les différents secteurs d'activité.

4.2 Que la CSN exige du gouvernement fédéral un accroissement important de ses contributions pour soutenir la modernisation du secteur manufacturier au Québec, ciblant au premier chef les industries liées à la forêt.

4.3 Que la CSN exige, dans la foulée de la mise en place de l'Office de financement de l'assurance emploi, annoncée dans le dernier budget fédéral, que celui-ci soit pleinement autonome et qu'en conséquence il soit contrôlé par les travailleuses et les travailleurs et les employeurs et qu'il dispose des ressources nécessaires pour financer un régime de qualité.

4.4 Que la CSN exige, dans le cadre d'une politique d'égalité des chances, des mesures de soutien à l'intégration en emploi qui priorisent les travailleurs et les travailleuses qui vivent des problèmes d'exclusion. Que ces mesures s'appliquent aussi aux travailleuses et aux travailleurs des Premières Nations et aux travailleurs inuits. **Adopté tel qu'amendé**

POINT 4.4

Amendement nº 1
Lucie Dufour propose, appuyée par Nathalie Bélanger, *d'ajouter après le mot « intégration » le mot « durable »*. **Adopté**

Amendement nº 2
Normand Boivin propose, appuyé par Nicole Cliche, *d'ajouter un point 4.5 soit : que la CSN exige du gouvernement du Québec une loi obligeant les entreprises manufacturières à réinvestir une partie de leurs profits dans la modernisation de leur équipement de production.* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

4.1 Que la CSN propose une action concertée au Québec entre les syndicats, les associations patronales et les ministères concernés (Emploi, Travail et Développement économique) pour stimuler l'innovation technologique et l'innovation sociale dans les différents secteurs d'activité.

4.2 Que la CSN exige du gouvernement fédéral un accroissement important de ses contributions pour soutenir la modernisation du secteur manufacturier au Québec, ciblant au premier chef les industries liées à la forêt.

4.3 Que la CSN exige, dans la foulée de la mise en place de l'Office de financement de l'assurance emploi, annoncée dans le dernier budget fédéral, que celui-ci soit pleinement autonome et qu'en conséquence il soit contrôlé par les travailleuses et les travailleurs et les employeurs et qu'il dispose des ressources nécessaires pour financer un régime de qualité.

4.4 Que la CSN exige, dans le cadre d'une politique d'égalité des chances, des mesures de soutien à l'intégration durable en emploi qui priorisent les travailleurs et les travailleuses qui vivent des problèmes d'exclusion. Que ces mesures s'appliquent aussi aux travailleuses et aux travailleurs des Premières Nations et aux travailleurs inuits.

4.5 Que la CSN exige du gouvernement du Québec une loi obligeant les entreprises manufacturières à réinvestir une partie de leurs profits dans la modernisation de leur équipement de production.

---

5. FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Proposition nº 34
Lorraine Germain propose, appuyée par Louise Brouillard :

5.1 Que les syndicats exigent de leur employeur de participer à l'évaluation des besoins de formation de leurs membres, au développement d'activités de formation et de mesures de soutien à la formation. Que dans ce contexte, une attention particulière soit apportée à l'équité d'accès à la formation entre toutes et tous, peu importe l'âge, les catégories et les statuts d'emploi.

5.2 Que les syndicats négocient des mesures pour encourager et faciliter l'accès au développement des compétences et à la reconnaissance de celles acquises en milieu de travail, notamment pour les membres occupant des emplois pour lesquels une norme professionnelle a été développée.

5.3 Que la CSN et les fédérations, de concert avec les conseils centraux, déploient leurs ressources pour soutenir l'implication des syndicats au sujet des enjeux de formation, incluant la formation de base et les enjeux de qualification dans tous les secteurs d'acti-

vité. Qu'elles assurent un suivi des avancées dans ce domaine.

5.4 Que la CSN, les fédérations et les syndicats interviennent auprès du gouvernement du Québec et des employeurs pour que soit facilitée la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. **Adopté tel qu'amendé**

POINT 5.1

Amendement nº 1
Dominique Daigneault propose, appuyée par Véronique De Sève, *d'ajouter à la fin du paragraphe les mots « ainsi que le statut familial ».* **Adopté**

POINT 5.1

Amendement nº 2
Mario Normandin propose, appuyé par Michel Auger, *d'ajouter après les mots « dans ce contexte » les mots « et compte tenu des pertes d'emploi dues aux changements technologiques ».* **Rejeté**

POINT 5.1

Amendement nº 3
Robert Léonard propose, appuyé par Jean-François Renaud, *de biffer après les mots « toutes et tous » le reste de la phrase.* **Rejeté**

POINT 5.4

Amendement nº 4
François Parent propose, appuyé par Jean Trudelle, *d'ajouter après les mots « gouvernement du Québec » les mots « des ordres professionnels ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

5.1 Que les syndicats exigent de leur employeur de participer à l'évaluation des besoins de formation de leurs membres, au développement d'activités de formation et de mesures de soutien à la formation. Que dans ce contexte, une attention particulière soit apportée à l'équité d'accès à la formation entre toutes et tous, peu importe l'âge, les catégories et les statuts d'emploi ainsi que le statut familial.

5.2 Que les syndicats négocient des mesures pour encourager et faciliter l'accès au développement des compétences et à la reconnaissance de celles acquises en milieu de travail, notamment pour les membres occupant des emplois pour lesquels une norme professionnelle a été développée.

5.3 Que la CSN et les fédérations, de concert avec les conseils centraux, déploient leurs ressources pour soutenir l'implication des syndicats au sujet des enjeux de formation, incluant la formation de base et les enjeux de qualification dans tous les secteurs d'activité. Qu'elles assurent un suivi des avancées dans ce domaine.

5.4 Que la CSN, les fédérations et les syndicats interviennent auprès du gouvernement du Québec, des ordres professionnels et des employeurs pour que soit facilitée la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

PAUSE-SANTÉ À 16 H 35

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 17 HEURES

Rapport du comité des relations interculturelles

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les membres du comité des relations interculturelles à présenter leur rapport, soit Louise Carrier-Corriveau, Abraham Lara, Voltaire Juin, Jamal Amelouk, Oscar Cardona et Michèle Turenne.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE
La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie le comité des relations interculturelles pour sa présentation.

Propositions des organisations affiliées

DROIT DE NÉGOCIATION ET DROIT DE GRÈVE

Proposition nº 35
Ginette Guérin propose, appuyée par Caroline Senneville, *d'adopter la recommandation du comité précongrès soit : qu'en cours de mandat le conseil confédéral évalue la formule appropriée pour réunir les syndicats sur le droit de négocier et sur le droit de grève.* **Adopté tel qu'amendé**

Amendement nº 1
Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Jean Trudelle :

- *de biffer les mots « Qu'en cours de mandat » et de les remplacer par les mots « Qu'au plus tard en décembre 2008 » ;*
- *d'ajouter après les mots « pour réunir » les mots « dans les meilleurs délais » ;*

- *d'ajouter après les mots « les syndicats » les mots « les fédérations et les conseils centraux afin de se donner un plan d'action pour protéger »*
- *de biffer le mot « sur » qui se retrouve avant les mots « le droit de négocier » et « le droit de grève ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

Qu'au plus tard en décembre 2008, le conseil confédéral évalue la formule appropriée pour réunir dans les meilleurs délais les syndicats, les fédérations et les conseils centraux afin de se donner un plan d'action pour protéger le droit de négocier et le droit de grève.

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Proposition nº 36
Véronique Lapierre propose, appuyée par Émilia Castro, *d'adopter la recommandation du comité précongrès soit : que la CSN et ses organisations affiliées revendiquent le développement de nouvelles places en service de garde dans le réseau des CPE ainsi qu'un financement adéquat de l'État afin de soutenir l'éducation en petite enfance.* **Adopté**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 HEURES

Sixième jour,
Le samedi 14 mai 2008

au quotidien
I WANT YOU
AWAY

FEMMES DE LA CSN
EN MARCHE POUR
CHANGER
NDE
2005
CSN
Solidarité

DIXIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes et invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à présenter la minute du 400e anniversaire de Québec. Elle nous entretient donc de Pierre Beaulé.

Lancement de la page Web du comité pour l'égalité des LGBT

La présidente, Claudette Carbonneau, invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à faire le lancement de la page Web du comité pour l'égalité des LGBT. Elle s'adresse aux congressistes en ces termes :

« En ce 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, la CSN est fière de vous présenter la page WEB du nouveau comité confédéral des LGBT. Cette page sera la fenêtre des réflexions, des travaux et des actions de la CSN et du comité sur la défense et la promotion des droits des LGBT, en particulier, la lutte à l'homophobie. Elle deviendra active l'automne prochain, après l'élection des membres du comité au conseil confédéral de septembre.

Vous remarquerez qu'en ce 17 mai, nous y avons mis le visuel de la campagne de la Journée internationale contre l'homophobie pour le Québec. Cette année, le thème retenu est celui de la santé. Les organisateurs souhaitent, par ce thème, couvrir deux aspects.

Le premier est de rappeler que l'homosexualité n'est pas une maladie. La date choisie pour la Journée internationale contre l'homophobie, le 17 mai, célèbre d'ailleurs le fait que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rayé l'homosexualité de la liste des maladies mentales le 17 mai 1991, comme nous le rappelait hier Francis Lagacé dans son intervention.

Le second aspect du thème de cette campagne 2008 vise à sensibiliser les intervenants et les intervenantes de la santé et des services sociaux aux réalités vécues par les personnes LGBT qui requièrent leurs services.

Quant à nous, à la CSN, nous poursuivons notre campagne de lutte contre l'homophobie dans les milieux de travail. Nous ajouterons, cette année encore, de nouveaux syndicats et organisations à notre Réseau des allié-es CSN.

Ce réseau, mis sur pied l'an dernier, vise à reconnaître les syndicats et les organisations qui s'engagent dans des activités de sensibilisation contre l'homophobie dans les milieux de travail. Ceux-ci reçoivent un autocollant, que vous voyez sur la page en bas à droite, qu'ils peuvent apposer à la porte de leur bureau pour signifier leur engagement à rendre leur milieu de travail libre d'homophobie.

Le comité confédéral des LGBT, qui aura plus de moyens que le groupe de travail, alimentera ce réseau avec des informations diverses et permettra à ces syndicats et à ces organisations de garder un lien de communication.

Je ne terminerai pas en souhaitant longue vie au comité, car, comme le mentionnait Donald Picotte dans son intervention d'hier, il faut souhaiter que les efforts et le temps fassent en sorte que le comité devienne inutile. Je lui souhaiterai plutôt et à nous tous et à nous toutes, beaucoup de succès dans nos travaux de lutte contre l'homophobie ! »

Poursuite des travaux sur les prévisions budgétaires

Proposition nº 37

Anatole Chiasson propose, appuyé par Gina Proulx, *d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le comité exécutif de la CSN évalue la possibilité d'ouvrir un poste de secrétariat au Conseil central de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, secteur Îles-de-la-Madeleine.* **Adopté**

QUANTUM DES PRESTATIONS DE GRÈVE ET DE LOCK-OUT

Proposition nº 38

Pierre Lalande propose, appuyé par Daniel Tessier, *d'adopter la recommandation du comité précongrès, soit que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient portées à :*

- *215 $ à compter du 19 mai 2008*
- *220 $ à compter du 1er mars 2009*
- *225 $ à compter du 1er mars 2010*

Adopté

QUANTUM DES PRESTATIONS DE CONGÉDIEMENT OU DE SUSPENSION POUR ACTIVITÉ SYNDICALE

Proposition nº 39
Pierrette Morin propose, appuyée par Mireille Sabourin, *d'adopter la recommandation du comité précongrès soit que les prestations hebdomadaires pour les personnes suspendues, congédiées ou victimes de représailles pour activité syndicale soient portées à :*

- *215 $ à compter du 19 mai 2008*
- *220 $ à compter du 1er mars 2009*
- *225 $ à compter du 1er mars 2010*

Adopté

QUANTUM DES ALLOCATIONS AUX SYNDICATS POUR LES DÉPENSES DE GRÈVE

Proposition nº 40
Johanne Marin propose, appuyée par Luc Faucher, *d'adopter la recommandation du comité précongrès soit que le montant des allocations hebdomadaires pour les dépenses de grève à compter du 19 mai 2008 soit pour un syndicat de :*

- *25 membres ou moins : 200 $*
- *26 à 50 membres : 400 $*
- *51 à 250 membres : 400 $ + 4 $ par membre entre le 51e et le 250e membre*
- *251 à 500 membres 1 200 $ + 3 $ par membre entre 251e et le 500e membre*
- *501 membres et plus 1 950 $ + 2 $ par membre à partir du 501e membre*

Adopté

NOUVELLE PROPOSITION

Proposition nº 41
Patrice Juneau propose, appuyé par Alexandre Joli, *qu'un comité soit formé pour faire l'étude du partage fiscal entre la CSN et les fédérations afin que ces dernières aient les moyens d'assumer leurs responsabilités grandissantes (exemple : la judiciarisation des conventions collectives).*

À ce comité devront siéger la CSN, toutes les fédérations et autres personnes ressources. Le résultat des travaux devra être présenté à un conseil confédéral pour la préparation du prochain congrès. **Rejeté**

QUESTION PRÉALABLE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE
André Jourdain propose, appuyé par Martin Bouffard, *que la question soit mise aux voix immédiatement.* **Adopté**

Poursuite des travaux sur les propositions du comité exécutif

9. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET IMMIGRATION

Proposition nº 42
Mona Edma propose, appuyée par Louise Jetté :

9.1 *Que la CSN revendique du gouvernement du Québec des mesures pour favoriser l'intégration en emploi, assurer l'apprentissage du français dans les milieux de travail et combattre les préjugés. Que les syndicats s'engagent à développer des mesures pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes et issues de l'immigration.*

9.2 *Que la CSN tienne une journée de sensibilisation interculturelle à l'occasion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Que les conseils centraux et les fédérations nomment des responsables du dossier des relations interculturelles et se donnent comme objectif d'organiser des activités de sensibilisation interculturelle. Que les conseils centraux favorisent la mise sur pied d'un réseau de syndicats de leur région qui travaillent sur cette question.*

9.3 *Que la CSN et les fédérations soutiennent les syndicats qui entreprennent des démarches pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des immigrantes et des immigrants. Que les fédérations s'impliquent avec la collaboration des syndicats dans l'organisation de cours de français dans les milieux de travail là où le besoin se fait sentir.*

9.4 *Que la CSN mène, au cours du prochain mandat, une réflexion en profondeur sur la politique d'immigration dans le but de développer des propositions qui tiennent compte de nos besoins, de ceux des nations en développement, des réfugié-es ainsi que du phénomène croissant des migrants temporaires.*

9.5 *Que le congrès de la CSN interpelle le gouvernement du Québec sur l'importance d'adopter une Charte de la laïcité qui proclamerait le caractère laïc de l'État et sa neutralité ainsi que celle des institutions par rapport aux religions, et qui fournirait les balises pour déterminer la façon dont cette neutralité s'exprimerait dans l'espace* public. **Adopté tel qu'amendé**

POINT 9.3

Amendement nº 1
Jean Lacharité propose, appuyé par Édith Hamel, *d'ajouter après les mots « les fédérations » les mots « avec la collaboration des conseils centraux ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

9.1 Que la CSN revendique du gouvernement du Québec des mesures pour favoriser l'intégration en emploi, assurer l'apprentissage du français dans les milieux de travail et combattre les préjugés. Que les syndicats s'engagent à développer des mesures pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes et issues de l'immigration.

9.2 Que la CSN tienne une journée de sensibilisation interculturelle à l'occasion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Que les conseils centraux et les fédérations nomment des responsables du dossier des relations interculturelles et se donnent comme objectif d'organiser des activités de sensibilisation interculturelle. Que les conseils centraux favorisent la mise sur pied d'un réseau de syndicats de leur région qui travaillent sur cette question.

9.3 Que la CSN et les fédérations, avec la collaboration des conseils centraux, soutiennent les syndicats qui entreprennent des démarches pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des immigrantes et des immigrants. Que les fédérations s'impliquent avec la collaboration des syndicats dans l'organisation de cours de français dans les milieux de travail là où le besoin se fait sentir.

9.4 Que la CSN mène, au cours du prochain mandat, une réflexion en profondeur sur la politique d'immigration dans le but de développer des propositions qui tiennent compte de nos besoins, de ceux des nations en développement, des réfugié-es ainsi que du phénomène croissant des migrants temporaires.

9.5 Que le congrès de la CSN interpelle le gouvernement du Québec sur l'importance d'adopter une Charte de la laïcité qui proclamerait le caractère laïc de l'État et sa neutralité ainsi que celle des institutions par rapport aux religions, et qui fournirait les balises pour déterminer la façon dont cette neutralité s'exprimerait dans l'espace public.

---

10. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Proposition nº 43
Luc Plamondon propose, appuyé par Caroline Quessy :

10.1 Que la CSN, les fédérations et les conseils centraux colligent leurs pratiques d'achat responsable et adoptent une politique à cet égard.

10.2 Que la CSN, les fédérations et les syndicats interpellent les employeurs dans une perspective de responsabilité sociale des entreprises quant à leurs activités autant nationales qu'internationales, entre autres en proposant l'adoption d'une politique d'achat responsable.

10.3 Que les conseils centraux fassent les représentations nécessaires afin que les institutions publiques de leur territoire tel les municipalités, les établissements de santé, les commissions scolaires, les cégeps ou les universités adoptent une politique d'achat responsable. Ces démarches devraient être amorcées conjointement avec les syndicats des institutions concernées et les autres groupes progressistes de la région.

10.4 Que la CSN fasse les représentations nécessaires afin que le gouvernement du Québec donne suite à ses intentions annoncées dans le cadre de sa politique de développement durable et mette en œuvre une politique pour ses achats correspondant à des objectifs définis sur les plans économique, social et environnemental.

10.5 Que la CSN forme un groupe de travail ayant pour mandat de développer une politique relative à la gouvernance des entreprises privées, des institutions publiques et des sociétés d'État à vocation commerciale.
Adopté tel qu'amendé

POINT 10.3

Amendement nº 1
Linda Bolduc propose, appuyée par Pierre St-Laurent, *d'ajouter après les mots « commissions scolaires » les mots « les institutions d'enseignement privé ».* **Adopté**

POINT 10.5

Amendement nº 2
Madeleine Ferland propose, appuyée par Jean Trudelle, *d'ajouter après les mots « la gouvernance » les mots « qui tienne compte des différentes réalités » et d'ajouter à la fin du paragraphe les mots « Que les résultats des travaux soient discutés dans les instances des fédérations et des conseils centraux ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

10.1 Que la CSN, les fédérations et les conseils centraux colligent leurs pratiques d'achat responsable et adoptent une politique à cet égard.

10.2 Que la CSN, les fédérations et les syndicats interpellent les employeurs dans une perspective de responsabilité sociale des entreprises quant à leurs activités autant nationales qu'internationales, entre autres en proposant l'adoption d'une politique d'achat responsable.

10.3 Que les conseils centraux fassent les représentations nécessaires afin que les institutions publiques de leur territoire tel les municipalités, les établissements de santé, les commissions scolaires, les institutions d'enseignement privé, les cégeps ou les universités adoptent une politique d'achat responsable. Ces démarches devraient être amorcées conjointement avec les syndicats des institutions concernées et les autres groupes progressistes de la région.

10.4 Que la CSN fasse les représentations nécessaires afin que le gouvernement du Québec donne suite à ses intentions annoncées dans le cadre de sa politique de développement durable et mette en œuvre une politique pour ses achats correspondant à des objectifs définis sur les plans économique, social et environnemental.

10.5 Que la CSN forme un groupe de travail ayant pour mandat de développer une politique relative à la gouvernance qui tienne compte des différentes réalités des entreprises privées, des institutions publiques et des sociétés d'État à vocation commerciale. Que les résultats des travaux soient discutés dans les instances des fédérations et des conseils centraux.

---

7. ÉDUCATION

Proposition nº 44
Danielle Beaulieu propose, appuyée par Nicole Savard :

7.1 Que la CSN revendique pour tous les élèves un accès à des projets éducatifs particuliers financés par l'État accompagné de mesures concrètes de revalorisation de l'école publique qui permettent de lutter, notamment, contre le décrochage et d'accroître la réussite scolaire.

7.2 Que la CSN réaffirme l'urgence d'un réinvestissement public dans l'éducation et appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches pour rétablir les transferts fédéraux destinés au financement de l'enseignement supérieur.

7.3 Que la CSN exige du gouvernement du Québec le refinancement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin que celle-ci puisse assumer pleinement sa mission.

POINT 7.1

Amendement nº 1
Madeleine Ferland propose, appuyée par René Charest, *d'ajouter après les mots « la CSN » les mots « revendique que l'on mette fin à la sélection des élèves sur la base des résultats scolaires dans les écoles privées et publiques et ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

7.1 Que la CSN revendique que l'on mette fin à la sélection des élèves sur la base des résultats scolaires dans les écoles privées et publiques et revendique pour tous les élèves un accès à des projets éducatifs particuliers financés par l'État accompagné de mesures concrètes de revalorisation de l'école publique qui permettent de lutter, notamment, contre le décrochage et d'accroître la réussite scolaire.

7.2 Que la CSN réaffirme l'urgence d'un réinvestissement public dans l'éducation et appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches pour rétablir les transferts fédéraux destinés au financement de l'enseignement supérieur.

7.3 Que la CSN exige du gouvernement du Québec le refinancement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin que celle-ci puisse assumer pleinement sa mission.

Installation des membres du comité exécutif de la CSN

Le président des élections procède à l'installation des dirigeantes et dirigeants élus au comité exécutif de la CSN, selon le code des règles de procédure, article 123.

Le président des élections invite les congressistes à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif de la CSN, soit Claudette Carbonneau, présidente, Lise Poulin, secrétaire générale, Pierre Patry, trésorier, Louis Roy, 1er vice-président, Roger Valois, 2e vice-président, et Denise Boucher, 3e vice-présidente, selon le cérémonial suivant :

« *Camarades,*

J'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élus en qualité de membres du comité exécutif de la CSN.

Vous connaissez déjà les droits et devoirs de vos charges respectives et vous connaissez également la Déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN.

Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès confédéral a mise en vous ?

L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent : *Je le promets sur l'honneur.*

Le congrès : *Nous en sommes témoins.*

Le président des élections : *Que les travailleurs, les travailleuses et la classe ouvrière vous soient en aide.* »

Signature des effets bancaires

Proposition nº 45
Partrice Juneau propose, appuyé par Katia Lelièvre, *que la présidente, Claudette Carbonneau, et le trésorier, Pierre Patry, soient autorisés à signer les chèques et tous les autres documents officiels de la CSN, et que les autres dirigeantes et dirigeants, Lise Poulin, Louis Roy, Roger Valois et Denise Boucher puissent agir comme signataires substituts selon la politique habituelle de signature de chèques.* **Adopté**

Proposition de référence

Proposition nº 46
Renée Levasseur propose, appuyée par Fernand Brassard, *que les propositions dont le 62e Congrès n'a pu disposer (7, 6, 12 et 13) de même que l'élection du comité de surveillance soient référées à la prochaine réunion du conseil confédéral.* **Adopté**

Bref bilan du congrès vert

La présidente, Claudette Carbonneau, invite la secrétaire générale, Lise Poulin, à faire un bilan sur le congrès vert.

« On peut dire que la CSN a réussi son pari : le 62e Congrès a été un vrai congrès vert!

La collaboration des délégué-es à ce défi a été exemplaire. Les travailleuses et les travailleurs du Centre des congrès nous l'ont dit à plusieurs reprises : le tri des déchets a été très bien fait. Il paraît même qu'on se démarque des autres organisations en ce domaine!

Nous saurons, dès la semaine prochaine, la quantité de déchets que nous avons produit : nous pourrons distinguer la quantité de déchets ultime (non recyclable), de papier et de carton, de plastique et de verre. Ces informations vous seront données sur le site Internet dès qu'elles seront compilées. L'objectif de ce calcul, c'est de diminuer, au prochain congrès, la quantité de déchet produit.

Vous vous souvenez qu'on vous a demandé de nous dire quel moyen de transport vous aviez utilisé pour vous rendre à Québec. Cela nous a permis de calculer la production de gaz à effet de serre (GES) produite pour l'événement. La CSN désire compenser ces émissions par la plantation d'arbres. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui, aux inscriptions, ont fait la cueillette des informations.

Selon nos calculs, il faudra planter 1 908 arbres pour neutraliser l'effet des gaz à effet de serre produits par le transport des 2 637 participantes et participants au congrès et pour leur retour à la maison. Sur ce volet, il faut s'améliorer. Ces données nous permettront de nous fixer des objectifs dans ce sens pour le prochain congrès.

Nous sommes à développer des projets avec la collaboration des conseils centraux. Aujourd'hui, tout n'est pas ficelé, mais voici trois

projets qui sont en chantier. Dans tous nos projets, nous travaillerons avec le Syndicat national de la sylviculture (CSN) qui mène actuellement une campagne pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

À Sorel, nous aiderons à planter des arbres aux abords d'une piste cyclable. Nous prévoyons nous approvisionner en arbres à la Serre de Guyenne, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une coopérative fondée en 1980 par les citoyennes et les citoyens de ce village, alors qu'il était menacé de fermeture. La plantation se fera par des jeunes en réinsertion au travail accompagnés par des ouvriers sylvicoles membres de la CSN.

À Montréal, nous prévoyons travailler avec l'organisme Soverdi qui réalise des projets de réduction des zones de chaleur intense par la création d'îlots de fraîcheur de verdure. Soverdi travaillera avec des jeunes ex-toxicomanes et ex-détenus qui seront accompagnés, encore là, par des ouvriers sylvicoles membres de la CSN. Un de leur projet nous intéresse tout particulièrement puisqu'il consiste à planter des arbres aux abords de l'édifice de la CSN à Montréal.

Aux Îles-de-la-Madeleine, nous développons un projet avec la MRC, à Havre-Aubert, afin de soutenir la plantation de 2 000 arbres d'essences variées et peu présentes sur les îles. Le reboisement des îles est essentiel puisque, depuis une exploitation exagérée au XIX^{e} siècle (pour bâtir et chauffer les maisons), la région est peu boisée. Son reboisement permettra d'atteindre un meilleur équilibre écologique et d'approvisionner la nappe phréatique. Ces projets sont en développement. Nous vous informerons de leur avancement par le site Internet.

Nous vous demandons aussi de nous remettre votre cocarde, si vous ne prévoyez pas l'utiliser pour une autre réunion. Des membres de l'escouade verte vous attendent à la sortie pour les recueillir.

Enfin, un gros merci aux membres de l'escouade verte qui ont répondu à vos questions tout au long de cette semaine. Merci à toutes les équipes du congrès qui ont intégré les objectifs du congrès vert à leur travail. Ils l'ont fait avec enthousiasme et conviction.

Merci aussi à vous toutes et à vous tous pour les bonnes idées que vous nous avez amenées et pour votre collaboration exemplaire. »

Mot de clôture de la présidente

« Participer à un congrès de la CSN a toujours ce petit quelque chose d'un peu magique, où le temps semble suspendu pendant cette courte période triennale où nous évaluons nos actions passées et où nous faisons le plein d'orientations pour l'avenir, où nous élargissons nos horizons et rechargeons nos batteries au contact les uns des autres.

Ce 62^{e} Congrès a été caractérisé par une participation remarquable et un dynamisme certain. Près de 1 700 délégué-es représentant 645 syndicats auxquels se sont joints 500 salarié-es et une soixantaine d'invité-es ont contribué à faire de ce rendez-vous un moment important de la vie de notre organisation. Ce qui est notable, c'est que cette participation s'est maintenue tout au long du congrès. Je veux vous remercier très sincèrement pour la discipline et la collaboration dont vous avez fait preuve pour tenter d'alléger le déroulement du congrès rendu plus difficile à cause de la suspension des ateliers. Merci encore.

Concernant le débat majeur que nous avons eu sur les juridictions, je voudrais saluer la qualité des interventions qui a permis aux militants et militantes d'exprimer, dans le respect mutuel, des points de vue divergents et parfois chargés d'émotivité légitime. Ce fut sans doute là une occasion pour tous et toutes de revisiter les valeurs collectives qui font l'originalité et la force de notre mouvement et de rafraîchir nos convictions.

Au cours du débat, de nombreuses fois la démocratie a été évoquée et invoquée.

S'il est une caractéristique majeure d'une saine démocratie, c'est bien le ralliement aux décisions au terme du processus. Les appels en ce sens exprimés par les dirigeantes et dirigeants de la FSSS sont tout à leur honneur et je les félicite de la spontanéité de leur geste.

Je lance à mon tour un appel à un ralliement authentique. Le débat a eu lieu comme souhaité et l'instance suprême de notre mouvement a tranché en toute démocratie. Place maintenant

à l'unité de toutes nos forces pour faire face aux enjeux importants qui se dressent devant nous, dont la reconquête du droit de négocier et la lutte à la privatisation, qui ne sont pas les moindres. Unis et ensemble, nous pouvons les relever.

Ce congrès en fut un d'ouverture sur des réalités qui devraient faire mentir ceux qui, sans vouloir mieux nous connaître, nous assimilent à une force d'inertie soucieuse uniquement de son confort et indifférente au reste.

Les liens que nous avons tissés avec les Premières Nations ont trouvé écho dans le discours du Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour le Québec et le Labrador, monsieur Ghislain Picard. La CSN est fière de ce rapprochement. Fière que nous ayons dépassé le discours pour passer à l'action avec notamment cette entente récente entre nos deux organisations, où nous nous engageons concrètement à travailler à l'intégration de travailleurs des Premières Nations dans des entreprises où nous sommes présents comme syndicat. La solidarité prend tout son sens quand elle se fait agissante.

Nous avons accueilli un nombre impressionnant d'invité-es d'Afrique, d'Amérique et d'Europe marquant ainsi notre détermination à développer davantage nos solidarités syndicales dans notre monde globalisé. Les interventions de Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, et de Carlos Rodriguez Diaz de la Colombie furent des moments forts qui ont nourri cette volonté d'intégrer à notre pratique syndicale la dimension internationale.

Puis il y a eu des contributions rafraîchissantes aux débats sur les enjeux de société. Je pense à l'éclairage percutant de Damien Contandriopoulos qui déboulonne avec une grande rigueur et une efficacité remarquable les certitudes que les tenants de la privatisation entretiennent sur notre système public de santé. Ça fait du bien d'entendre un autre discours!

Sur un autre registre, l'expertise de Steven Guilbeault d'Équiterre, de Thierry Demuysère de la CSC belge et d'Isabelle Ménard de la CSN sur les enjeux environnementaux en lien avec l'action syndicale a été grandement appréciée et riche d'enseignement pour nourrir notre propre action.

Enfin, les réflexions hors des sentiers battus de Jean-François Lisée sur le Québec d'aujourd'hui ont leur place dans une CSN toujours ouverte aux débats.

Finalement, la création du comité des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres démontre que nous osons investir tous les champs d'action où le syndicalisme se doit d'être présent afin de traquer toutes les formes de discrimination qui empêchent l'être humain de s'accomplir. C'est ça aussi *Oser au quotidien*.

Le 62e Congrès fut un congrès de débat où des orientations majeures ont été définies pour s'outiller afin de s'attaquer aux multiples statuts d'emploi, pour contrer la prolifération des agences de placement qui minent trop souvent la solidarité dans nos milieux de travail et qui hypothèquent sérieusement l'avenir de nos conditions de travail.

La conciliation famille-travail qui préoccupe particulièrement les jeunes s'inscrira également au cœur de nos revendications et de nos actions. Je la tiens comme un des engagements fermes du 62e Congrès. La très dynamique présentation du rapport du comité de la condition féminine nous a, par ailleurs, rappelé que les femmes sont souvent les seules à pallier l'absence de mesures concrètes sur cette question.

Les actions environnementales, d'achat responsable et de développement durable devront s'intégrer dans le champ des relations de travail. Pour joindre le geste à la parole, nous avons pris les dispositions afin que pour la première fois de son histoire, la CSN tienne un congrès vert, zéro déchet et zéro carbone.

Je suis bien consciente que ce congrès fut en quelque sorte atypique, en ce sens que les aléas du déroulement des débats ne nous ont pas permis de tenir des ateliers qui favorisent habituellement l'expression d'un maximum d'idées. Cependant, je ne crois pas que cela ait pour autant nui à la qualité des conclusions qui se sont dégagées de l'exercice en séance plénière.

Nous souhaitions que ce congrès en soit un d'engagement, car le comité exécutif de la CSN ne peut à lui seul faire progresser toutes les aspirations qui sont contenues dans les réflexions de cette semaine. Il importe que vous sortiez de ce congrès avec la ferme intention de relayer l'esprit des propositions qui vous ont été soumises afin de les approfondir et de les peaufiner dans vos fédérations, dans vos conseils centraux et, bien sûr, dans vos syndicats.

Ces orientations, à l'image de plans d'architecte, doivent maintenant prendre forme sur le terrain et faire l'objet d'une détermination constante à les voir se déployer dans tous les secteurs selon la réalité propre à chacun d'eux, sinon ces orientations ne seront que des esquisses qui n'auront jamais quitté la planche à dessin.

Nous l'avons dit, nous sommes à un moment charnière du syndicalisme.

Nos repères traditionnels s'estompent. Nos négociations se déploient différemment. Nos luttes prennent des formes nouvelles. Nos champs d'intervention se diversifient. Nos solidarités se mondialisent.

Mais de nouveaux chemins s'ouvrent à nous. Il ne s'agit souvent que de sentiers, mais tout en demeurant vigilants nous devons les emprunter, quitte à rebrousser chemin et à en défricher de nouveaux.

Dans la conjoncture où nous sommes, les solutions infaillibles sont plutôt rares et dans notre recherche de nouvelles façons de faire, nous réclamons le droit à l'erreur.

Au cours des trois prochaines années, nous aurons des centaines de jours pour surprendre ceux contre qui nous luttons et surgir ailleurs que là où ils nous attendent.

Nous aurons des centaines de jours pour secouer la morosité entretenue par les partisans du tout à l'économie, du moins d'État et par les spécialistes du dénigrement de l'action collective.

Pour y arriver, chacun, à la mesure du défi auquel il est confronté dans son milieu de travail, doit avoir le souci de revoir, d'adapter et de réinventer au besoin les habitudes, les pratiques et les stratégies.

Bref, des centaines de quotidiens nous attendent où il nous faudra…OSER !

En terminant, permettez-moi de faire quelques remerciements.

Tout d'abord, merci à ceux et à celles qui n'ont pu exercer leurs talents malgré une préparation importante, soit le comité de synthèse et les présidentes et présidents, secrétaires et personnes-ressources d'ateliers.

Mais, tout particulièrement, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, bien souvent dans l'ombre, ont rendu possible la tenue de ce congrès. Vous pouvez voir leurs noms défilés sur les écrans.

Un merci particulier aux musiciens et aux artistes qui nous ont offert cette électrisante soirée de solidarité.

Merci enfin à celles et à ceux qui, depuis des mois, ont été les chevilles ouvrières de ce 62e Congrès : Louis De Garie à la coordination générale du congrès; Nicole Cousineau à la logistique; Marcel Pepin à la rédaction du rapport du comité exécutif et des propositions; les adjoints, l'adjointe et les secrétaires de direction du comité exécutif ainsi que les responsables des équipes de travail.

Un immense merci à toutes et à tous. Bon retour à la maison, soyez prudents.

Vive la CSN! »

Clôture du congrès

Proposition nº 47
Madjela Poirier propose, appuyé par Jeff Begley, *de clôturer le 62e Congrès de la CSN.* **Adopté**

CLÔTURE À 11 H 50, LE 17 MAI 2008

Claudette Carbonneau
présidente

Lise Poulin
secrétaire générale

Louise Gareau
secrétaire du congrès